

Schéma de protection et de valorisation des rebords hauts des grandes ravines

Phase 2 a – Propositions d'aménagements par secteurs types de ravines



A	12 octobre 2009	Première édition	C. Ricard/S. Emmanuel	M.B. Prud'homme	
Ind.	Date	Nature des modifications	Réalisé	Vérfié	Approuvé



Sommaire

A . Introduction	5
1. Rappel du contexte	6
2. Rappel des fonctions et des enjeux des rebords des hauts des grandes ravines.....	6
2.1 La fonction écologique	6
2.2 La fonction paysagère.....	6
2.3 La fonction touristique.....	7
2.4 La fonction patrimoniale.....	7
2.5 La fonction urbanisée.....	7
2.6 La fonction agricole.....	7
B. Proposition d'aménagement des rebords hauts des grandes ravines.....	11
3. Les propositions d'aménagements communes à tous les rebords hauts.....	12
4. Les propositions d'aménagement par secteurs types de ravines et par fonction des rebords hauts	12
4.1 Les secteurs types de ravines.....	12
4.2 Le littoral	13
4.2 Les mi-pentes	27
4.3 Les hauts	37
C. Proposition d'aménagement des rebords hauts par ravine	47
5. Les principes d'aménagement par ravine.....	48
5.1 La ravine de la Grande Chaloupe	48
5.2 La Petite ravine des Lataniers.....	50
5.3 La Grande ravine des Lataniers.....	52
5.4 La ravine à Marquet	54
5.5 La ravine Balthazar	56
5.6 La rivière des Galets	58
5.7 La ravine la Plaine	60
5.8 La ravine Laforge	62
5.9 La ravine Divon	64
5.10 La ravine Bernica	66
5.11 La Ravine Fleurimont.....	68
5.12 La ravine Boucan Canot	70
5.13 La ravine Saint Gilles	72
5.14 La ravine de l'Ermitage	74
5.15 La ravine de la Saline	76
5.16 La ravine des Trois Bassins	78
5.17 La Grande ravine	80
5.18 La Petite ravine	82
5.19 La ravine des Colimaçons.....	84
5.20 La ravine de la Chaloupe	86
5.21 La ravine de la Fontaine	88
5.22 La ravine du Grand Etang.....	90
5.23 La ravine des Poux	92
5.24 La ravine du Cap.....	94
5.25 La ravine du Trou.....	96



5.26 La ravine des Avirons	98
Synthèse des aménagements.....	101



A . Introduction



1. Rappel du contexte

Le territoire de la côte Ouest a souhaité lancer une étude sur la valorisation des Rebords Hauts des Grandes Ravines faisant suite à la charte paysagère et en parallèle au schéma Intercommunal d'Aménagement des lisières urbaines.

Par la protection et la valorisation de ces rebords hauts des grandes ravines le TCO vise ainsi à :

- Contribuer à la protection des ravines, refuge faune – flore (corridor écologique),
- Contribuer à la protection des espaces bâtis contre les risques (glissements, érosion, débordements,...),
- Contribuer à la lutte contre la marginalisation sociale (liaison inter-quartiers),
- Améliorer le paysage bâti dans sa relation avec les espaces de la nature,
- Offrir des espaces de loisirs de proximité,
- Constituer des sites touristiques remarquables et offrir des percées visuelles (vues vertigineuses, accès au fond des ravines et aux paysages « intérieurs » de l'île),
- Constituer des circulations douces continues amont / aval le long des ravines pour le VTT notamment,
- Rendre opérationnelles les préconisations en les intégrant aux documents d'urbanisme (PLU).

Ce présent dossier fait suite au diagnostic établi en août 2009 et correspond à la phase 2 de la mission ayant pour objet de définir un schéma de protection et de valorisation des rebords des hauts des grandes ravines répondant aux objectifs de l'étude avec une déclinaison opérationnelle pour les ravines les plus importantes vis-à-vis de leur sensibilité et vulnérabilité.

Cette seconde phase d'étude concerne **les propositions et programmations d'aménagements**. Elle se décline en deux temps.

L'étude présente tout d'abord : les principes d'aménagement et la hiérarchisation des ravines.

Dans un second temps, la programmation des aménagements par ravine et l'identification des maîtres d'ouvrages sera établie pour les ravines prioritaires.

2. Rappel des fonctions et des enjeux des rebords des hauts des grandes ravines

Les fonctions présentées ici reprennent les enjeux qui ont été établis dans le diagnostic et seront développés par la suite.

2.1 La fonction écologique

Les ravines sont des lieux uniques de préservation des derniers vestiges de la forêt semi-sèche qui couvrait auparavant une bonne partie des territoires des « Bas » de l'ouest de l'île.

Ce sont des **corridors biologiques** entre les hauts et les bas de l'île. Elles sont les lieux de passage privilégié des oiseaux marins qui migrent chaque jour des sommets et des remparts vers l'océan. Leurs eaux aussi, sont des lieux de vie et de passage pour les poissons qui effectuent une partie de leur cycle de vie en mer et l'autre partie en eau douce.

Couloirs privilégiés des vents et de l'eau elles constituent des milieux importants pour la dynamique végétale par le transport des graines, du pollen ou des spores.

Et enfin, sur les pentes basses de l'île où la pression urbaine est plus forte, leurs remparts constituent les ultimes refuges pour la faune et la flore.

La fonction écologique implique :

- De maintenir la biodiversité,
- De restaurer et de réhabiliter les habitats dégradés,
- De sensibiliser les acteurs (agriculteurs, aménageurs, associations de quartier pour le fleurissement des routes, etc...) à l'amont par la mise en place d'une bonne information du rôle et la dynamique des ravines dans la protection de l'environnement,
- De gérer les eaux pluviales dans les opérations d'aménagements, constructions, etc... et de favoriser l'infiltration des eaux au maximum et d'éviter tout rejet dans les ravines,
- De préserver et restaurer les continuités écologiques.

2.2 La fonction paysagère

Les ravines forment une composante essentielle du paysage de l'ouest de l'île.

Le réseau dense des ravines découpe le versant ouest de l'île en longues bandes perpendiculairement à la pente.

Elles sont assez discrètes dans le grand paysage malgré leurs dimensions. Elles constituent des obstacles difficilement franchissables en contraignant les déplacements en générant un réseau routier en lacets très important.



C'est souvent le réseau routier et les ouvertures générées par les ravines qu'il est possible de découvrir le paysage depuis les hauts vers les bas.

Le parcours le long du littoral offre également de belles ouvertures visuelles sur le paysage des pentes et des ravines de l'ouest.

En milieu urbain, le besoin de place et le risque d'inondation en période cyclonique ont longtemps conduit à des aménagements purement techniques qui ont transformé le paysage naturel des ravines en caniveaux géants bétonnés ou avec des encochements.

La fonction paysagère implique de mieux prendre en compte le paysage de la ravine et de ses abords, et cela suppose :

- De mettre en valeur les éléments remarquables,
- D'aménager les points de vue,
- D'interdire les constructions sur les rebords hauts et/ou en fond de ravine au-delà d'une certaine limite et d'accompagner les limites d'urbanisation,
- De traiter les abords des sections canalisées ou endiguées.

2.3 La fonction touristique

Les ravines concentrent souvent fraîcheur par la présence de l'eau et par l'ombrage des grands arbres.

Leurs rebords et leurs intérieurs sont souvent investis par la baignade, les sports de nature, la promenade, les pique-niques, la pêche, la détente, le repos, etc...

Cela implique :

- De restaurer les sentiers existants,
- D'aménager de nouveaux sentiers,
- De structurer les activités existantes pour éviter leur débordement.

2.4 La fonction patrimoniale

Certaines ravines concentrent sur leurs rebords et dans leurs intérieurs des vestiges ou des ruines de sentiers, bâtiments,...dont certains sont en cours de restauration. Des ouvrages d'arts en pierres aussi sont intéressants (ravine des Colimaçons, ravine des Avirons, Petite ravine,...) et les ouvrages d'arts exceptionnels de la Route des Tamarins par les processus techniques qui ont permis de les construire et leur qualité architecturale constituent des éléments du patrimoine.

Cela implique :

- De restaurer et mettre en valeur le patrimoine historique,
- D'aménager des points de vue,
- De structurer des zones de stationnement pour éviter le débordement.

2.5 La fonction urbanisée

En milieu urbain le besoin de place et le risque d'inondation en période cyclonique ont souvent conduit :

- A la réduction de l'espace réservé aux ravines et à leurs abords,
- Au confinement et au recalibrage des ravines par des dispositifs de digues bétonnées ou d'enrochement en remblais,
- A l'absence de prise en charge de l'aménagement et de la gestion des ravines.

Les ravines sont insuffisamment valorisées et souvent oubliées.

Ces oublis se traduisent par : des espaces en friches le long des ravines, des clôtures qui s'alignent en haut de la berge sans laisser d'espace aménageable, par de valorisation dans les traversées routières, dépotoirs sauvages,...

Les aménagements en milieux urbains doivent mieux prendre en compte le passage des ravines et de leurs abords pour plusieurs raisons : sécurité, hydrauliques, culturelles, écologiques, sociales...

En milieu urbain ou dans les milieux en voie d'urbanisation les ravines peuvent devenir des supports pour les espaces verts et les circulations douces.

Pour mettre en valeur la ravine dans sa fonction urbanisée cela suppose :

- D'interdire les constructions sur les rebords hauts et/ou en fond de ravine au-delà d'une certaine limite et d'accompagner les limites d'urbanisations,
- De traiter les abords des sections canalisées ou endiguées,
- De bien identifier les ravines dans les PLU,
- De gérer les eaux pluviales dans les opérations d'aménagements, constructions, etc... et de favoriser l'infiltration des eaux au maximum et d'éviter tout rejet dans les ravines.

2.6 La fonction agricole

En milieu agricole le besoin de place conduit parfois à la destruction du corridor rivulaire constitué par des ripisylves ou des couverts végétalisés.



Pourtant ces franges arborées linéaires en bords de ravines jouent un rôle protecteur important des cours d'eaux, des bassins et du lagon en minimisant les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols, parfois sources de pollution ou de colmatage des substrats de fonds ou des coraux.

Les corridors rivulaires permettent de minimiser les pollutions diffuses qui atteignent directement l'eau superficielle et qui ont un impact non négligeable sur la biodiversité du lagon.

La destruction des franges arborées des ravines conduit également à la banalisation des paysages.

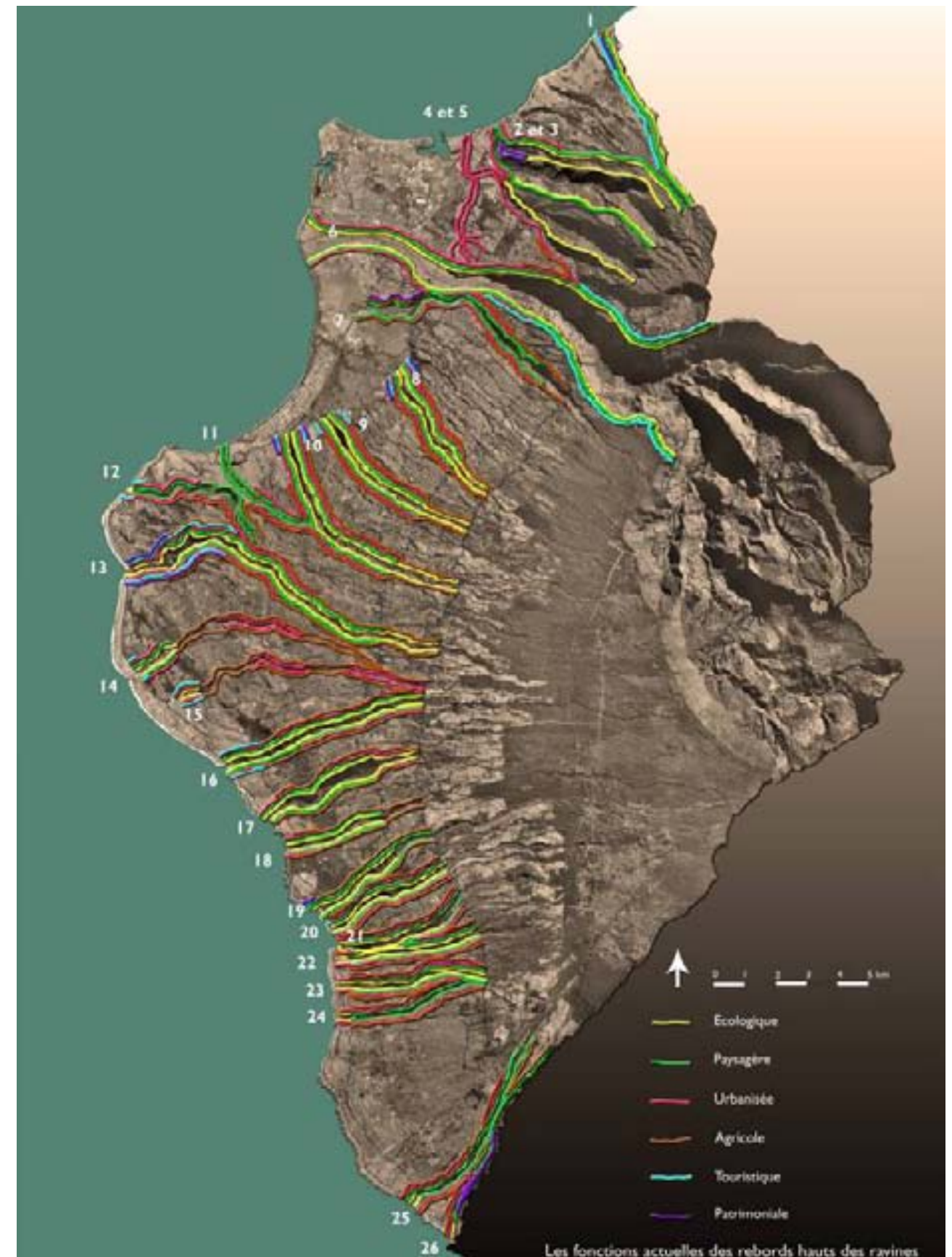
La fonction agricole implique :

- De préserver et/ou de restaurer les boisements des rebords hauts,
- De bien identifier les ravines dans les PLU,
- De favoriser les pratiques agricoles raisonnées.



Les ravines :

- 1) La Grande Chaloupe
- 2) La Petite ravine des Lataniers
- 3) La Grande ravine des Lataniers
- 4) La ravine à Marquet
- 5) La ravine Balthazar
- 6) La rivière des Galets
- 7) La ravine la Plaine
- 8) La ravine Laforge
- 9) La ravine Divon
- 10) La ravine Bernica
- 11) La ravine Fleurimont
- 12) La ravine Boucan-Canot
- 13) La ravine Saint Gilles
- 14) La ravine l'Ermitage
- 15) La ravine la Saline
- 16) La ravine Trois Bassins
- 17) La Grande ravine
- 18) La Petite ravine
- 19) La ravine des Colimaçons
- 20) La ravine de la Chaloupe
- 21) La ravine de la Fontaine
- 22) La ravine du Grand Etang
- 23) La ravine des Poux
- 24) La ravine du Cap
- 25) La ravine du Trou
- 26) La ravine des Avirons







B. Proposition d'aménagement des rebords hauts des grandes ravines



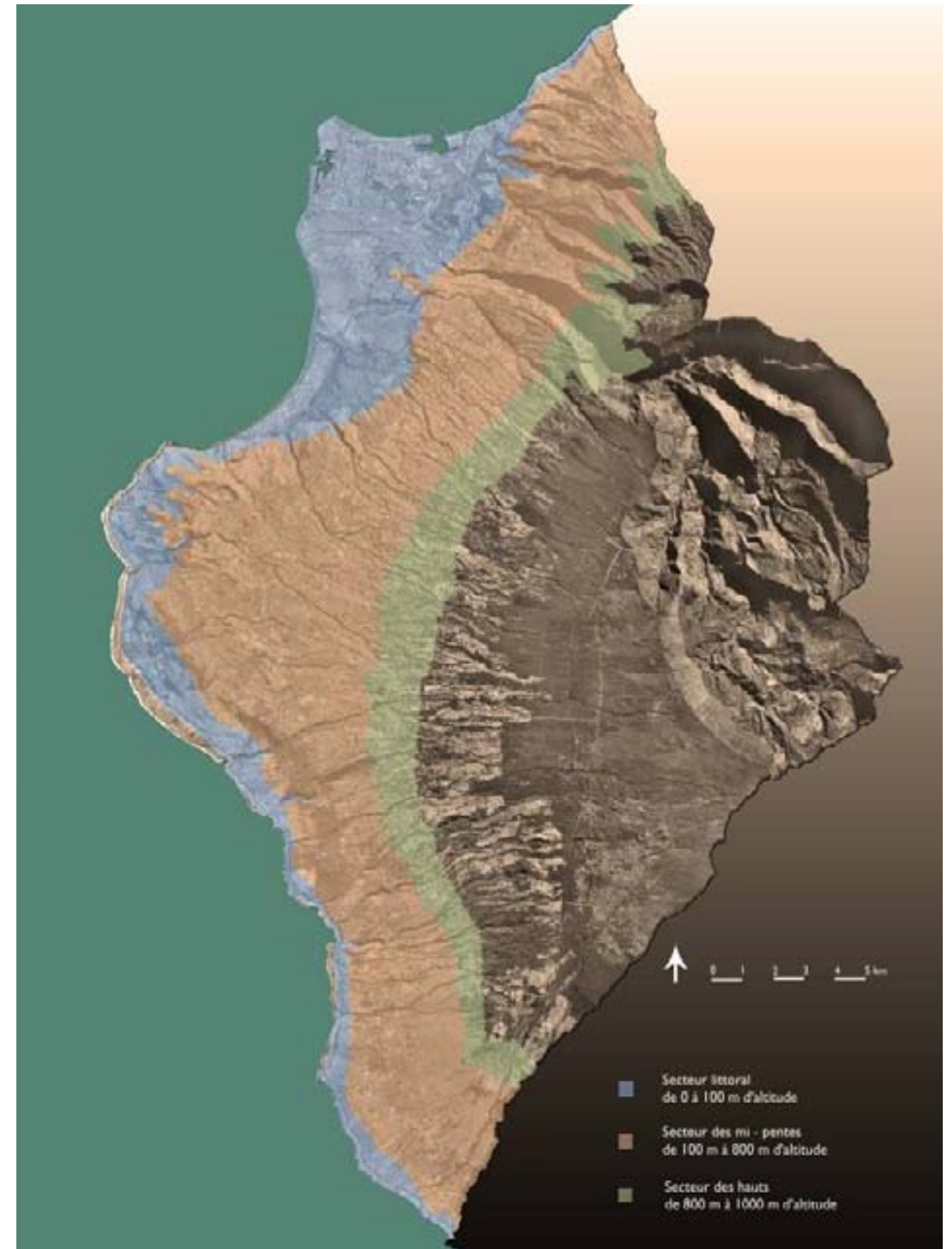
3. Les propositions d'aménagements communes à tous les rebords hauts

- Etre volontaire dans la démarche de sauvegarde de la biodiversité,
- Insuffler une dynamique pour restaurer les milieux propices à la biodiversité,
- Imposer des règles strictes pour les développements agricoles et urbains le long des ravines,
- Reconstituer les ripisylves en plantant des essences non envahissantes, adaptées aux milieux secs de l'ouest et constituées essentiellement de végétaux indigènes,
- Profiter des projets urbains en cours ou à venir pour concrétiser les premiers aménagements (cf. schéma Intercommunal d'aménagement des lisières urbaines),
- Nommer les ravines en particulier dans les hauts pour les faire exister.

4. Les propositions d'aménagement par secteurs types de ravines et par fonction des rebords hauts

4.1 Les secteurs types de ravines

- Le secteur littoral (en bleu sur la carte) est compris entre l'altitude 0 m et 100 m,
- Le secteur des mi-pentes (en orange sur la carte) est compris entre l'altitude 100 m et 800 m,
- Le secteur des hauts (en vert sur la carte) est compris entre l'altitude 800 m et 1000m.





4.2 Le littoral

4.2.1 Les embouchures des ravines

Le lit et les eaux de la ravine, parfois de plusieurs ravines à la fois, débouchent sur l'océan, le lagon ou l'étang. Ces espaces ouverts accueillent ces chenaux étroits.

A la rencontre des eaux de température et de salinité différentes. La floculation des nutriments et des sédiments produit des vases qui construisent les rives de l'estuaire ou l'avancée du delta.

Le mouvement des flots s'y conjuguent, écoulement horizontal et continu des eaux fluviales, oscillation verticale et rythmée du sac et du ressac des vagues, du flux et du reflux des marées.

L'embouchure est un seuil entre deux mondes.

C'est un lieu de grande biodiversité.

Le rôle des embouchures est essentiel pour de nombreuses espèces (nourrissage, transition, reproduction).

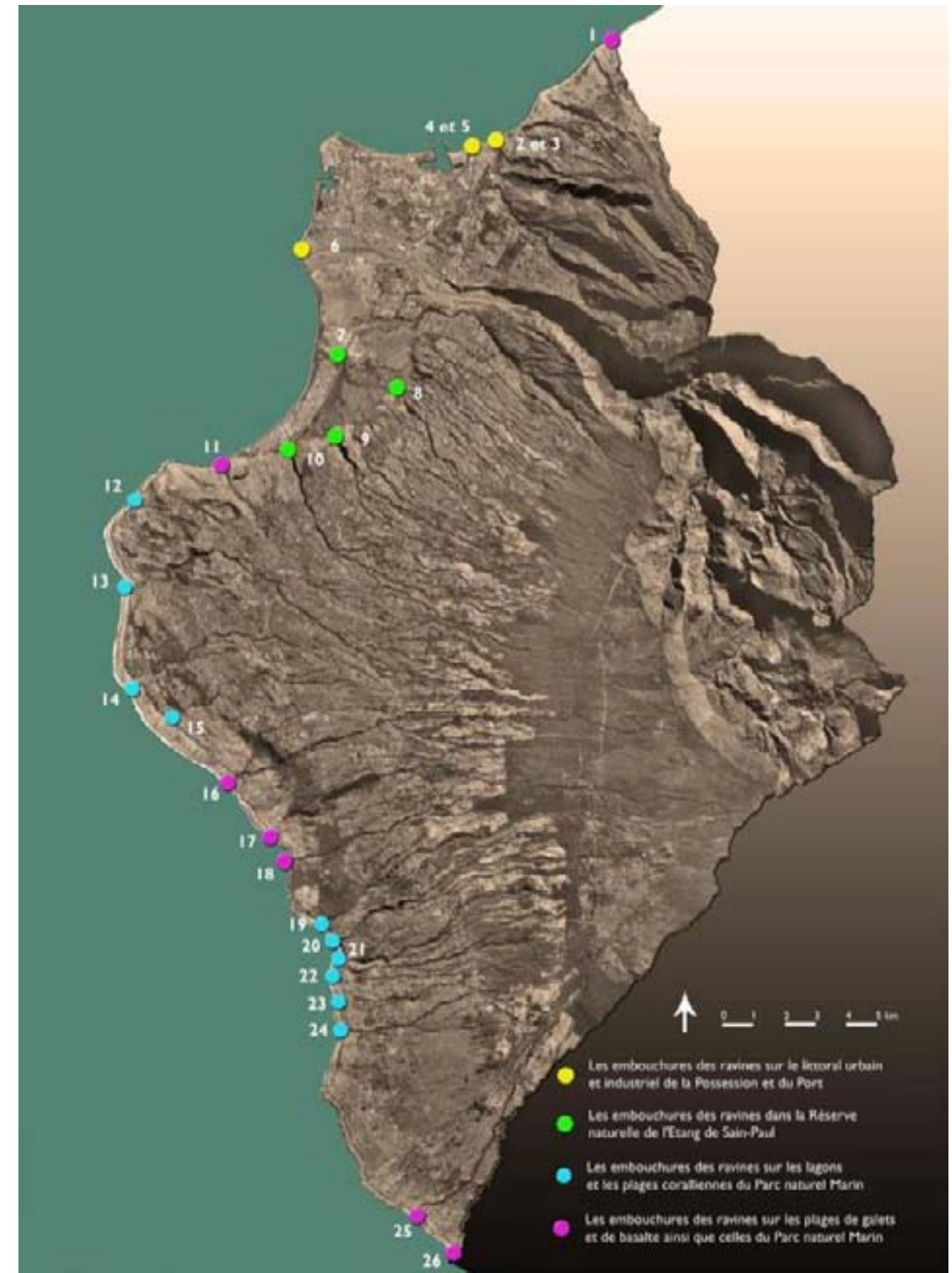
Il est indispensable de protéger et de restaurer ces milieux fragiles qui participent également à la qualité et à la diversité des paysages.

Quatre grands types d'embouchures :

- Les embouchures des ravines sur le littoral urbain et industriel de la Possession et du Port.
- Les embouchures des ravines dans la réserve naturelle marine sur les lagons et les plages coralliennes,
- Les embouchures des ravines dans la réserve naturelle de l'Etang Saint Paul,
- Les embouchures des ravines sur les plages des galets et dans la réserve naturelle marine ouverte sur l'océan.

- 1) La Grande Chaloupe
- 2) La Petite ravine des Lataniers
- 3) La Grande ravine des Lataniers
- 4) La ravine à Marquet
- 5) La ravine Balthazar
- 6) La rivière des Galets
- 7) La ravine la Plaine
- 8) La ravine Laforge
- 9) La ravine Divon
- 10) La ravine Bernica
- 11) La ravine Fleurimont
- 12) La ravine Boucan-Canot
- 13) La ravine Saint Gilles

- 14) La ravine l'Ermitage
- 15) La ravine la Saline
- 16) La ravine Trois Bassins
- 17) La Grande ravine
- 18) La Petite ravine
- 19) La ravine des Colimaçons
- 20) La ravine de la Chaloupe
- 21) La ravine de la Fontaine
- 22) La ravine du Grand Etang
- 23) La ravine des Poux
- 24) La ravine du Cap
- 25) La ravine du Trou
- 26) La ravine des Avirons





Les embouchures des ravines sur le littoral urbain et industriel de la Possession et du Port.

Exemple : La ravine à Marquet

Etat actuel

Zone d'activités de la ravine à Marquet

Emplacement de la future centrale thermique (EDF)
Emplacement du futur terminal céréalier (silos)





Propositions d'aménagements :

- Créer des liaisons douces et des boucles de circulation avec le projet de sentier littoral Ouest, le projet de lisières urbaines et les sentiers vers les quartiers à l'amont.
- Reconstituer les ripisylves pour leur intérêt :
 - Environnemental : - Fixation des berges,
 - Abri, reproduction et nourriture de la faune terrestre,
 - Rôle de corridor écologique.
 - Paysager : - paysage plus varié et coloré,
Limite l'impact visuel des infrastructures du terminal céréalier et de la centrale thermique.-



La Ravine à Marquet





Les embouchures des ravines dans la réserve naturelle marine sur les lagons et les plages coralliennes.

Exemple : La ravine Boucan Canot

Etat actuel





Propositions d'aménagements :

- Restaurer les embouchures en reconstituant un couvert végétal dont le rôle est important pour garantir l'intégrité du récif corallien.
- Réduire l'impact des murs qui génèrent une érosion de la plage par la mise en place de gradins en rondins ou de fascines.
- Planter des essences indigènes adaptées au milieu de bord de mer qui fixent le sable et limitent l'érosion.



La Ravine Boucan Canot



Les végétaux à privilégier - embouchures

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Hauteur	Observations
Embouchures			
<i>Hibiscus tiliaceus</i>	Hibiscus de bord de mer	3 – 4 m	Indigène
<i>Ipomaea pes – caprae</i>	Patate-à-Durand	0,10 – 0,15 m	Plante rampante
<i>Scaevola taccada</i>	Manioc bord de mer	2 – 3 m	Arbuste buissonnant
<i>Thespesia populnea</i>	Porcher	5 – 6 m	Indigène
<i>Tournefortia argentea</i>	Veloutier du bord de mer	3 – 4 m	Endémique
Boisements en arrière-plage			
<i>Calophyllum tacamaheca</i>	Takamaka	10 – 15 m	Endémique
<i>Coccoloba uvifera</i>	Raisinier du bord de mer	6 – 8 m	Exotique ; arbre buissonnant
<i>Coco nucifera</i>	Cocotier	20 – 25 m	Exotique ; palmier
<i>Heritier littoralis</i>	Toto margot	5 – 10 m	Indigène
<i>Latania lontaroïdes</i>	Latanier	10 m	Endémique ; palmier
<i>Pongania pinnata</i>	Pongame	5 – 8 m	Exotique



4.1.2 Les ravines en milieu littoral

C'est sur le littoral, en particulier celui du TCO que la pression est la plus forte sur les ravines. L'urbanisation du littoral, le besoin de place et le risque d'inondation ont fait que beaucoup de ravines sont endiguées.

La peur des hommes générée par les eaux tourbillonnantes et en furies des ravines lors d'un cyclone et surtout leurs besoins de dompter la nature ont souvent transformé ces espaces pleins de vie en gigantesque fossés bétonnés.

Sans vie, en ville, elles ne sont plus visibles que lorsqu'elles coulent. Pourtant, on remarque que dans les secteurs loisirs naturels ce sont de véritables espaces de fraîcheur ombragés et agréables.

Le long des rebords hauts, il existe très souvent des sentiers, parfois des petits passages qui permettent de cheminer le long des ravines. Ces sentiers pourraient être aménagés ;

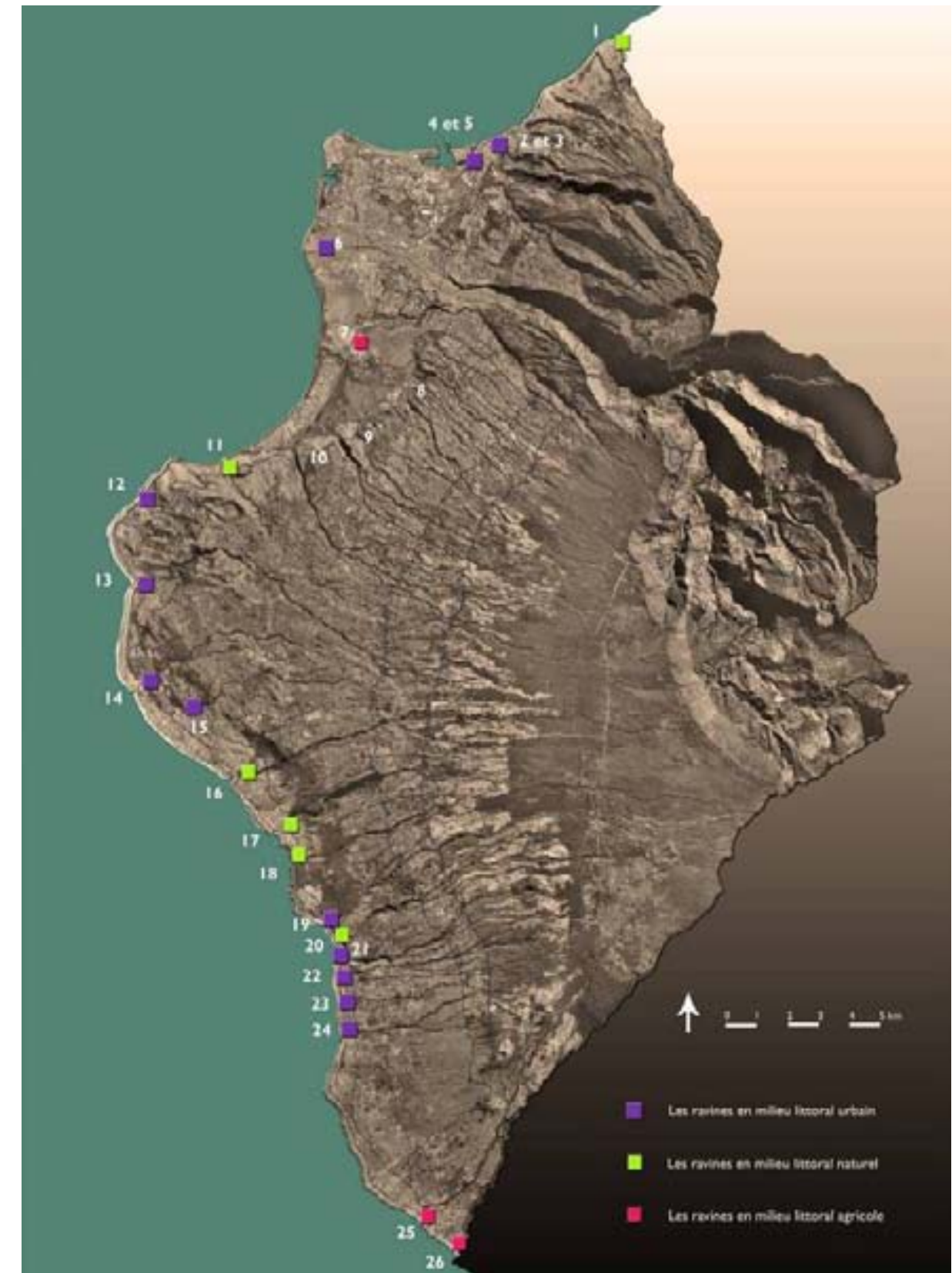
Il est aussi possible de s'appuyer sur les ravines pour créer la trame verte des villes.

Trois grands types de ravines :

- Les ravines en milieu littoral urbain,
- Les ravines en milieu littoral naturel,
- Les ravines en milieu littoral agricole.

Les ravines :

- 1) La Grande Chaloupe
- 2) La Petite ravine des Lataniers
- 3) La Grande ravine des Lataniers
- 4) La ravine à Marquet
- 5) La ravine Balthazar
- 6) La rivière des Galets
- 7) La ravine la Plaine
- 8) La ravine Laforge
- 9) La ravine Divon
- 10) La ravine Bernica
- 11) La ravine Fleurimont
- 12) La ravine Boucan-Canot
- 13) La ravine Saint Gilles
- 14) La ravine l'Ermitage
- 15) La ravine la Saline
- 16) La ravine Trois Bassins
- 17) La Grande ravine
- 18) La Petite ravine
- 19) La ravine des Colimaçons
- 20) La ravine de la Chaloupe
- 21) La ravine de la Fontaine
- 22) La ravine du Grand Etang
- 23) La ravine des Poux
- 24) La ravine du Cap
- 25) La ravine du Trou
- 26) La ravine des Avirons





Les ravines en milieu littoral urbain.

Exemple : La ravine Saint-Gilles

Etat actuel





Proposition d'aménagement :

- Créer des liaisons douces le long des rebords.
Il y a un projet communal en cours qui prévoit de relier l'esplanade des Roches Noires, la Place Julius Bénard, le port et la plage des Brisants.
- Planter des végétaux indigènes,
- Restaurer la zone humide située entre l'avenue Général de Gaulle et la première passerelle. C'est la seule ravine du TCO qui présente une zone humide en plein centre-ville. Il est possible d'y observer la faune aquatique (crustacés, mollusques, poissons), les insectes de bord d'eau (odonates, lépidoptères, etc...) et des oiseaux. La restaurer permettrait le retour d'autres oiseaux (Oléron cendré,...).



La Ravine Saint-Gilles





Exemple : La ravine des Poux

Etat actuel





Proposition d'aménagement :

- Profiter des passages existants pour créer une liaison douce le long du rebord droit depuis l'embouchure jusqu'à la rue Haute et créer un maillage de liaisons avec le projet de liaisons douces en centre-ville.
- Restaurer la section en centre-ville en plantant des végétaux indigènes.



La Ravine des Poux



Les végétaux à privilégier – Littoral

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Hauteur	Observations
Espèces pour plantations en milieu urbain ou plantation d'alignement			
<i>Calophyllum Takamaka</i>	Takamaka du bord de mer	10 – 15 m	Endémique
<i>Cassine orientalis</i>	Bois rouge	10 – 15 m	endémique
<i>Cossinia pinnata</i>	Bois de Juda	10 – 15 m	Endémique
<i>Dodonaea salicifolia</i>	Bois d'arneth	6 – 8 m	Endémique
<i>Dombeya acutangula</i> ou <i>Dombeya palmata</i>	Mahot tantan	5 – 6 m	Endémique
<i>Eugenia buxifolia</i>	Bois de nêfles	10 m	Endémique
<i>Gastonia custipongia</i>	Bois d'éponge	5 – 6 m	Endémique
<i>Indigofera amnoxylum</i>	Bois de sable blanc	4 – 5 m	Endémique
<i>Indigofera</i>	Bois de sable rouge	3 – 4 m	endémique
<i>Latania lontaroides</i>	Latanier	15 m	Endémique
<i>Mimusops maxima</i>	Grand natte	15 – 20	Endémique
<i>Olea europaea</i>	Bois d'olive noir	5 – 6 m	Endémique – croissance lente
<i>Pandanus utilis</i>	Vacoa	5 – 8 m	Indigène
<i>Pittosporum senacia</i>	Bois de joli cœur	5 – 6m	Endémique
<i>Pleurostyliya pachyphloea</i>	Bois d'olives gros peau	4 – 5 m	Endémique – croissance lente
<i>Ruizia cordata</i>	Bois de senteur blanc	3 – 4 m	Endémique
<i>Tournefortia argentea</i>	Veloutier du bord de mer	3 – 4 m	Endémique



Espèces indigènes et exotiques pour boisements			
<i>Coco nucifera</i>	Cocotier	20 – 25 m	Exotique ; palmier
<i>Inga laurina</i>	Arbre à miel	5 – 8 m	Exotique
<i>Peltophorum pterocarpum</i>	Flamboyant jaune	10 m	Exotique
<i>Phoenix canariensis</i>	Dattier des Canaries	15 – 18 m	Exotique
<i>Phoenix dactylifera</i>	Dattier	15 – 20 m	Exotique
<i>Pongamia pinnata</i>	Pongame	5 – 8 m	Exotique
<i>Terminalia catappa</i>	Badamier	10 -15 m	Exotique
<i>Terminalia mantaly</i>	Mantaly	15 m	Exotique
<i>Ziziphus mauritiana</i>	Jujube	4 – 5 m	Exotique

* La liste des végétaux sera plus détaillée dans la phase 2 b en fonction des singularités des ravines prioritaires.





4.2 Les mi-pentes

Au niveau des mi-pentes les ravines subissent une double contrainte, à la fois dans les espaces agricoles et dans les zones urbanisées. Dans les espaces agricoles, les zones cultivées ont tendances à se rapprocher au plus près des cassures de pentes et bien souvent les boisements de protection des rebords hauts ont disparus.

Le corridor rivulaire constitué de couverts végétalisés permanents le long des ravines permet de jouer un rôle de réservoir de biodiversité et de minimiser les pollutions diffuses qui atteignent directement l'eau superficielle des ravines ou le fond des ravines lorsqu'elles ne sont pas cours d'eau. Les ripisylves jouent également un rôle de protection en minimisant les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols.

Dans les espaces urbanisés, la pression foncière est telle que certaines constructions sont tout au bord de la ravine et les arrières cours quand elles existent sont carrément dans les pentes des versants accessibles de la ravine. Pour préserver la fonction écologique des ravines il est indispensable d'interdire des constructions au-delà d'une certaine limite.

Les 10 mètres de protection liés à la servitude forestière sur les rebords hauts, ne sont pas suffisants. Il est nécessaire de préserver les rebords hauts en imposant des limites constructibles correspondant au minimum à 10 fois la hauteur de la construction.

Trois grands types de rebords :

- Les rebords des ravines situées en milieu urbain des mi-pentes,
- Les rebords des ravines situées en milieu agricole des mi-pentes,
- Les rebords des ravines situées en milieu naturel des mi-pentes.

Les délaissés au niveau des radiers le long des routes départementales.

1) La Grande Chaloupe
2) La Petite ravine des Lataniers
3) La Grande ravine des Lataniers
4) La ravine à Marquet
5) La ravine Balthazar
6) La rivière des Galets
7) La ravine la Plaine
8) La ravine Laforge
9) La ravine Divon
10) La ravine Bernica
11) La ravine Fleurimont
12) La ravine Boucan-Canot
13) La ravine Saint Gilles

14) La ravine l'Ermitage
15) La ravine la Saline
16) La ravine Trois Bassins
17) La Grande ravine
18) La Petite ravine
19) La ravine des Colimaçons
20) La ravine de la Chaloupe
21) La ravine de la Fontaine
22) La ravine du Grand Etang
23) La ravine des Poux
24) La ravine du Cap
25) La ravine du Trou
26) La ravine des Avirons





Les ravines en milieu naturel des mi-pentes.

Exemple : La ravine Laforge

Etat actuel





Proposition d'aménagement :

- Créer et/ou restaurer les liaisons douces,
- Il existe tout un maillage d'anciens sentiers le long des ravines de l'Etang.
Depuis le Tour des Roches, il est possible de rejoindre Bellemène ou Bois de Nèfles par les sentiers.



La Ravine Laforge



Exemple : La ravine Boucan Canot

Etat actuel





Proposition d'aménagement :

- Utiliser les sentiers existants pour les sports de nature : - V.T.T,
- Loisirs équestres.

Dans la ravine Boucan Canot, les chemins agricoles sont progressivement annexés par les riverains.



La Ravine Boucan Canot





Les ravines en milieu urbain des mi-pentes.

Exemple : La Grande ravine

Etat actuel





Proposition d'aménagement :

- Aménager et/ou restaurer les points de vue existants

La rive droite de la Grande Ravine est dangereuse à l'aval du cimetière de Trois-Bassins. Des points de vue aménageables sont possibles sur les espaces verts juste en face du cimetière.



La Grande Ravine



Les végétaux à privilégier - Mi-pentes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Hauteur	Observations
<i>Aleurites moluccana</i>	Bancoule	25 m	Exotique
<i>Artocarpus heterophyllus</i>	Jacquier	8 – 10 m	Exotique
<i>Calophyllum takamaka</i>	Takamaka	10 – 15 m	Endémique
<i>Cassine orientalis</i>	Bois rouge	10 – 15 m	Endémique
<i>Cossinia pinnata</i>	Bois de Juda	6 – 8 m	Endémique
<i>Dodonaea salicifolia</i>	Bois d'arneth	3 – 4 m	Endémique
<i>Dombeya acutangula ou dombeya palmata</i>	Mahot des bas	1 – 4 m	Endémique
<i>Doratoxylum apetalum</i>	Bois de gaulette	15 m	Endémique
<i>Eugenia buxifolia</i>	Bois de nèfles	10 m	Endémique
<i>Ficus reflexa</i>	Affouche bâtard	10 m	Endémique
<i>Gastonia custipongia</i>	Bois d'éponge	5 – 6 m	Endémique
<i>Hibiscus columnaris</i>	Mahot rempart	8 – 10 m	Endémique
<i>Inga laurina</i>	Arbre à miel	12 – 15 m	Exotique
<i>Latania lontaroïdes</i>	Latanier	15 m	Endémique
<i>Lomatophyllum borbonicum</i>	Mazambon marron		Endémique – plante grasse
<i>Melaleuca leucadendron</i>	Niaouli	8 – 10 m	Exotique
<i>Mimusops maxima</i>	Grand natte	15 – 20 m	Endémique
<i>Moringa oleifera</i>	Mouroungé	5 m	Exotique



<i>Olea europea</i>	Bois d'olive noir	5 – 6 m	Endémique
<i>Olea lancea</i>	Bois d'olive blanc	5 – 6 m	Endémique
<i>Pandanus utilis</i>	Vacoas	5 – 8 m	Indigène
<i>Peltophorum pterocarpum</i>	Flamboyant jaune	10 m	Exotique
<i>Phoenix canariensis</i>	Dattier des canaries	15 – 18 m	Exotique
<i>Phoenix dactylifera</i>	Dattier	15 – 20 m	Exotique
<i>Pittosporum senacia</i>	Bois de joli cœur	5 – 6 m	Endémique
<i>Pleurostyliya pachyphloea</i>	Bois d'olives gros peau	4 – 5 m	Endémique
<i>Pongamia pinnata</i>	Pongame	5 – 8 m	Exotique
<i>Ruizia cordata</i>	Bois de senteur blanc	10 m	Endémique
<i>Securinega durissima</i>	Corce rouge	15 m	Endémique
<i>Tamarindus indica</i>	Tamarinier	10 – 15 m	Exotique
<i>Terminalia arjuna</i>	Carambole maron	10 – 15 m	Indigène
<i>Terminalia bentzoe</i>	Benjoin	15 – 20 m	Endémique
<i>Terminalia cattapa</i>	Badamier	10 – 15 m	Indigène
<i>Turraea casimiriana</i>	Bois de kivi	4 m	Endémique

* La liste des végétaux sera plus détaillée dans la phase 2 b en fonction des singularités des ravines prioritaires.





4.3 Les hauts

Dans les hauts, les ravines sont très peu encaissées et se fondent dans les paysages vallonnés des pâturages ou des champs de cannes.
Les contraintes sont les mêmes que celles rencontrées dans les mi-pentes.

Dans les espaces agricoles, les boisements de bord de ravine n'existent pratiquement plus les zones cultivées et les pâturages vont jusqu'à la cassure de pente parfois au-delà pour les pâturages.

Dans les zones urbanisées les bords des ravines sont construits sans respect de la limite des 10 m liée à la servitude forestière.

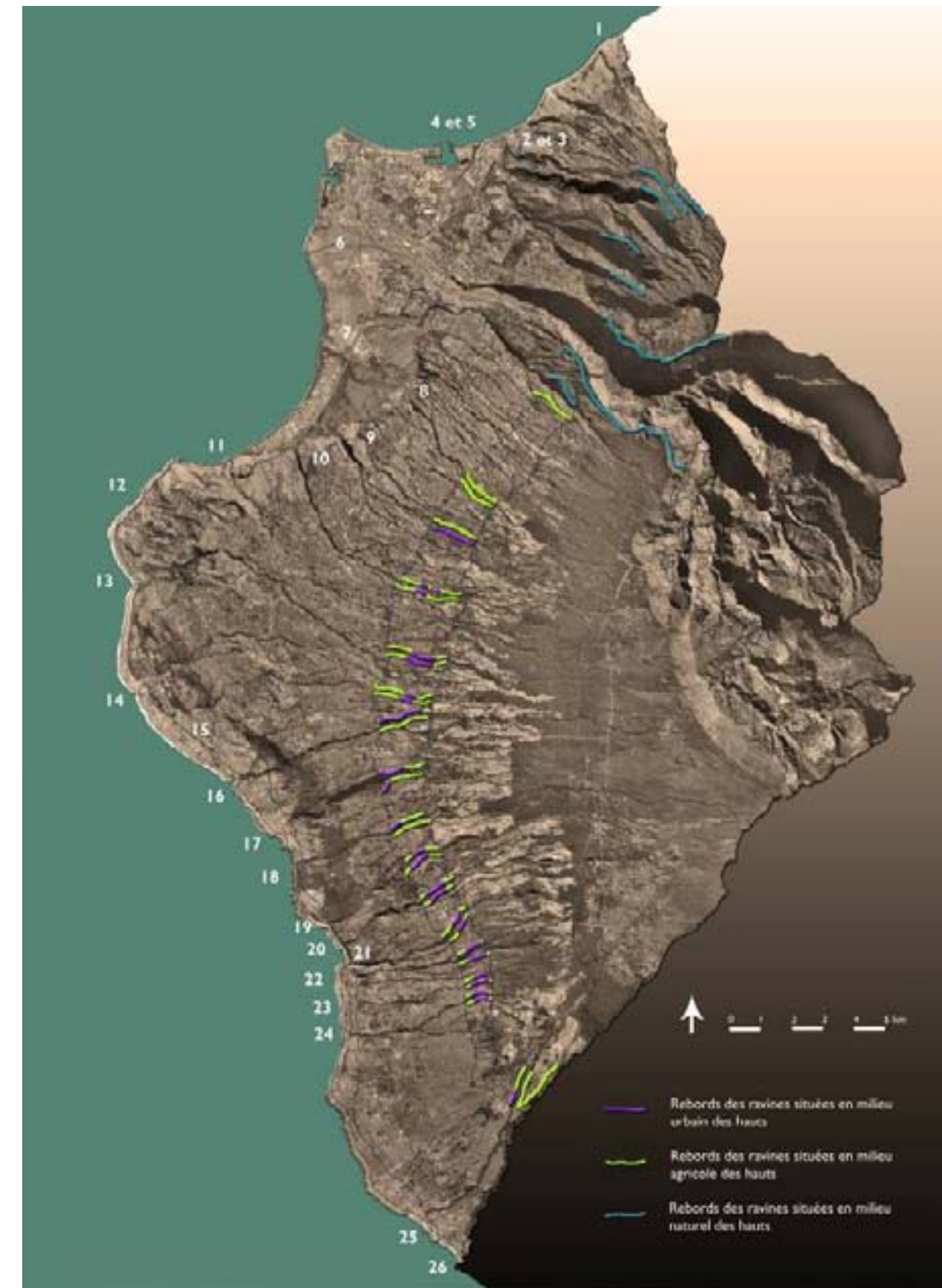
Les ravines existent d'autant moins qu'elles ne sont pas nommées le long des routes principales notamment la route Hubert Delisle.

Trois grands types de rebords :

- Les rebords des ravines situées en milieu urbain des hauts,
- Les rebords des ravines situées en milieu agricole des hauts,
- Les rebords des ravines situées en milieu naturel des hauts.

Les ravines :

- 1) La Grande Chaloupe
- 2) La Petite ravine des Lataniers
- 3) La Grande ravine des Lataniers
- 4) La ravine à Marquet
- 5) La ravine Balthazar
- 6) La rivière des Galets
- 7) La ravine la Plaine
- 8) La ravine Laforge
- 9) La ravine Divon
- 10) La ravine Bernica
- 11) La ravine Fleurimont
- 12) La ravine Boucan-Canot
- 13) La ravine Saint Gilles
- 14) La ravine l'Ermitage
- 15) La ravine la Saline
- 16) La ravine Trois Bassins
- 17) La Grande ravine
- 18) La Petite ravine
- 19) La ravine des Colimaçons
- 20) La ravine de la Chaloupe
- 21) La ravine de la Fontaine
- 22) La ravine du Grand Etang
- 23) La ravine des Poux
- 24) La ravine du Cap
- 25) La ravine du Trou
- 26) La ravine des Avirons





Les ravines en milieu urbain des hauts.

Exemple : La ravine des Poux

Etat actuel





Proposition d'aménagement :

- Restaurer ou Aménager des espaces de pique-nique et de détente.



La Ravine des Poux

Une aire de détente existe déjà en rive gauche de la ravine des Poux au niveau de la route Hubert Delisle.



Les ravines en milieu naturel des hauts.

Exemple : La ravine des Poux

Etat actuel





Proposition d'aménagement :

Aménager des lieux d'observation de l'avifaune, l'écoute des chants d'oiseaux et pour un rôle pédagogique.



La Ravine des Poux



Les ravines en milieu agricole des hauts.

Exemple : La ravine du Cap

Etat actuel





Proposition d'aménagement

– Reconstituer les boisements le long des rebords dans les espaces agricoles.

Les avantages sont multiples : - Contribue à la qualité et à la diversité des paysages,

- Permet de préserver la biodiversité,
- Permet de produire du bois-énergie, du bois d'œuvre d'essences nobles recherchées
- Favorise l'apiculture
- Evite l'érosion et le lessivage des sols
- Joue un rôle dans l'épuration de l'eau
- Joue un rôle dans les effets des microclimats (vents, chaleur...)
- Abrite des auxiliaires de cultures (oiseau, chauve-souris, reptiles, insectes...)



La Ravine Du Cap





Les végétaux à privilégier - Hauts

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Hauteur	Observations
<i>Acalypha integrifolia</i>	Bois de violon	2 – 3 m	Endémique
<i>Apholia théiformis</i>	Change écorce	15 m	Endémique
<i>Artocarpus heterophyllus</i>	Jacquier	8 – 10 m	Exotique
<i>Cossinia pinnata</i>	Bois de Juda	6 – 8 m	Endémique
<i>Croton mauritianus</i>	Ti bois de senteur	5 m	Endémique
<i>Dombyea acutangula / dombeya palmata</i>	Mahot tantan	1 – 4 m	Endémique
<i>Doratoxylon apetalum</i>	Bois de gaulette	15 m	Endémique
<i>Euodia borbonica</i>	Bois de catafaye	7 m	Endémique
<i>Ficus reflexa</i>	Affouche bâtard	10 m	Endémique
<i>Hibiscus columnaris</i>	Mahot rempart	5 m	Endémique
<i>Homalium paniculatum</i>	Corce blanc	20 – 25 m	Endémique
<i>Hubertia ambavilla</i>	Zambaville	1 – 2 m	Endémique
<i>Labourdonnaisia calophylloïdes</i>	Ti natte	15 – 20 m	Endémique
<i>Latania lontaroïdes</i>	Latanier	15 m	Endémique
<i>Lomatophyllum borbonicum</i>	Mazambon marron		Endémique
<i>Mimusops maxima</i>	Grand natte	15 – 20 m	Endémique
<i>Molinea alternifolia</i>	Tan georges	10 – 15 m	Endémique
<i>Nuxia verticillata</i>	Bois maigre	10 – 15 m	Endémique
<i>Ocotea obtusata</i>	Bois de cannelle maron	10 – 15 m	Endémique



<i>Olea europea</i>	Bois d'olive noir	5 – 6 m	Endémique
<i>Olea lancea</i>	Bois d'olive blanc	5 – 6 m	Endémique
<i>Pittosporum senecia</i>	Bois de joli cœur	5 – 6 m	Endémique
<i>Pleurostyliya pachyphloea</i>	Bois d'olive gros peau	4 – 5 m	Endémique
<i>Ruizia cordata</i>	Bois de senteur blanc	3 – 4 m	Endémique
<i>Terminalia bentzoe</i>	Benjoin	15 – 20 m	Endémique
<i>Terminalia mantaly</i>	Mantaly	15 m	Exotique
<i>Weinmannia mauritiana</i>	Ti tan rouge	6 – 7 m	Endémique
<i>Weinmannia tinctoria</i>	Tan rouge	10 – 15 m	Endémique

* La liste des végétaux sera plus détaillée dans la phase 2 b en fonction des singularités des ravines prioritaires.





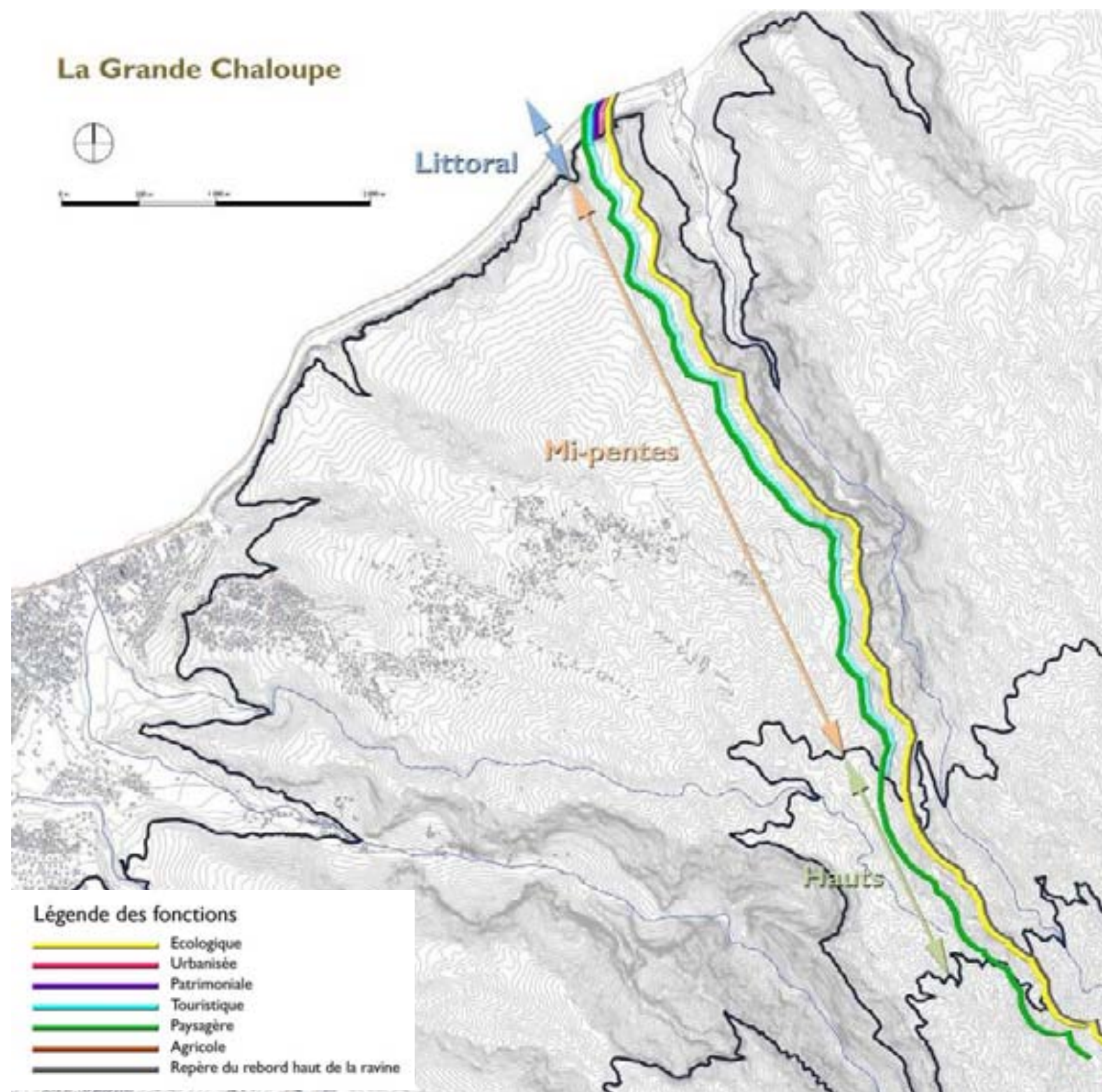
C. Proposition d'aménagement des rebords hauts par ravine



5. Les principes d'aménagement par ravine

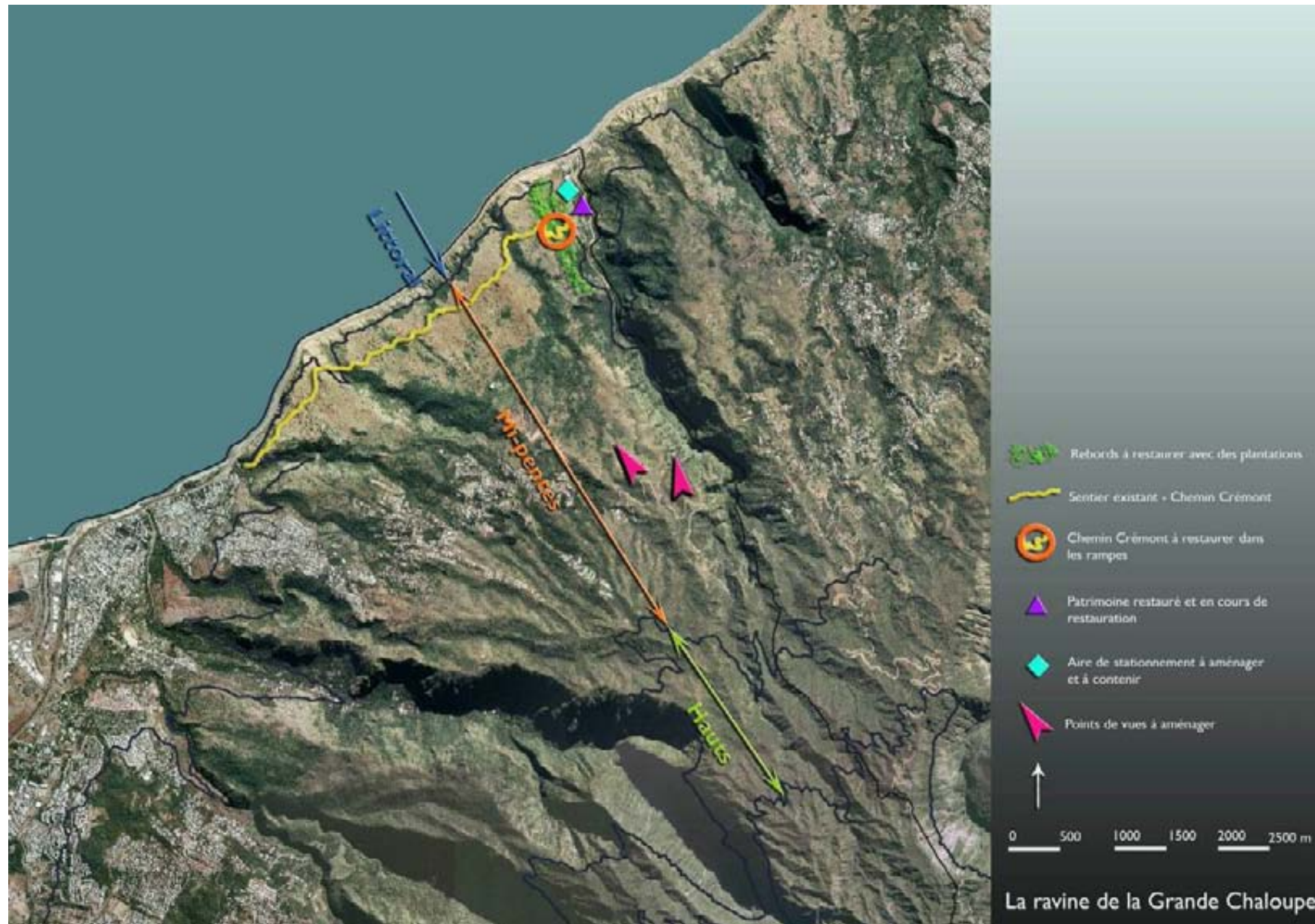
5.1 La ravine de la Grande Chaloupe

5.1.1 Carte des fonctions actuelles





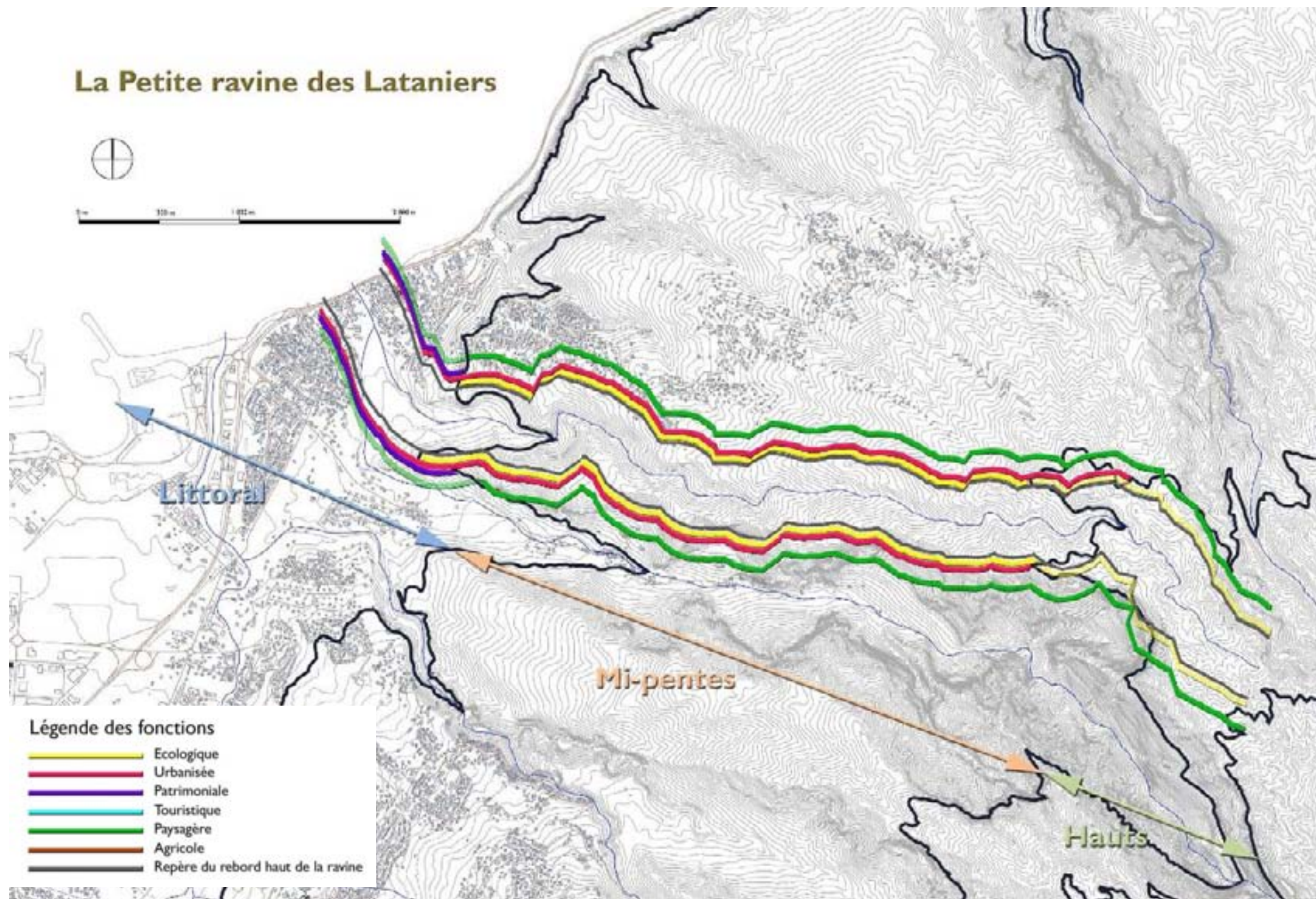
5.1.2 Les propositions d'aménagements





5.2 La Petite ravine des Lataniers

5.2.1 Carte des fonctions actuelles





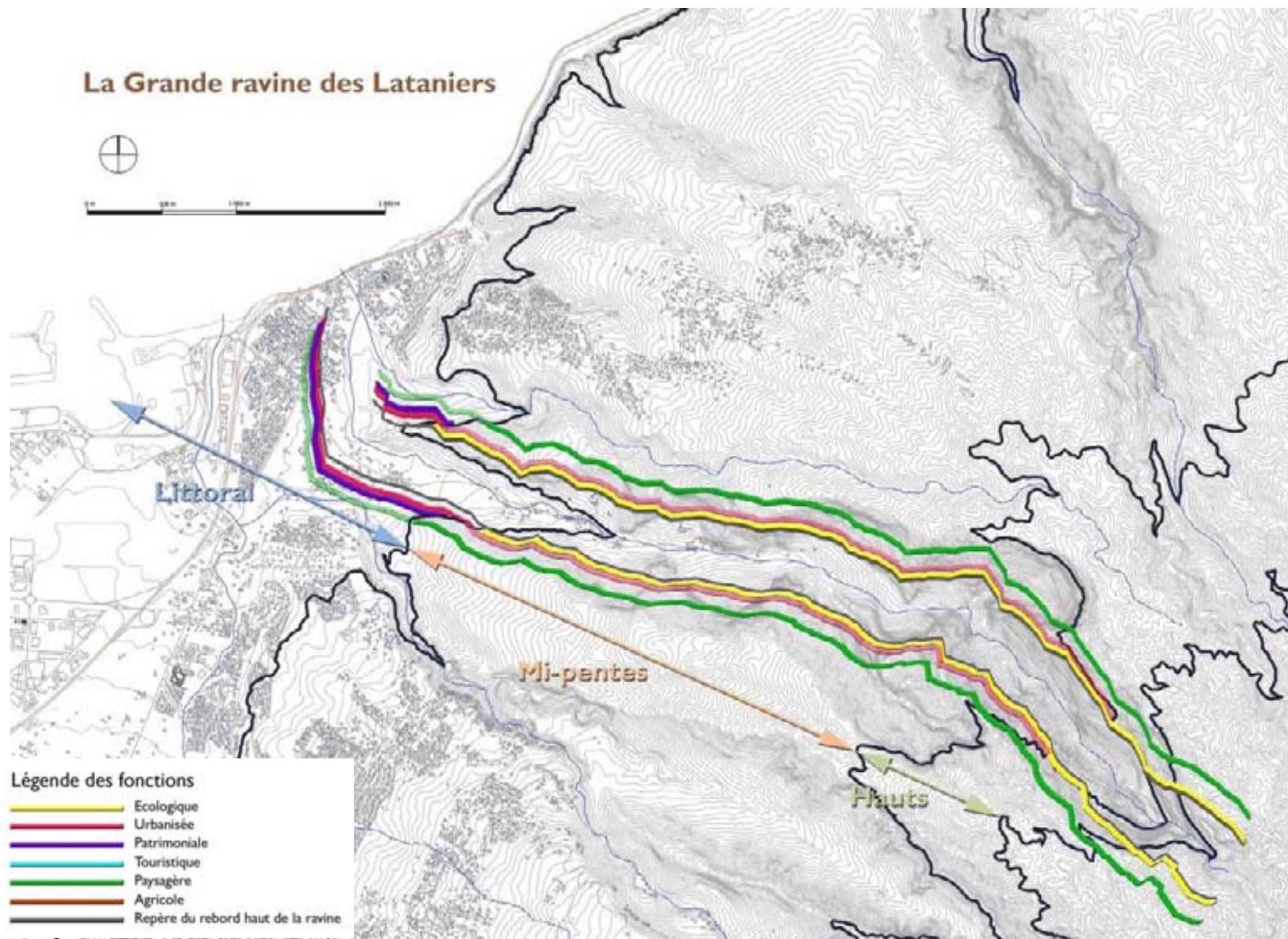
5.2.2 Les propositions d'aménagements





5.3 La Grande ravine des Lataniers

5.3.1 Carte des fonctions actuelles





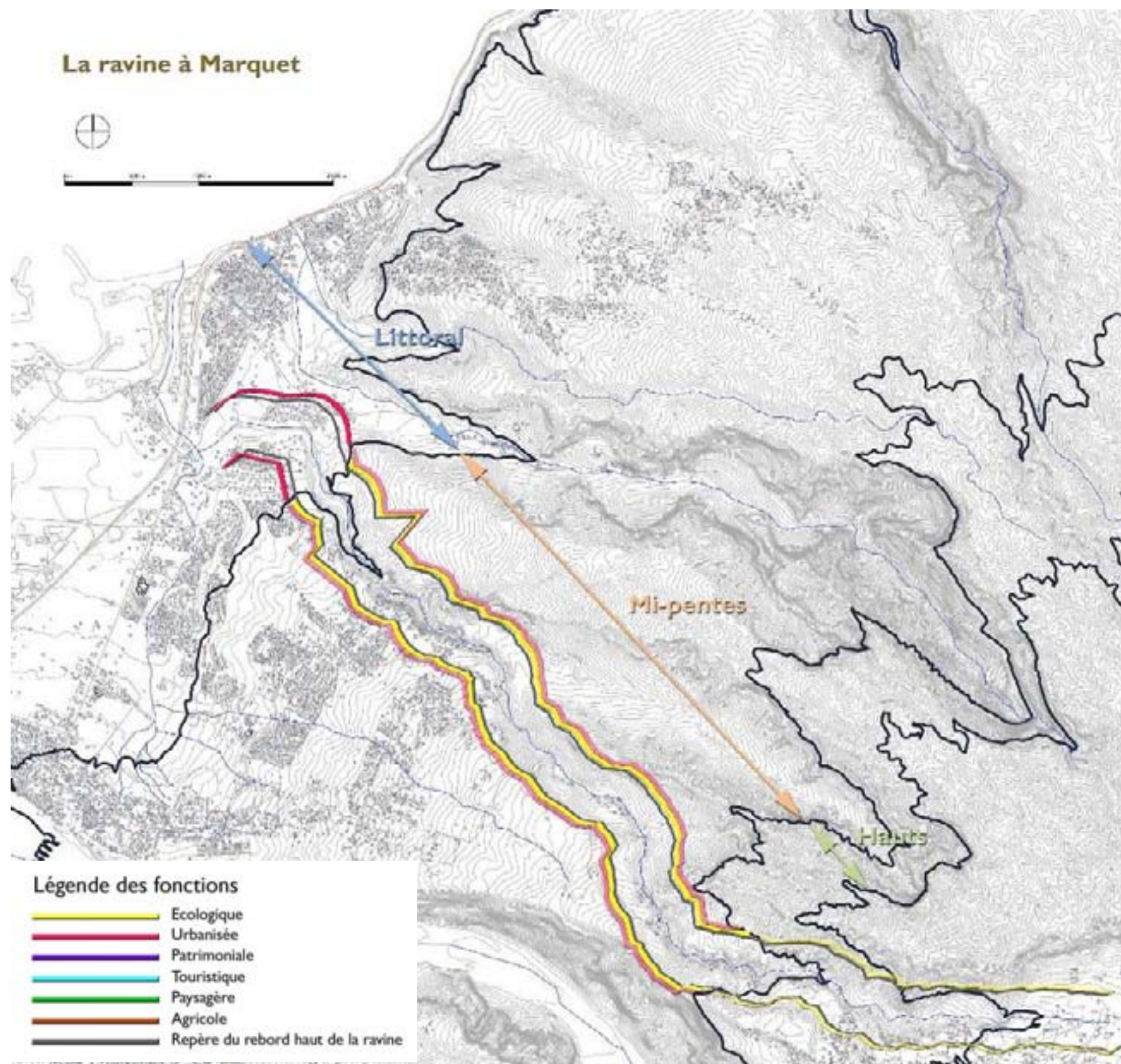
5.3.2 Les propositions d'aménagements





5.4 La ravine à Marquet

5.4.1 Carte des fonctions actuelles





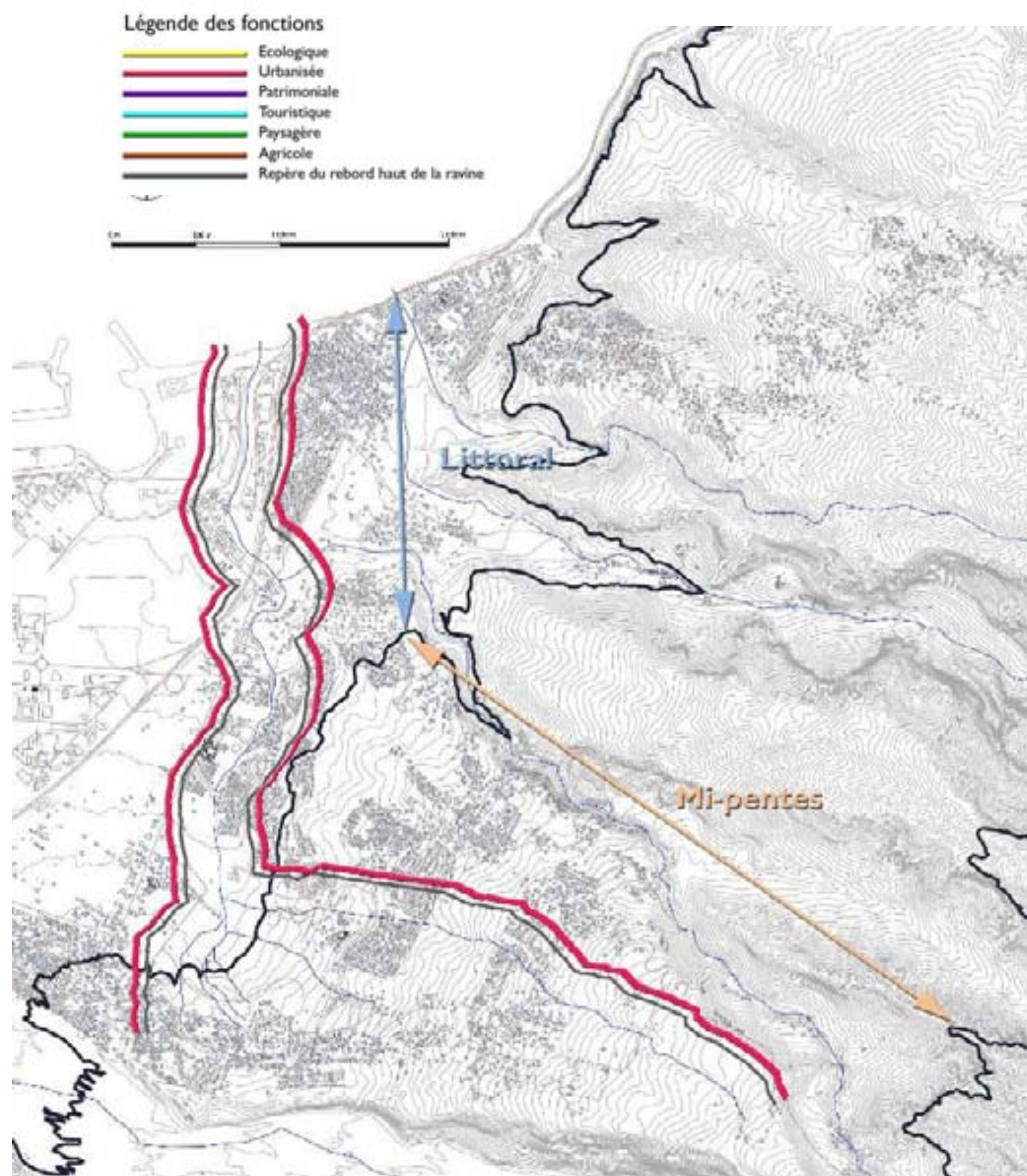
5.4.2 Les propositions d'aménagements





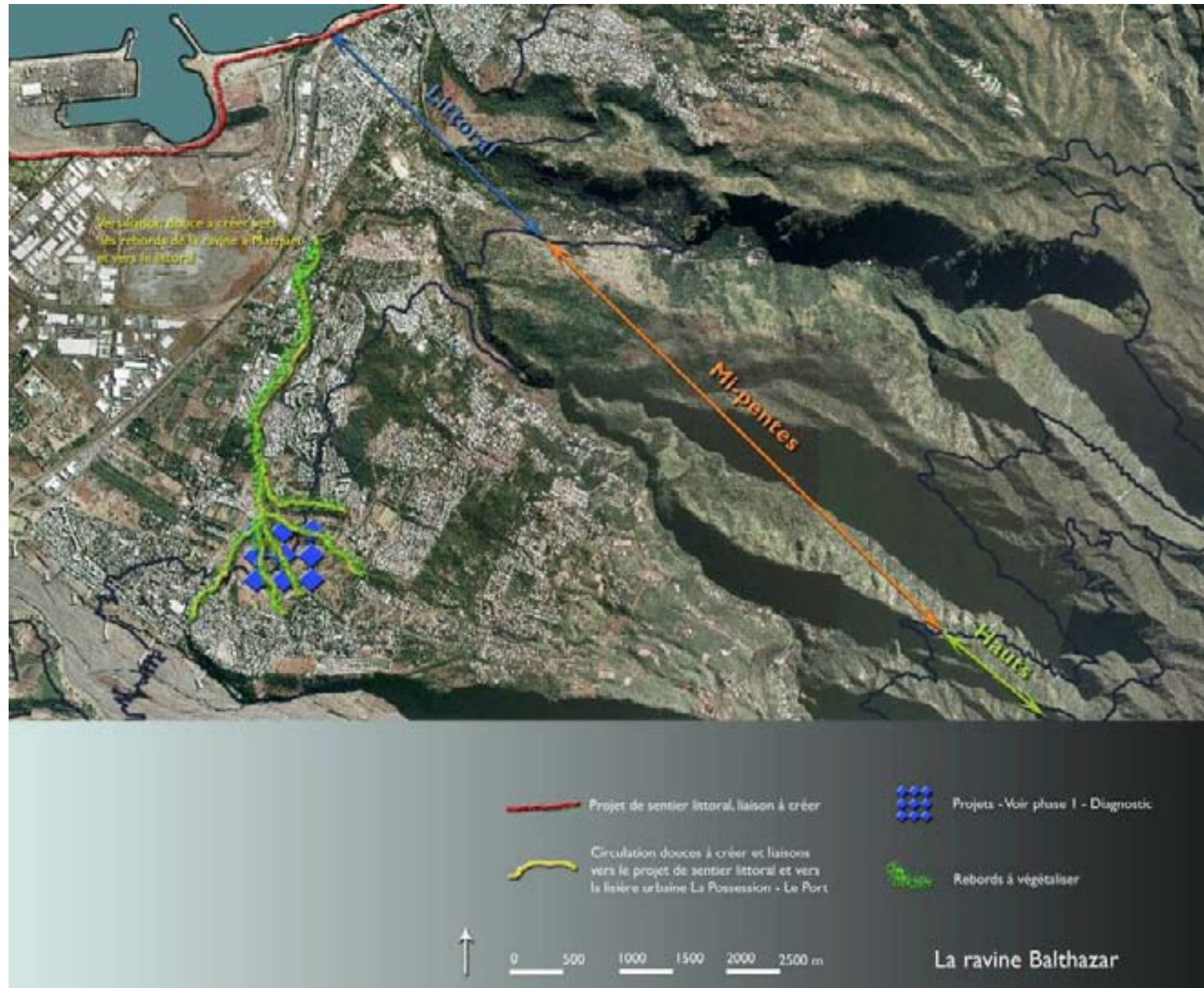
5.5 La ravine Balthazar

5.5.1 Carte des fonctions actuelles





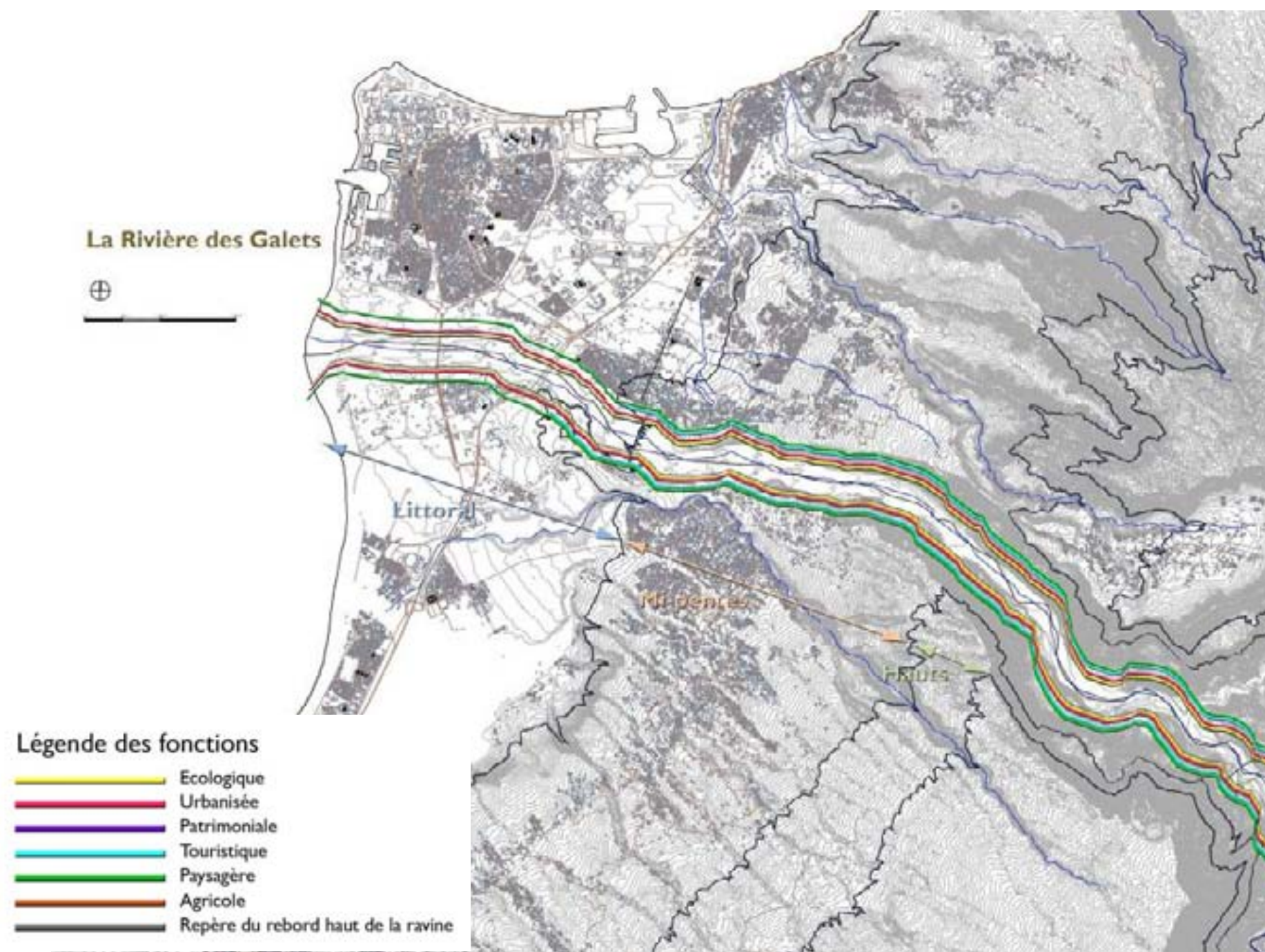
5.5.2 Les propositions d'aménagements





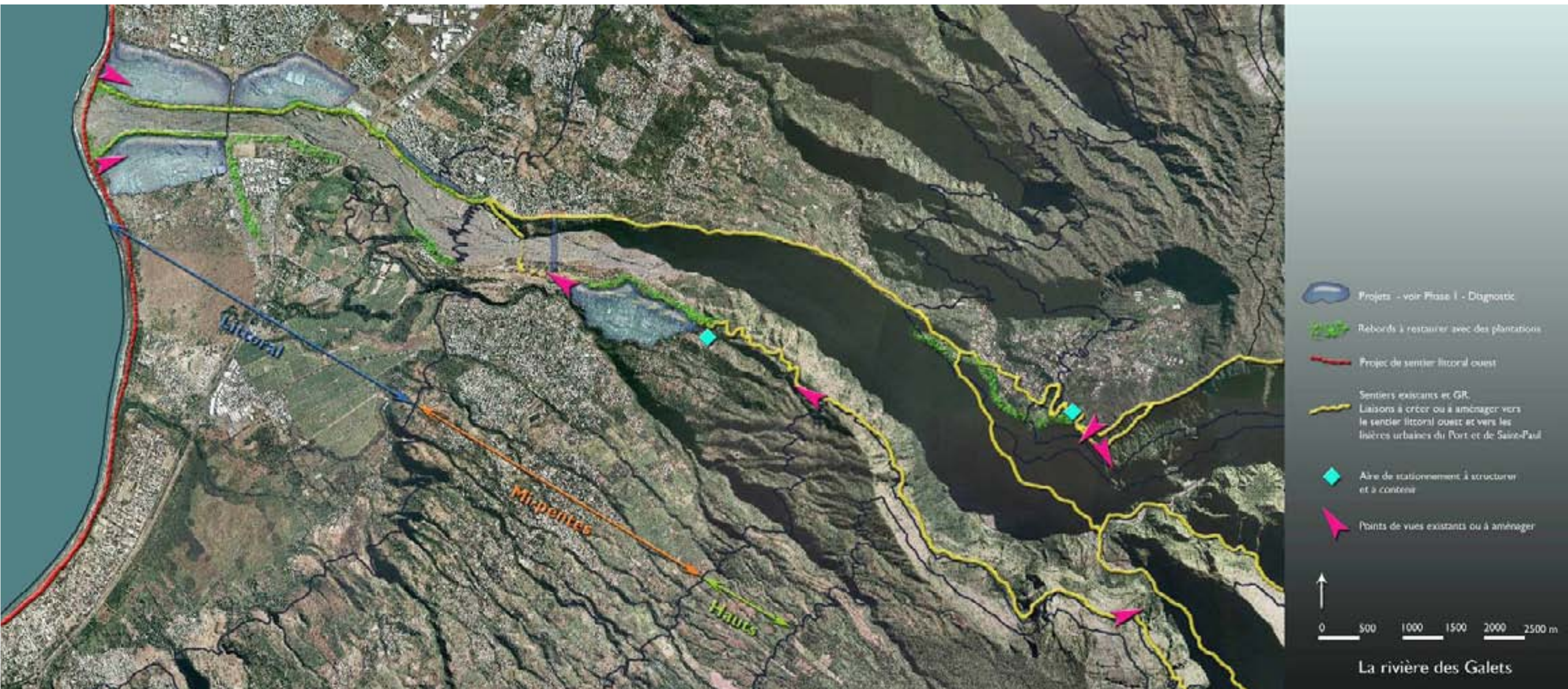
5.6 La rivière des Galets

5.6.1 Carte des fonctions actuelles





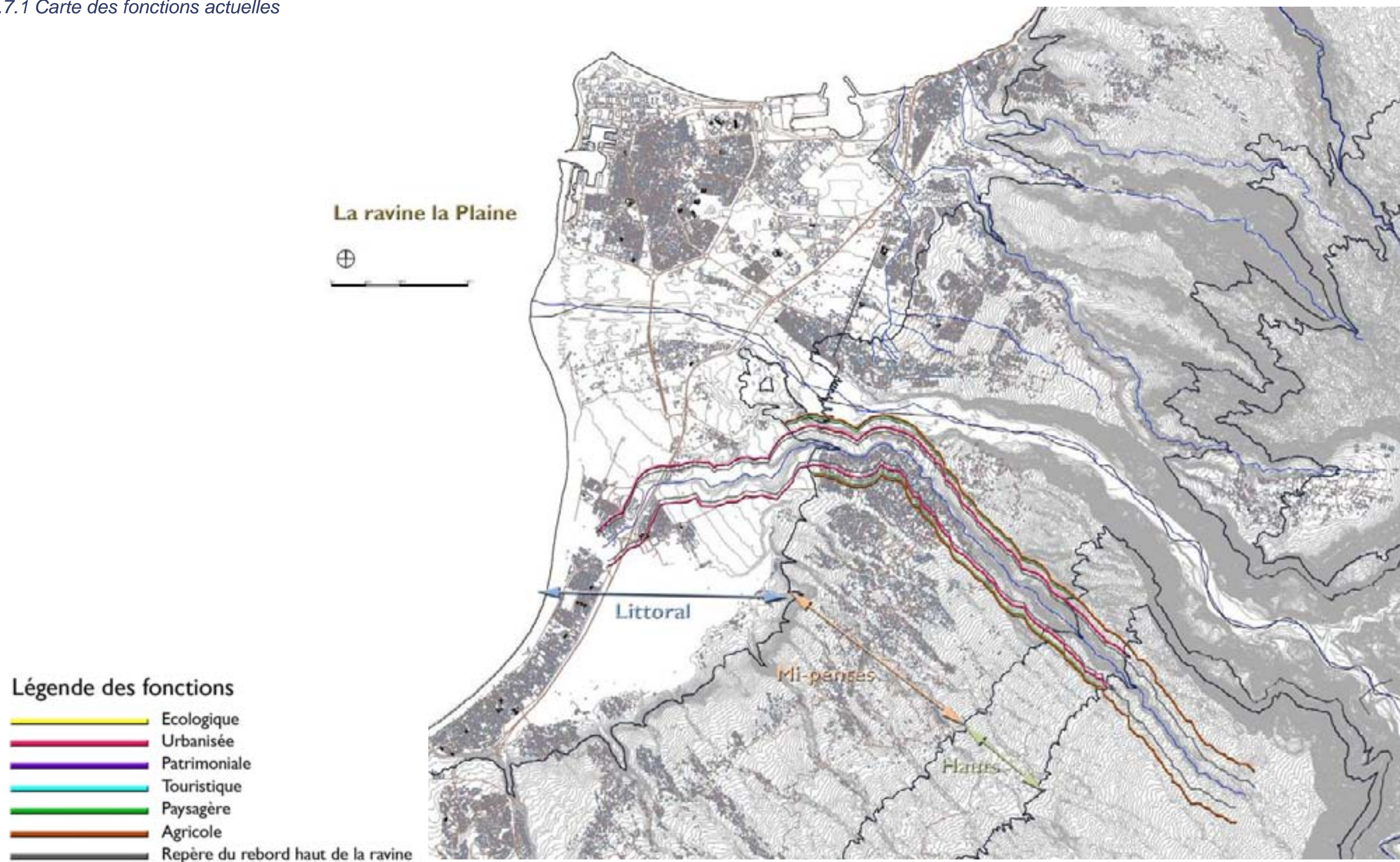
5.6.2 Les propositions d'aménagements





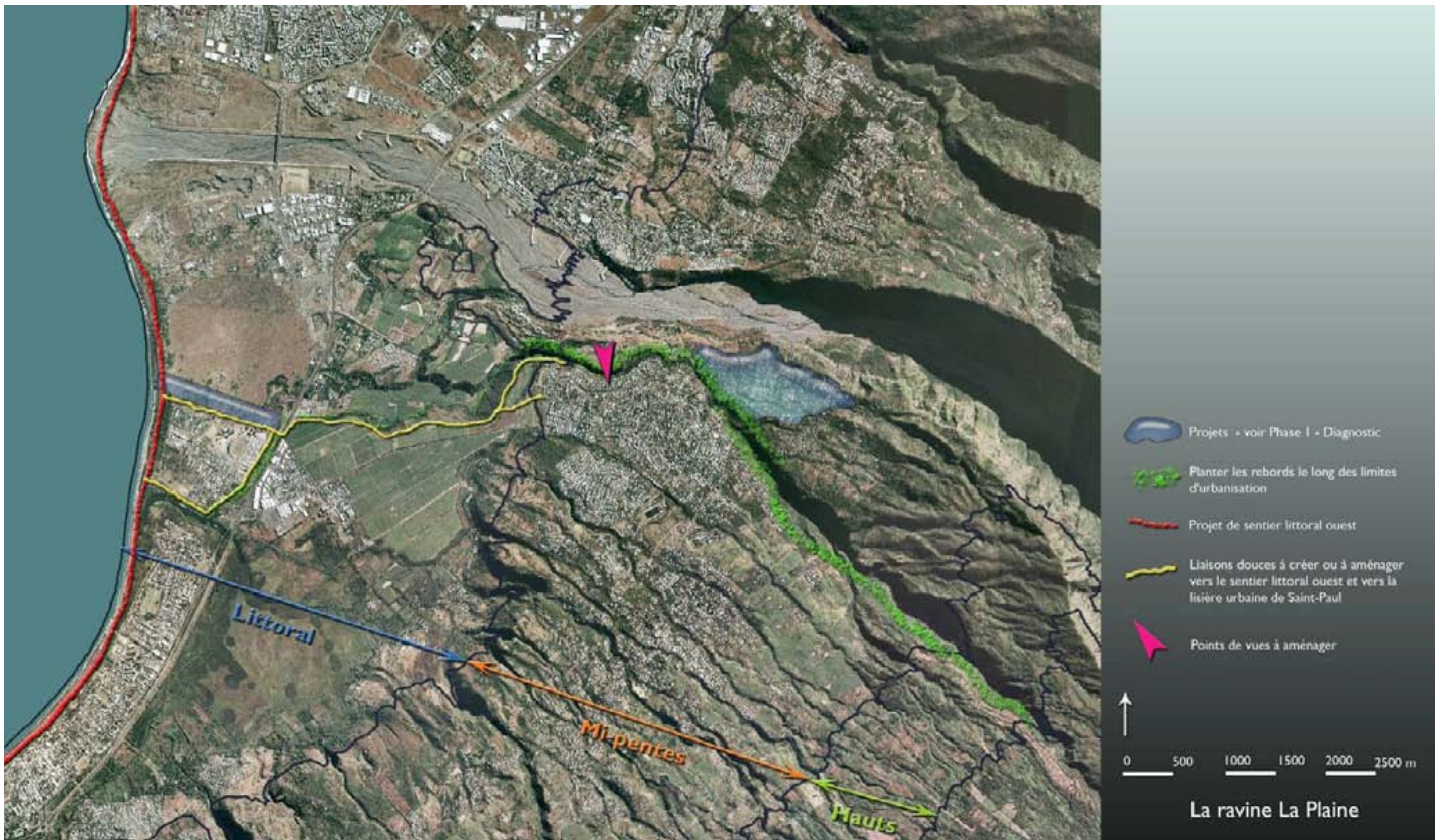
5.7 La ravine la Plaine

5.7.1 Carte des fonctions actuelles





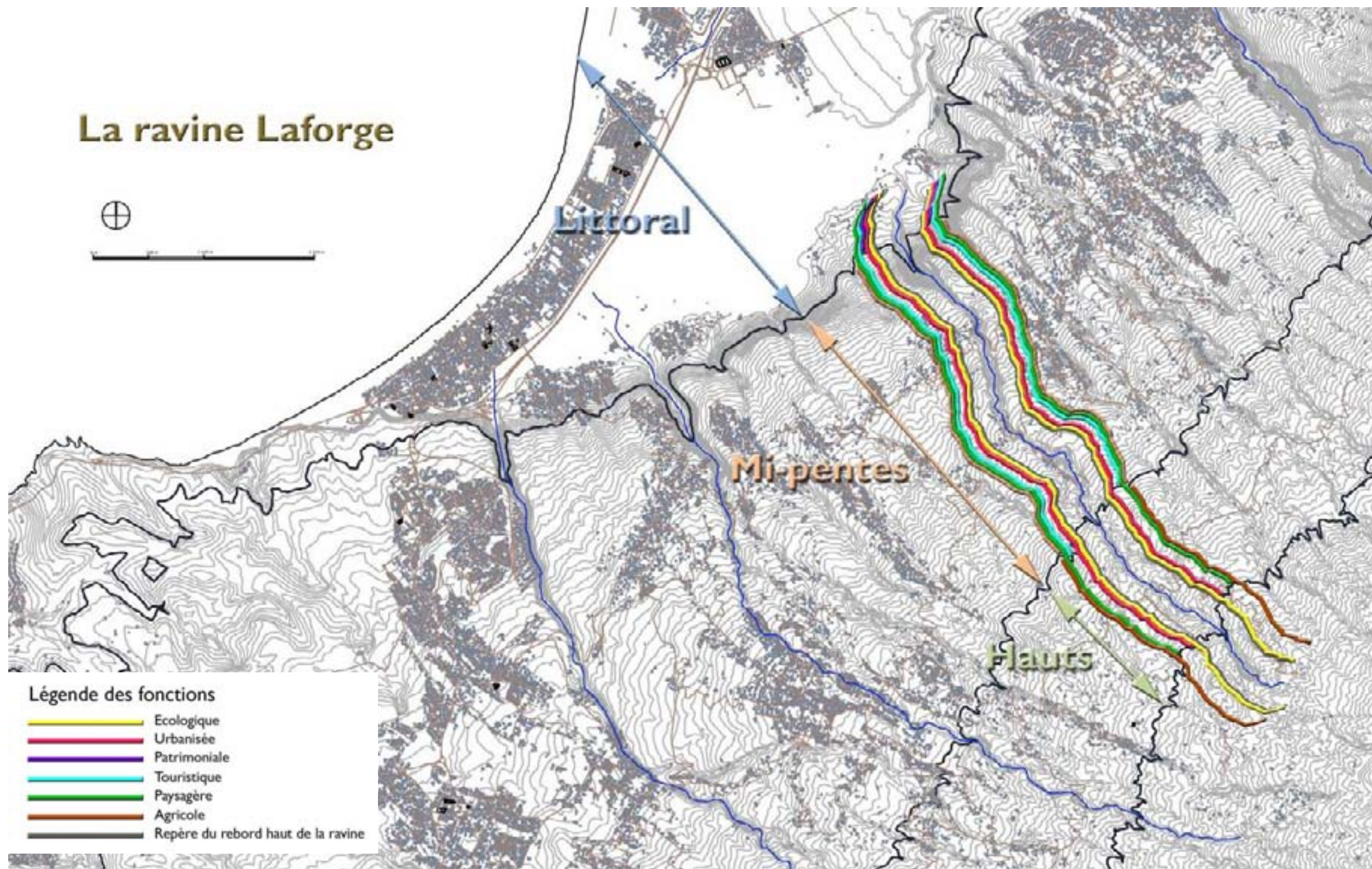
5.7.2 Les propositions d'aménagements





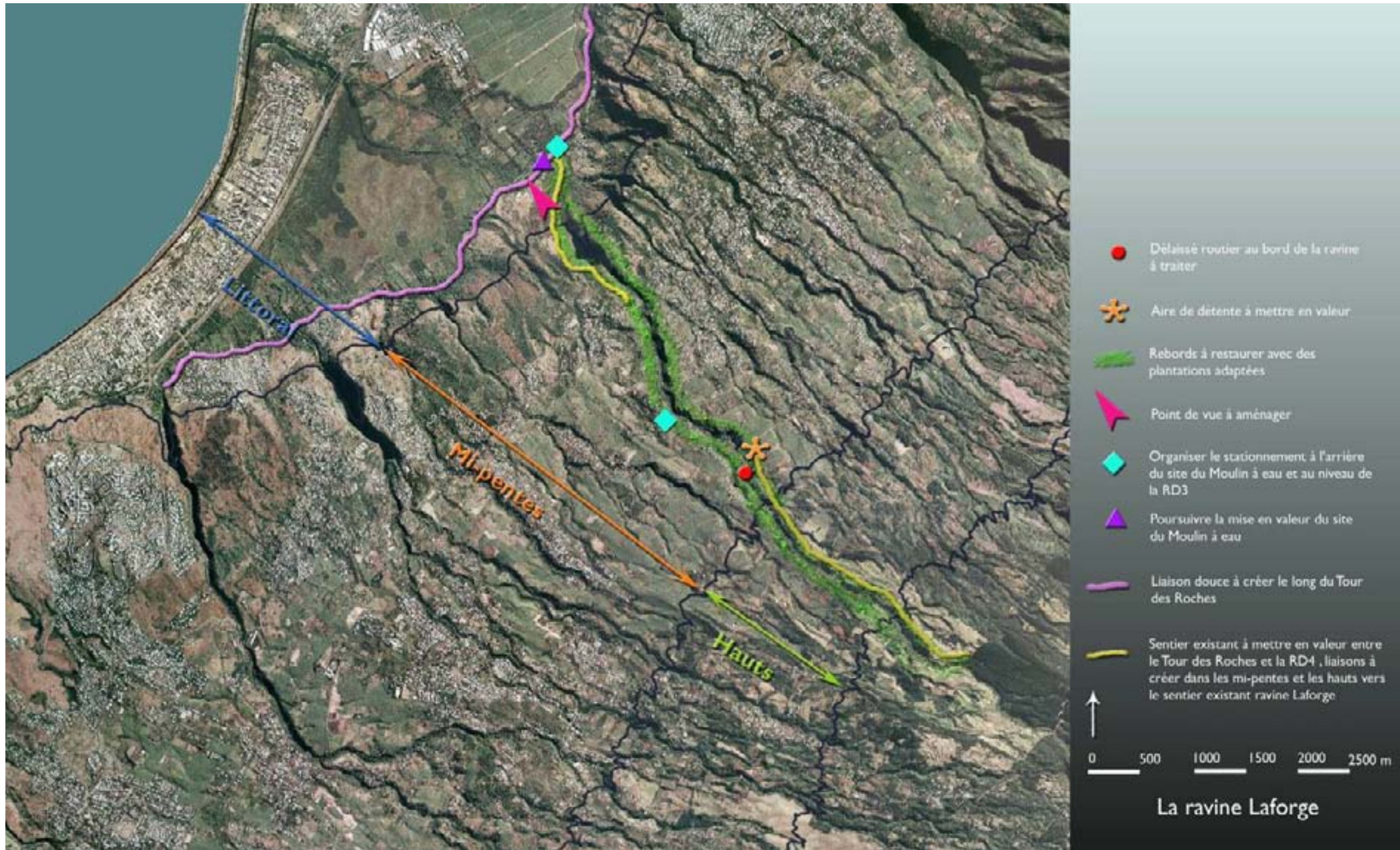
5.8 La ravine Laforge

5.8.1 Carte des fonctions actuelles





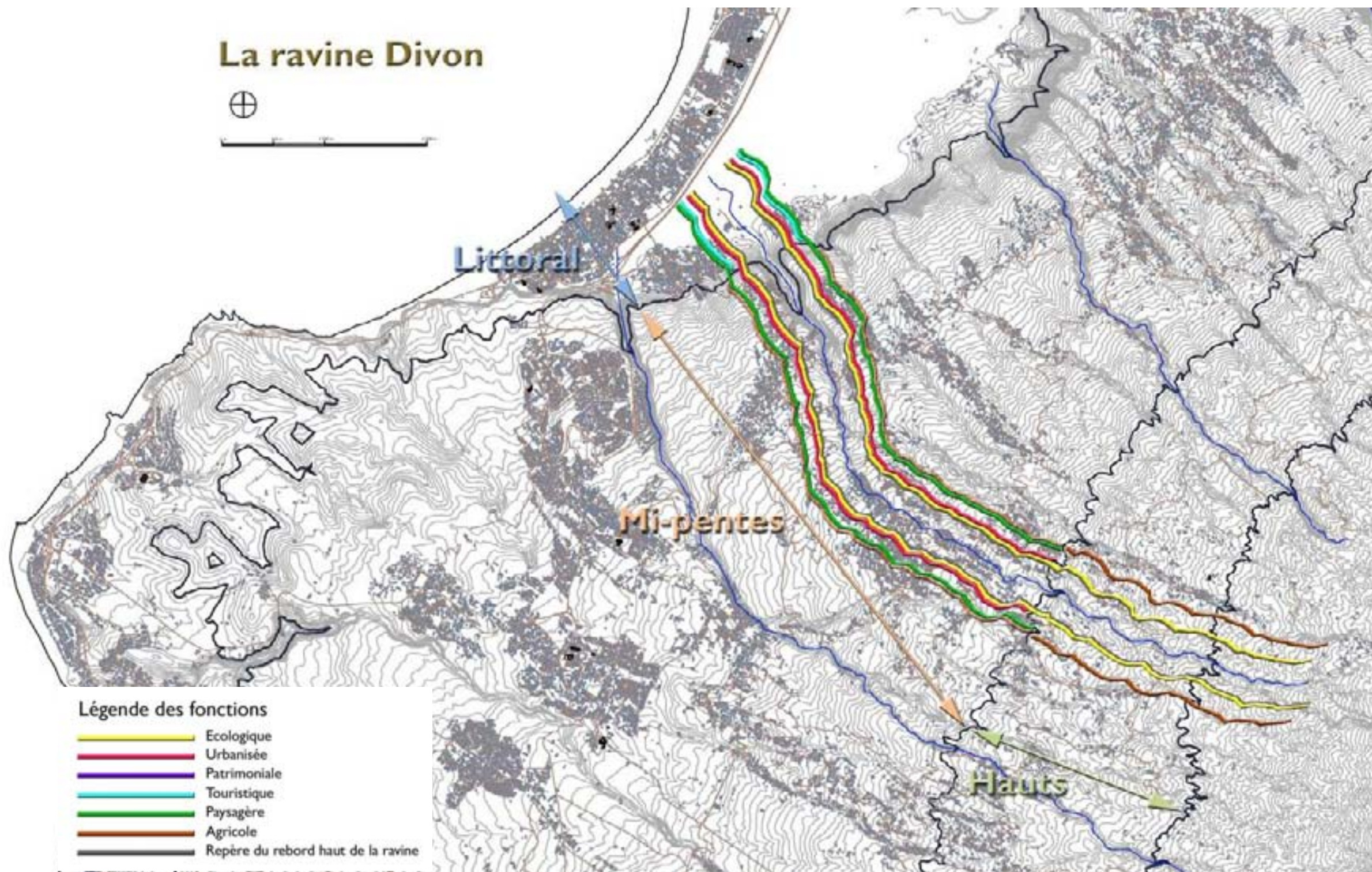
5.8.2 Les propositions d'aménagements





5.9 La ravine Divon

5.9.1 Carte des fonctions actuelles





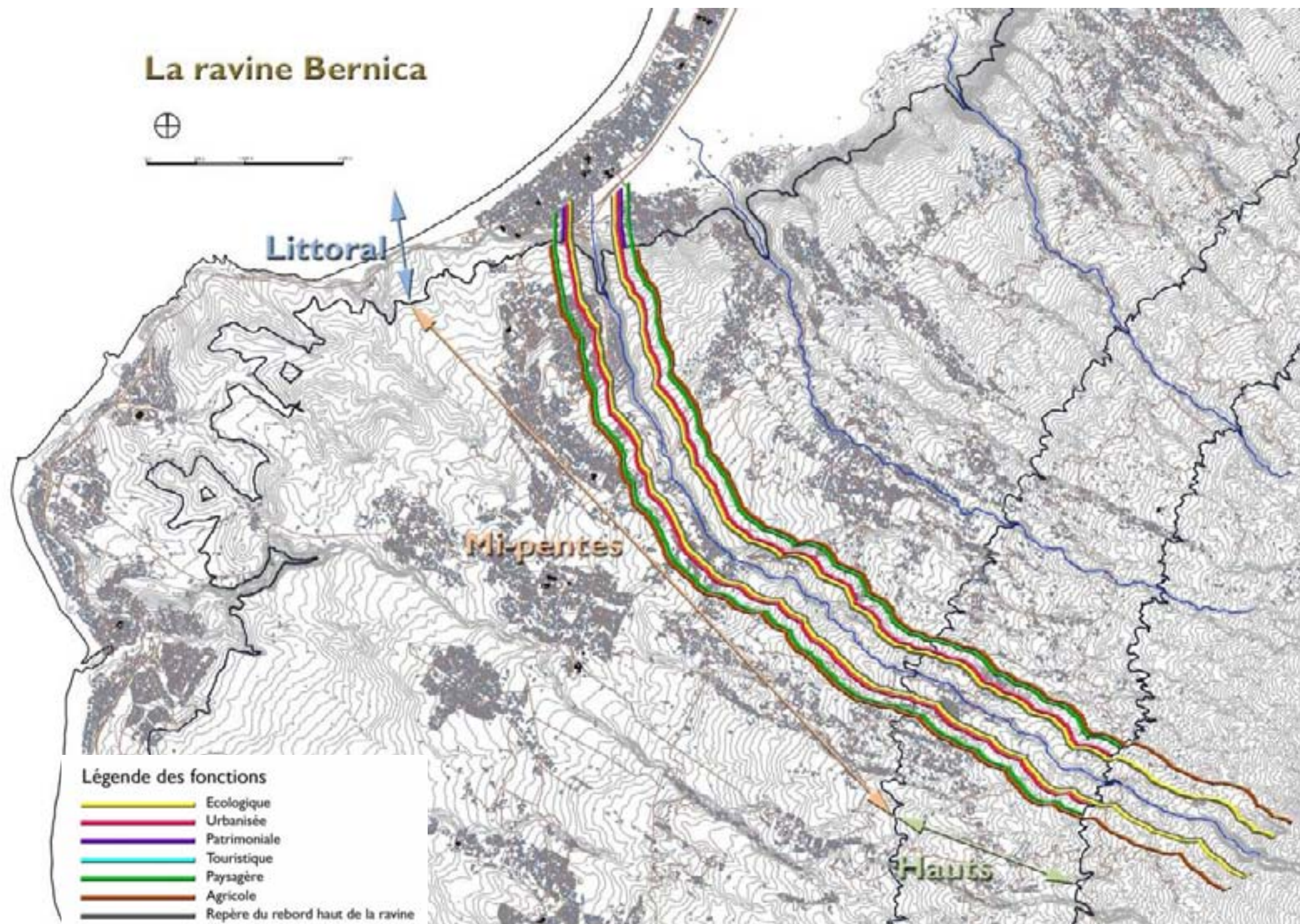
5.9.2 Les propositions d'aménagements





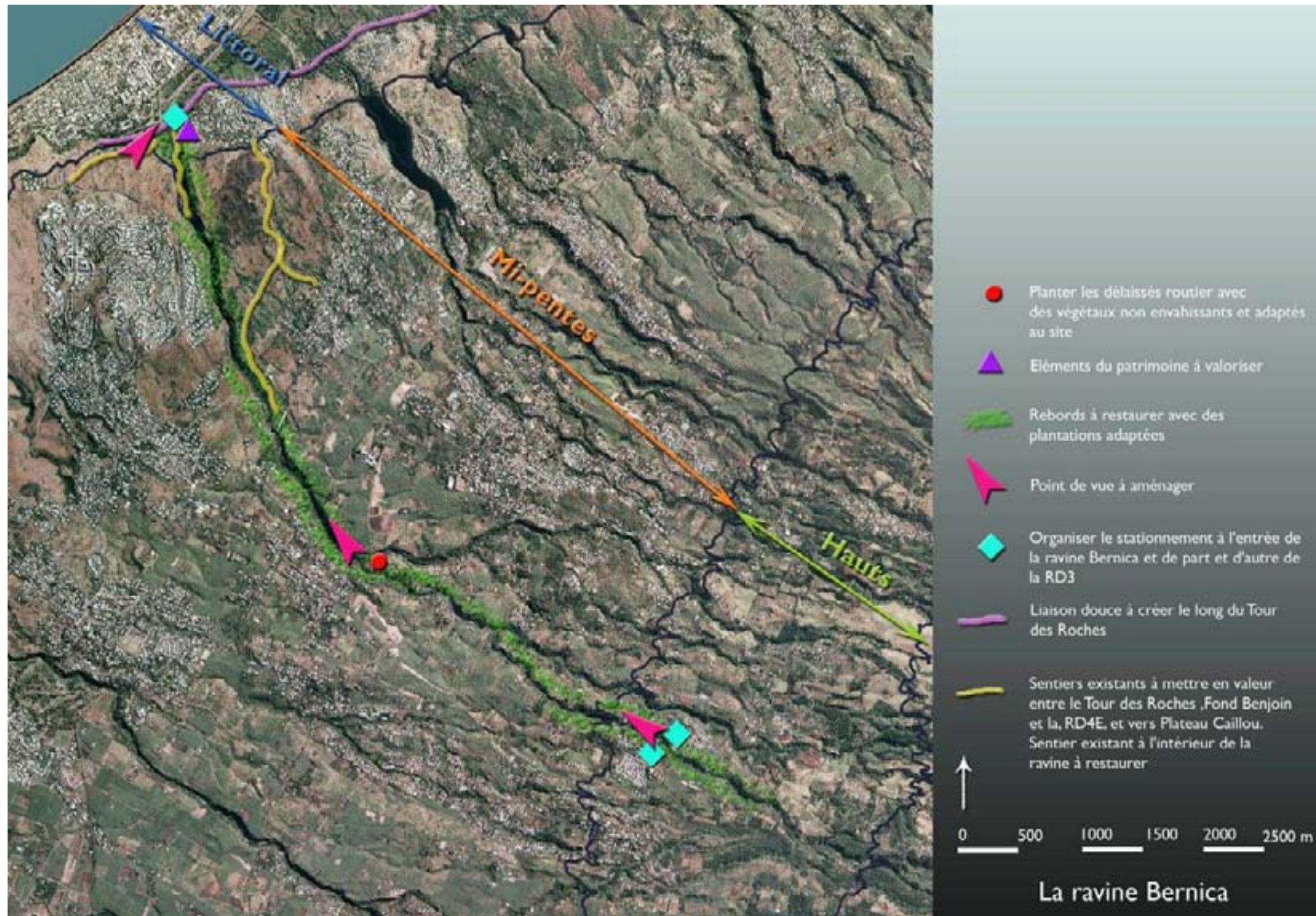
5.10 La ravine Bernica

5.10.1 Cartes des fonctions actuelles





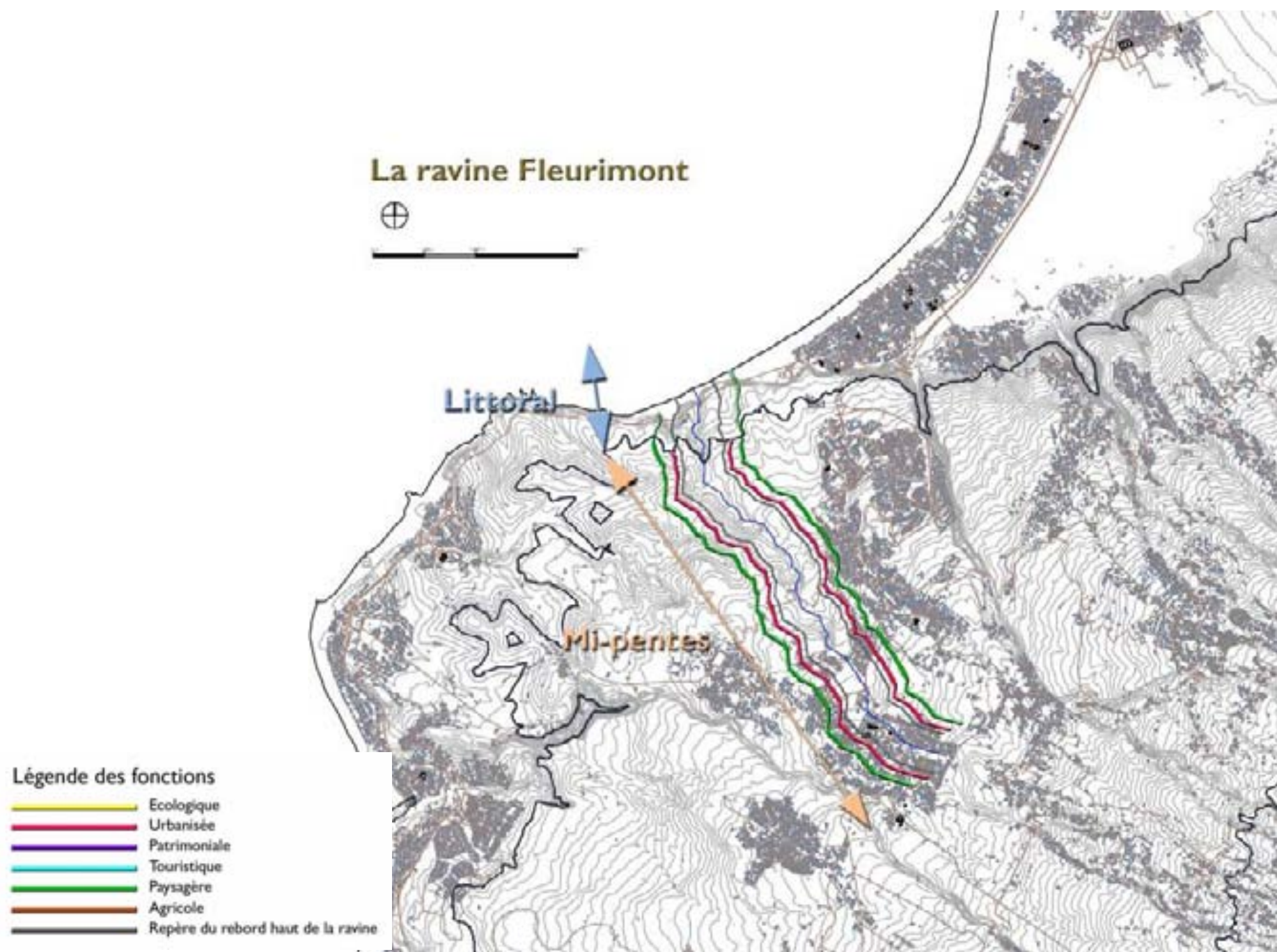
5.10.2 Les propositions d'aménagements





5.11 La Ravine Fleurimont

5.11.1 Carte des fonctions actuelles





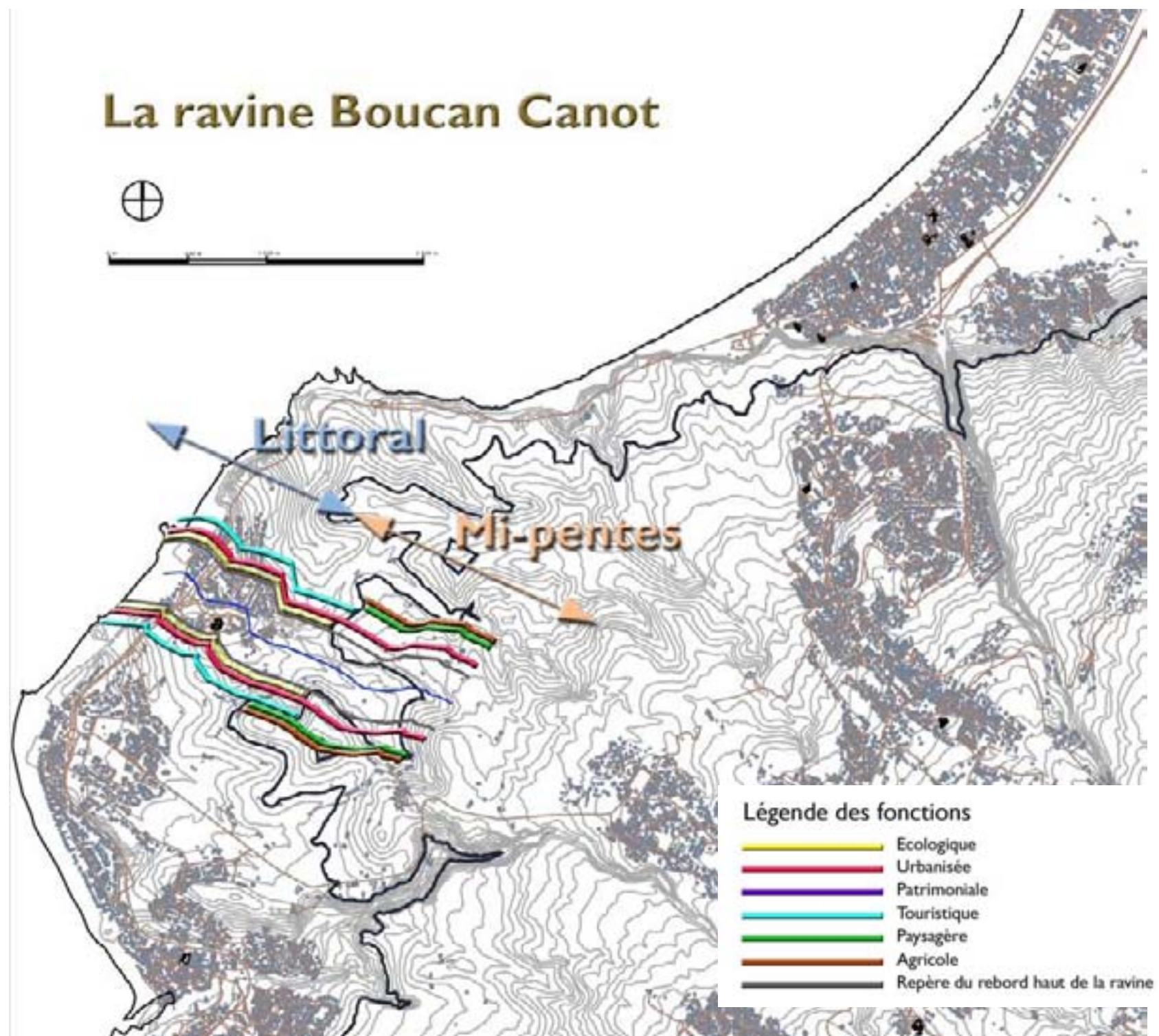
5.11.2 Les propositions d'aménagements





5.12 La ravine Boucan Canot

5.12.1 Carte des fonctions actuelles





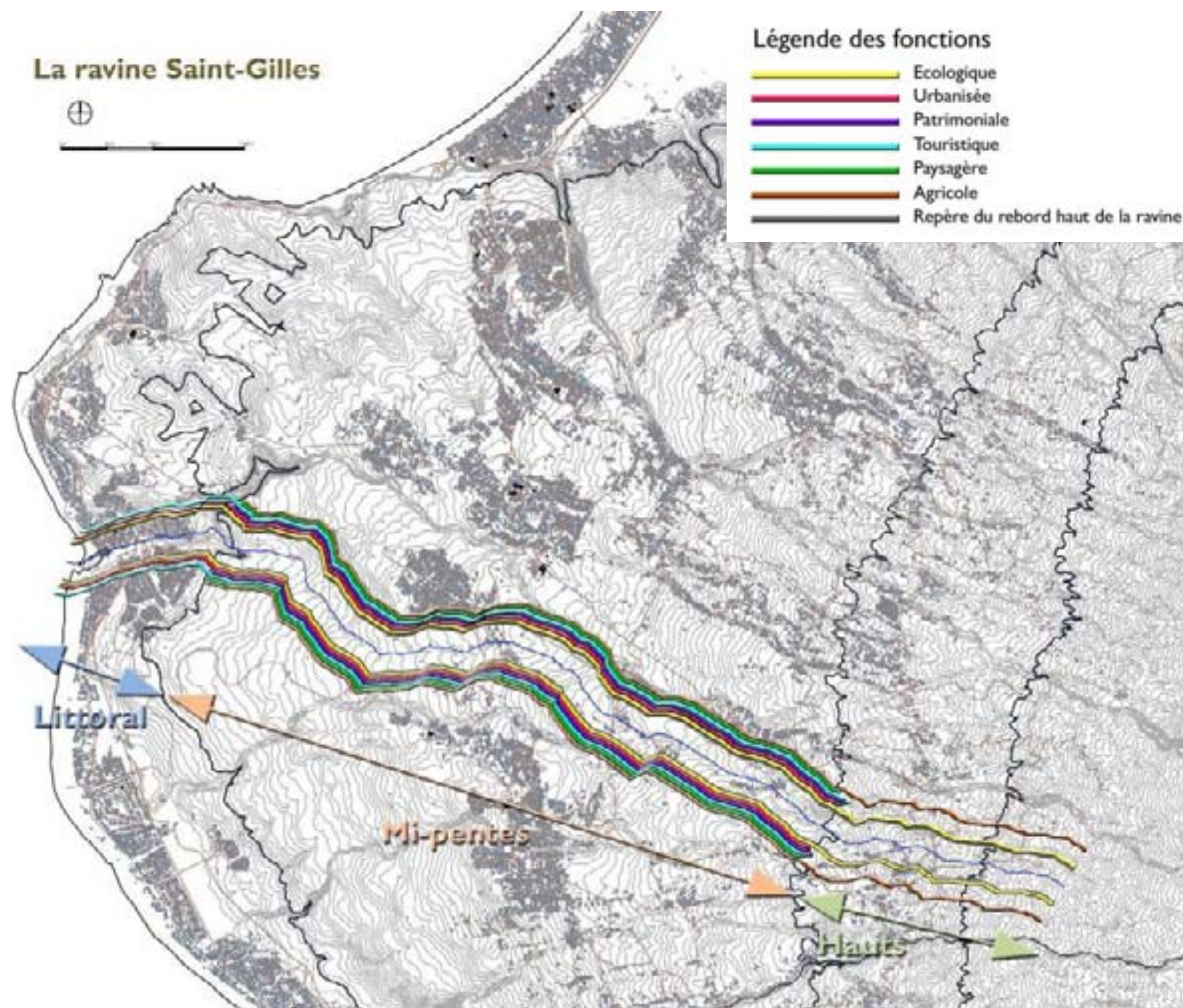
5.12.2 Les propositions d'aménagements





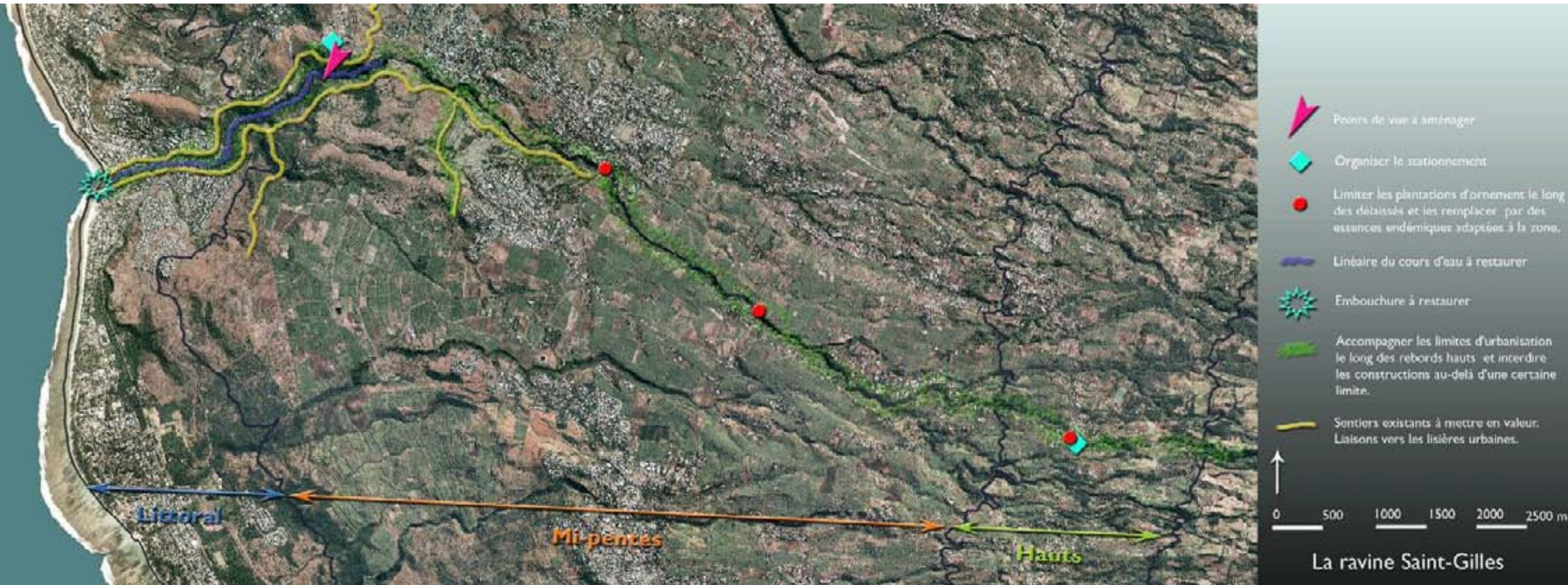
5.13 La ravine Saint Gilles

5.13.1 Carte des fonctions actuelles





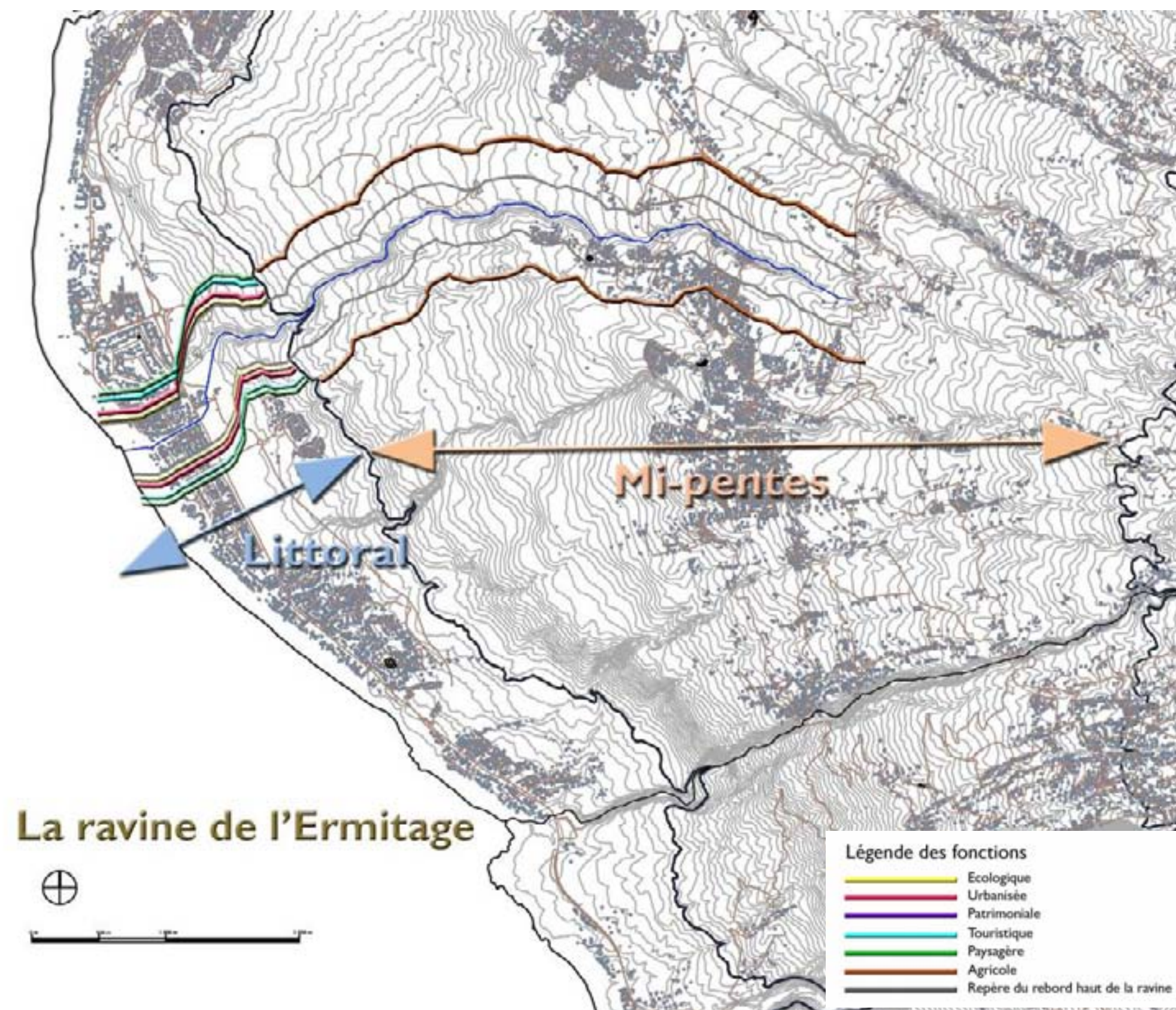
5.13.2 Les propositions d'aménagements





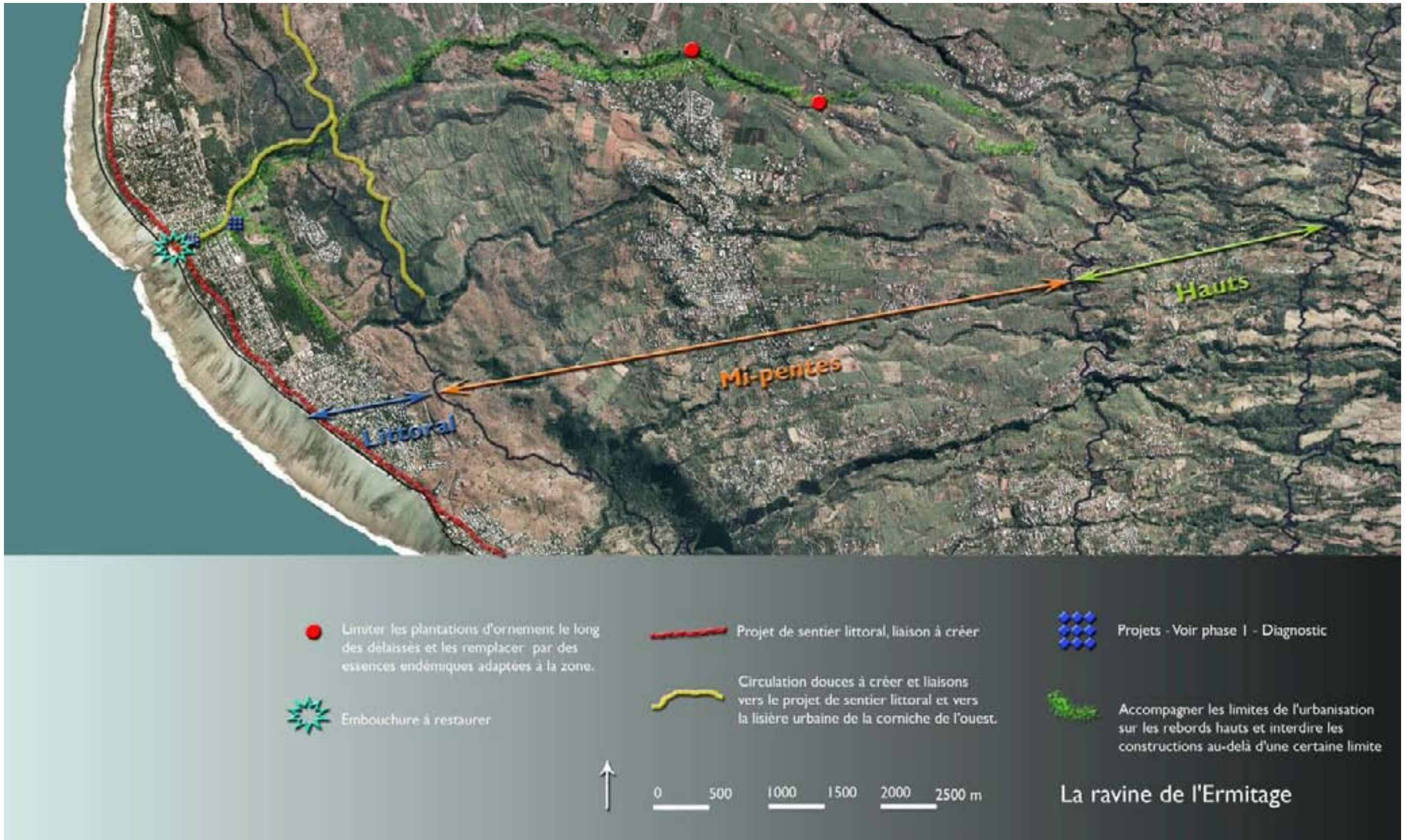
5.14 La ravine de l'Ermitage

5.14.1 Carte des fonctions actuelles





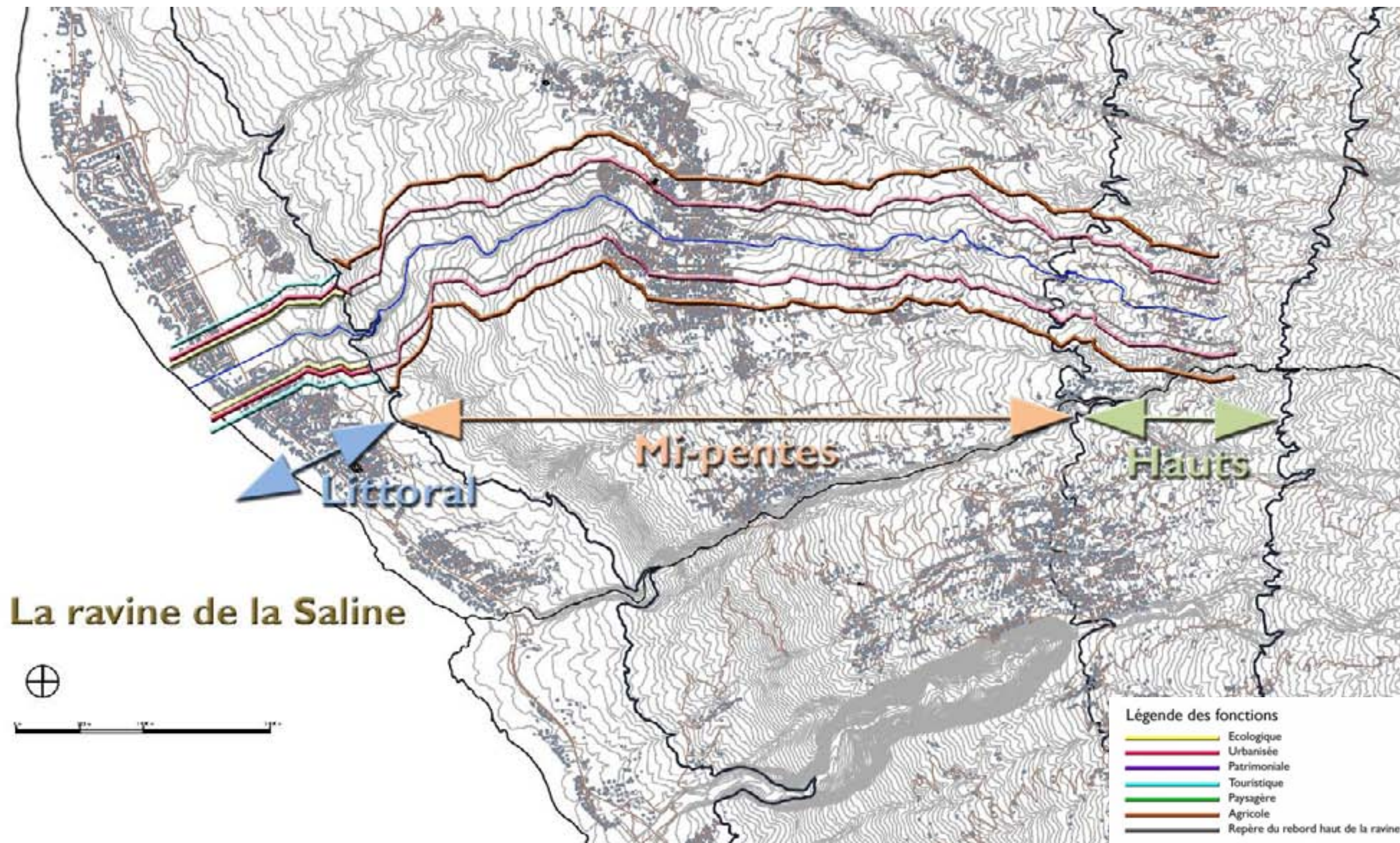
5.14.2 Les propositions d'aménagements





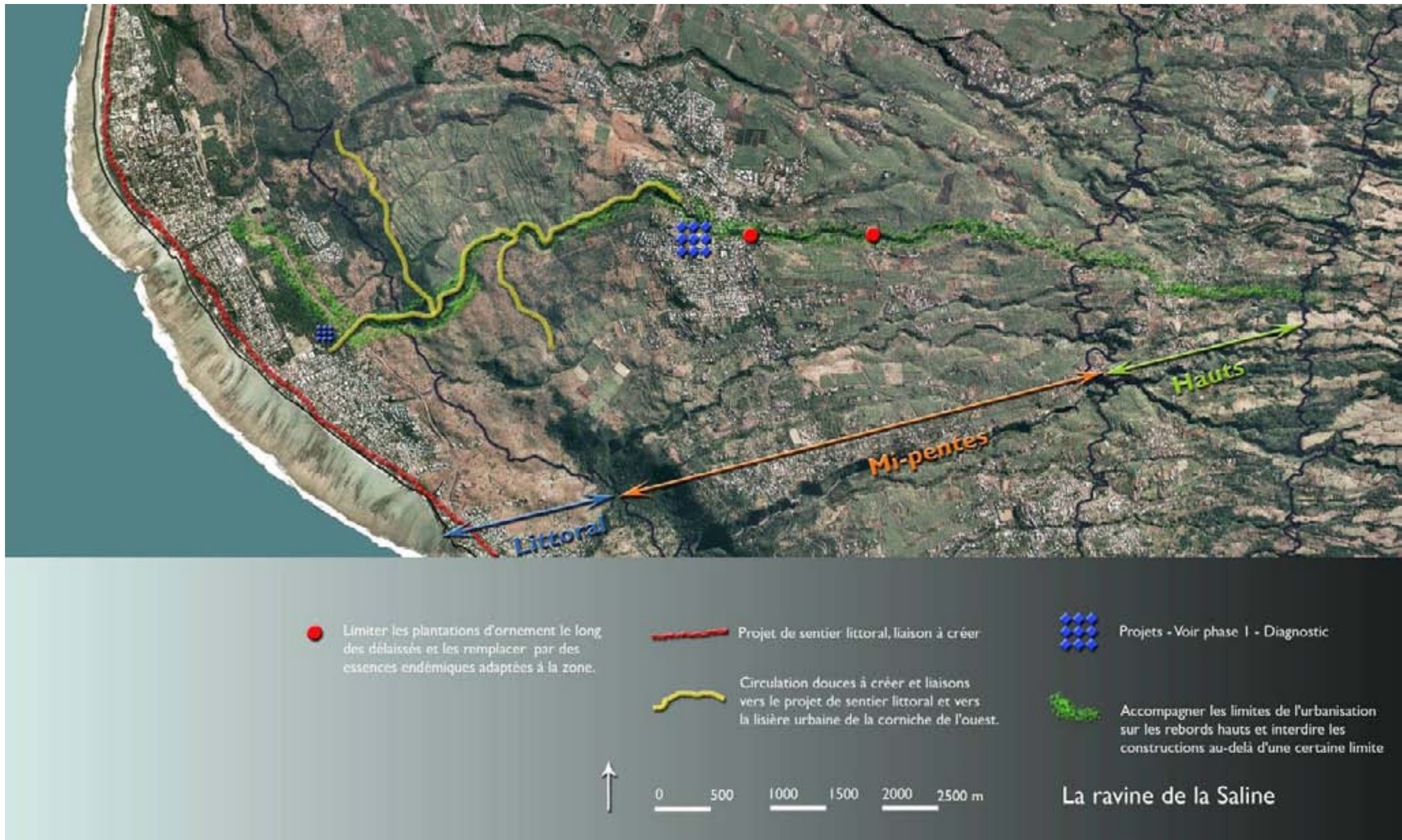
5.15 La ravine de la Saline

5.15.1 Carte des fonctions actuelles





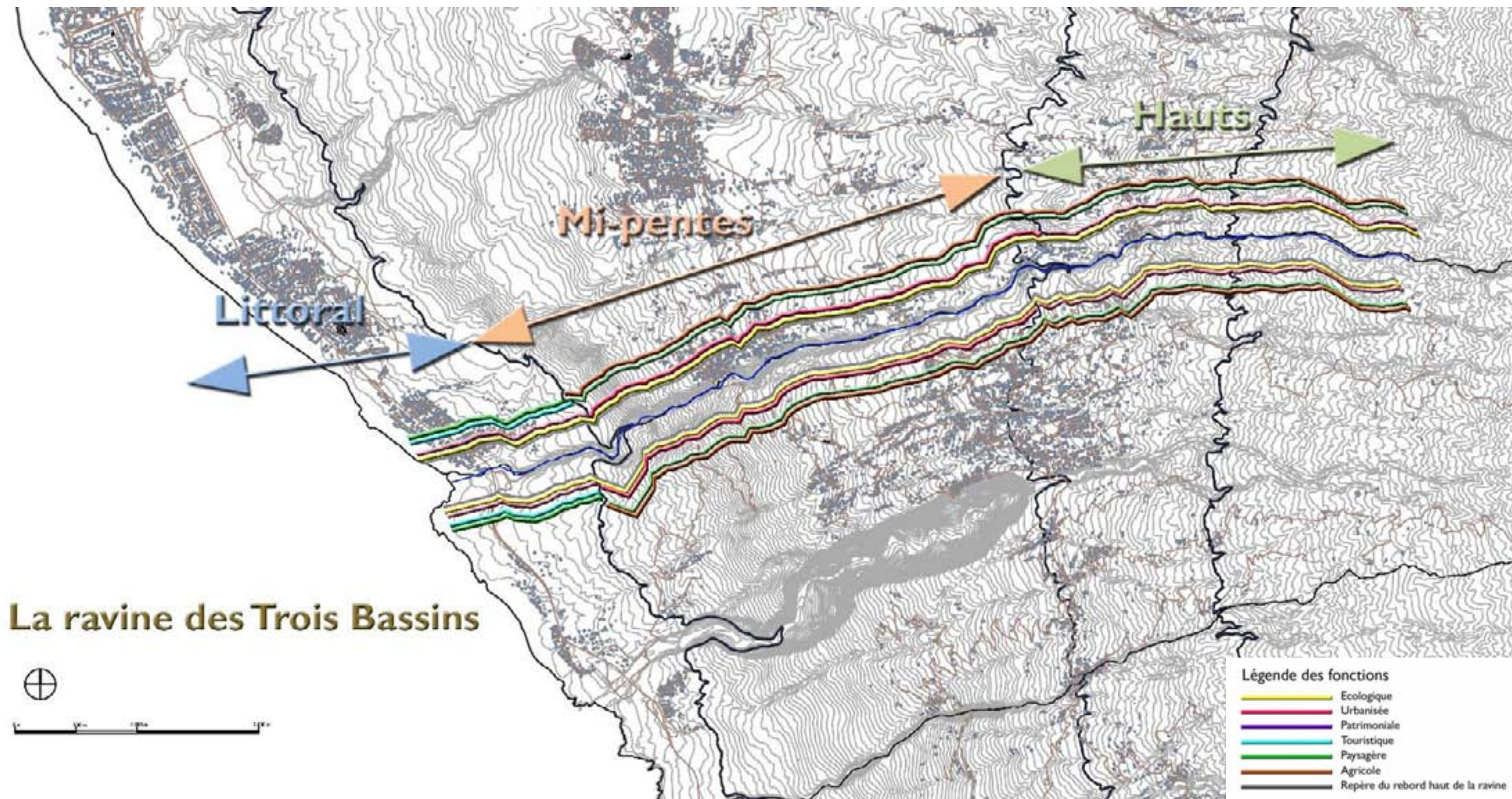
5.15.2 Les propositions d'aménagements





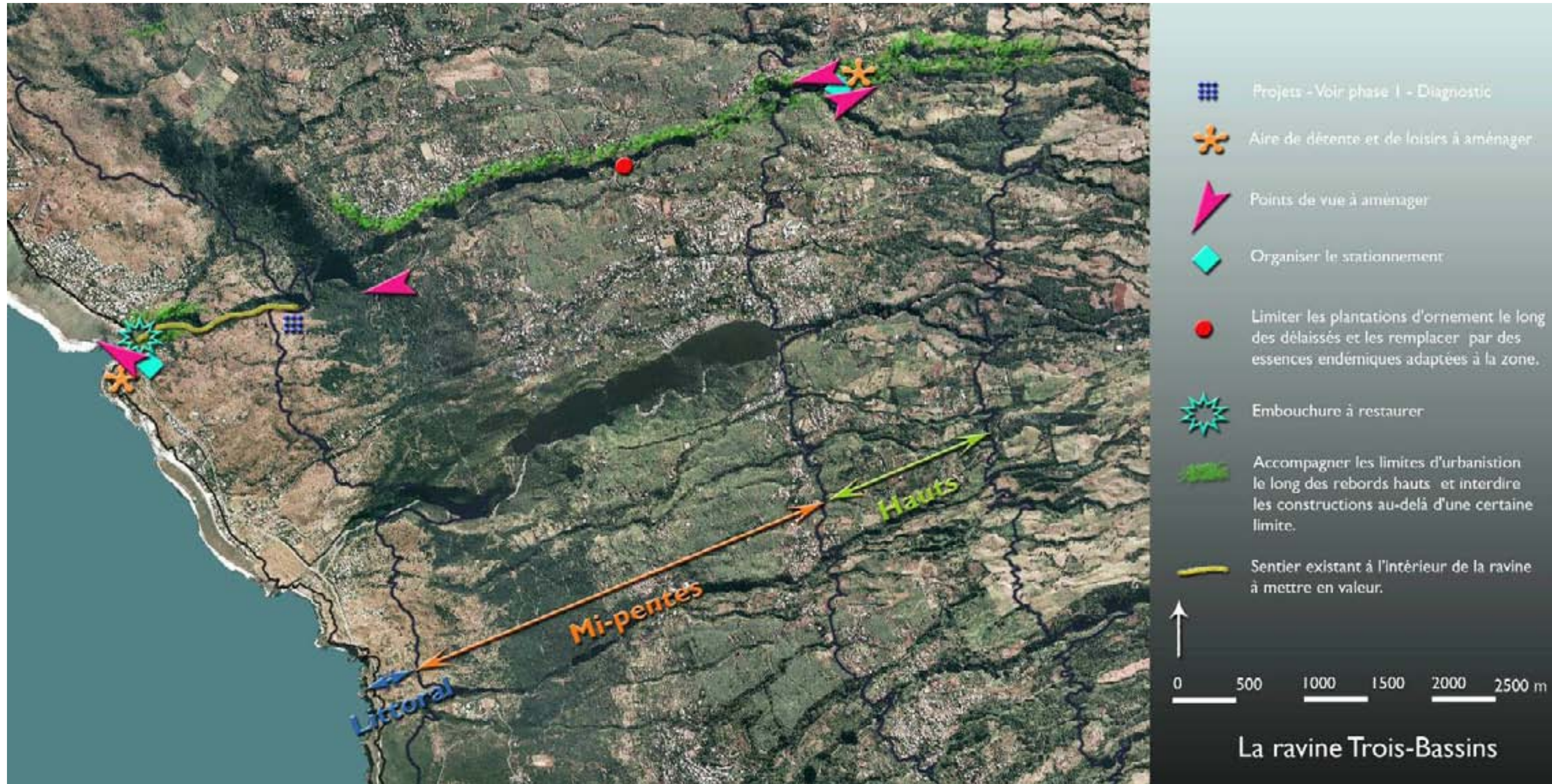
5.16 La ravine des Trois Bassins

5.16.1 Carte des fonctions actuelles





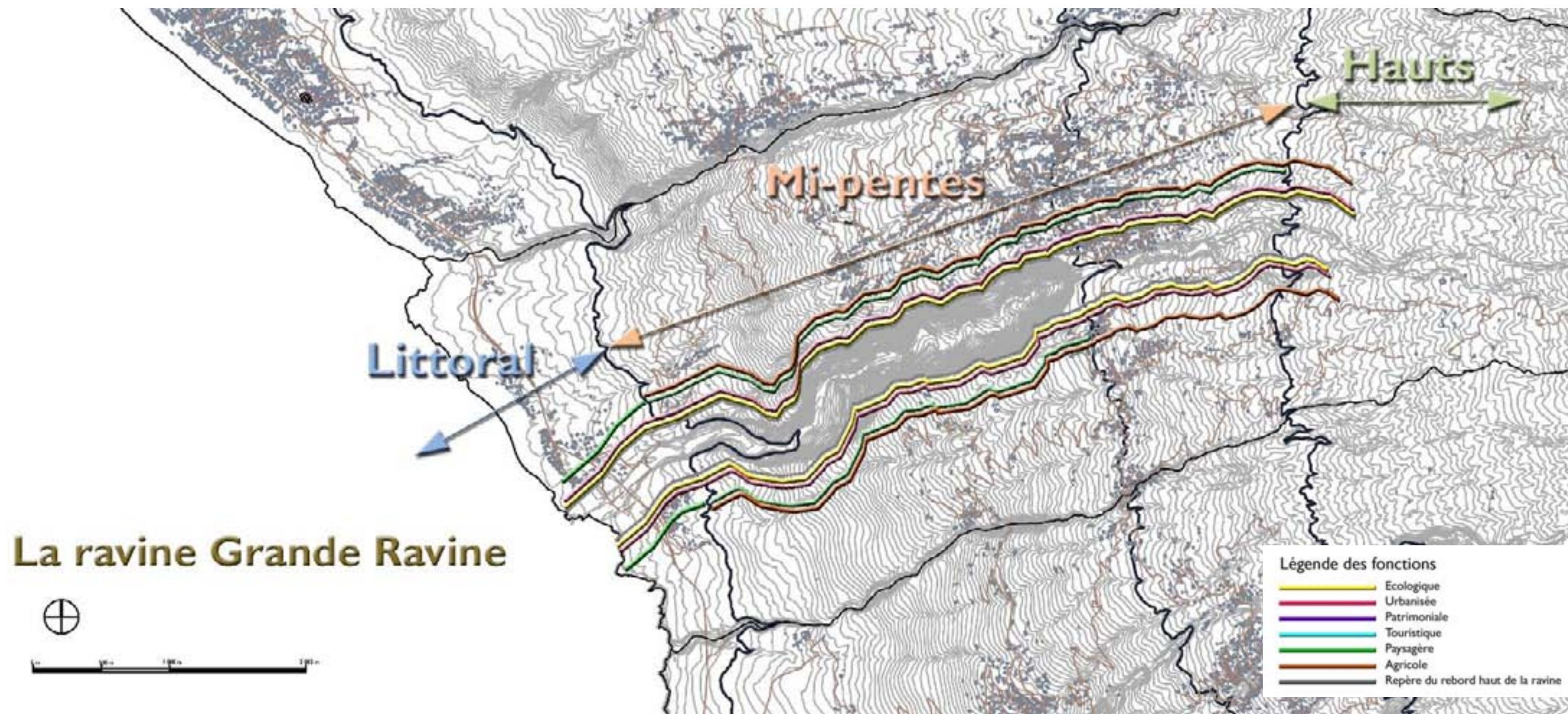
5.16.2 Les propositions d'aménagements





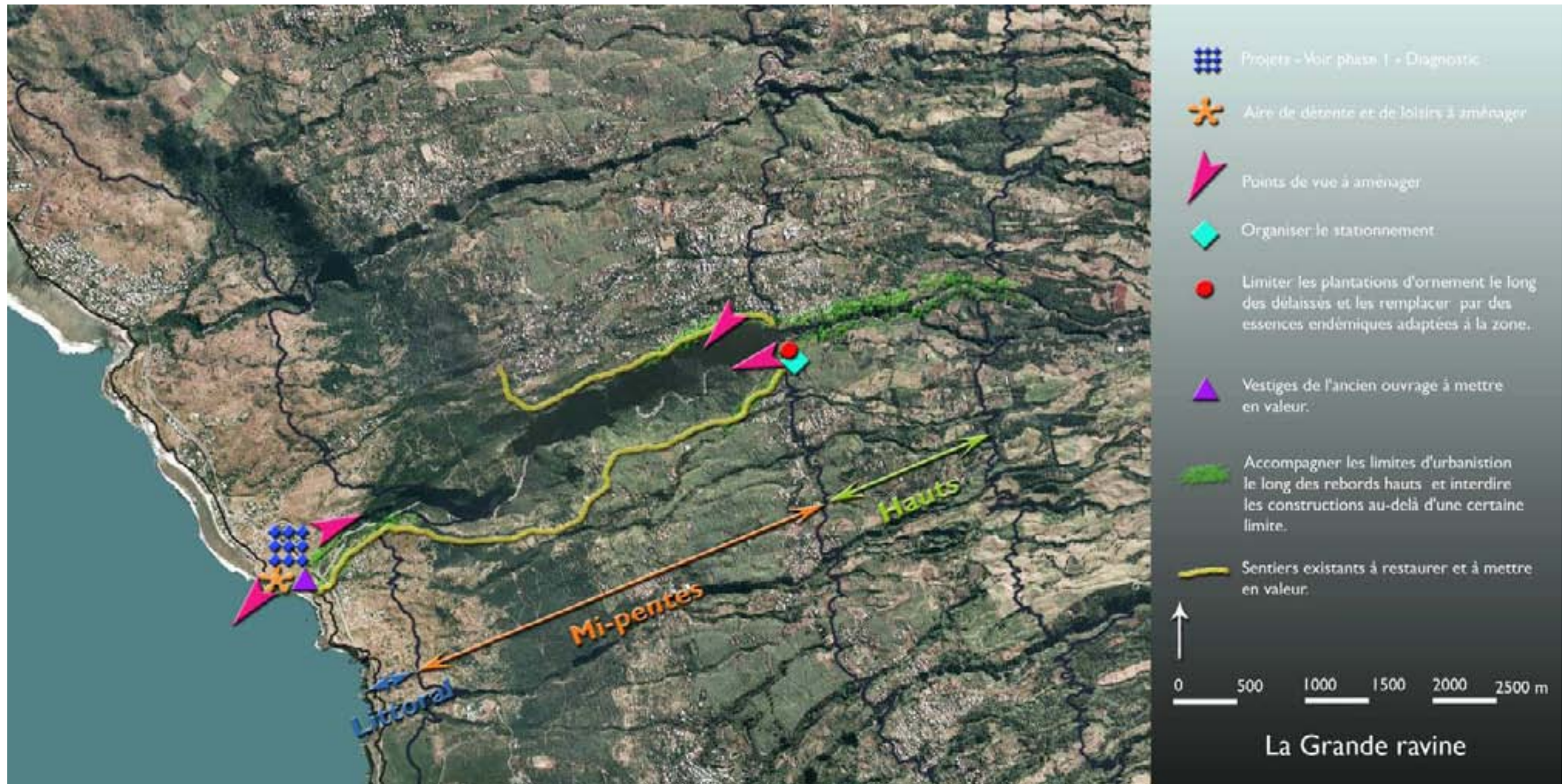
5.17 La Grande ravine

5.17.1 Carte des fonctions actuelles





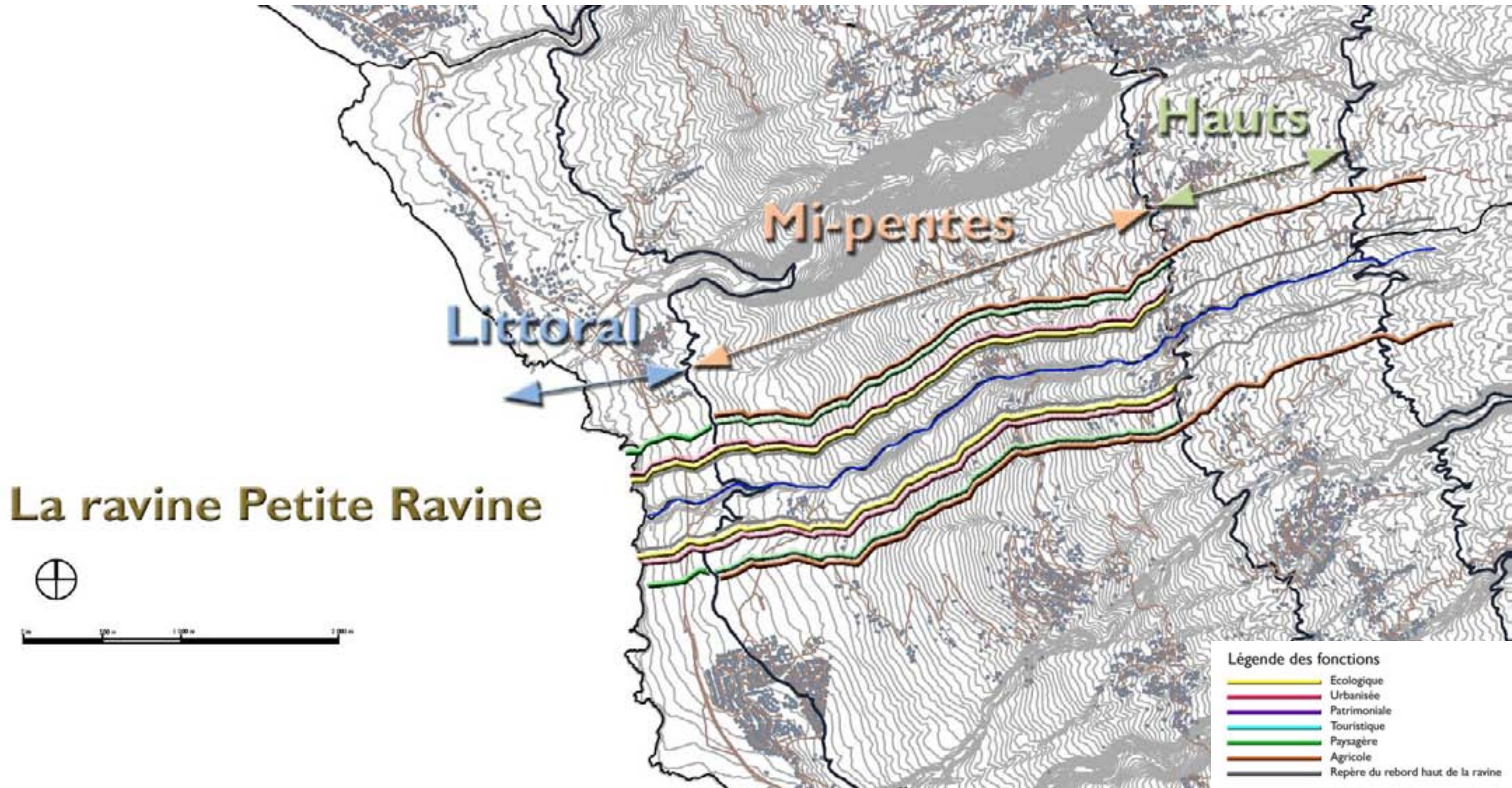
5.17.2 Les propositions d'aménagements





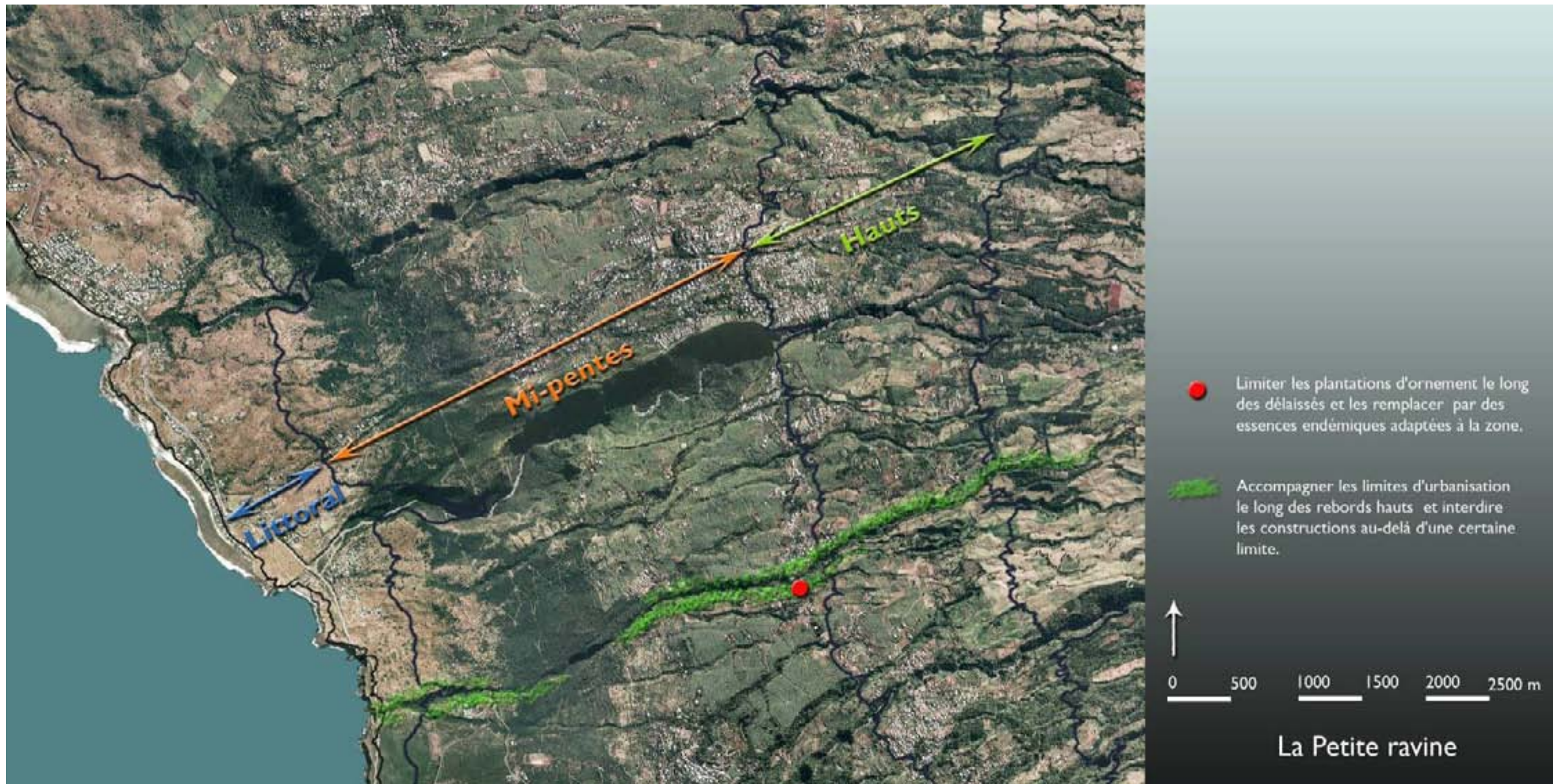
5.18 La Petite ravine

5.18.1 Carte des fonctions actuelles





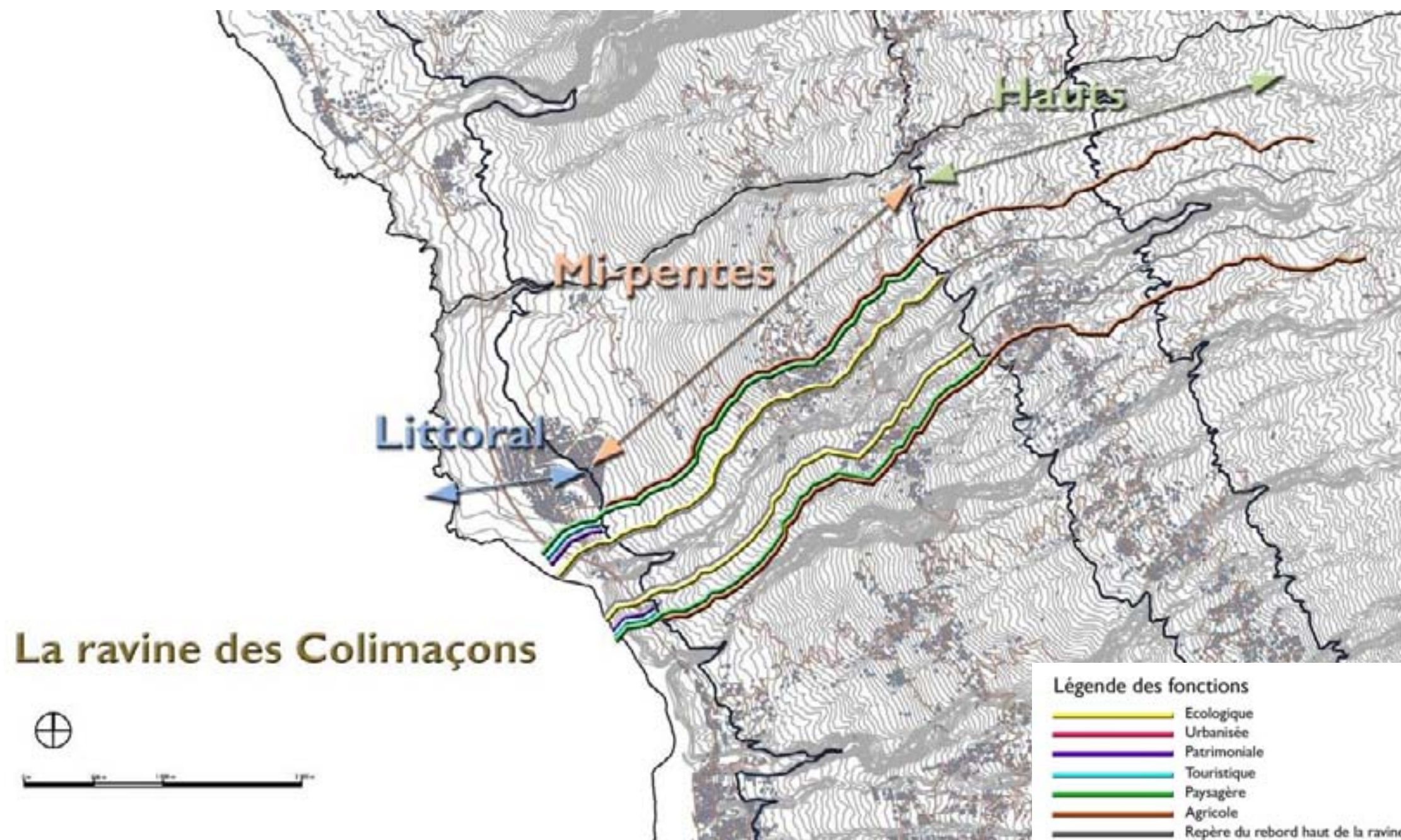
5.18.2 Les propositions d'aménagements





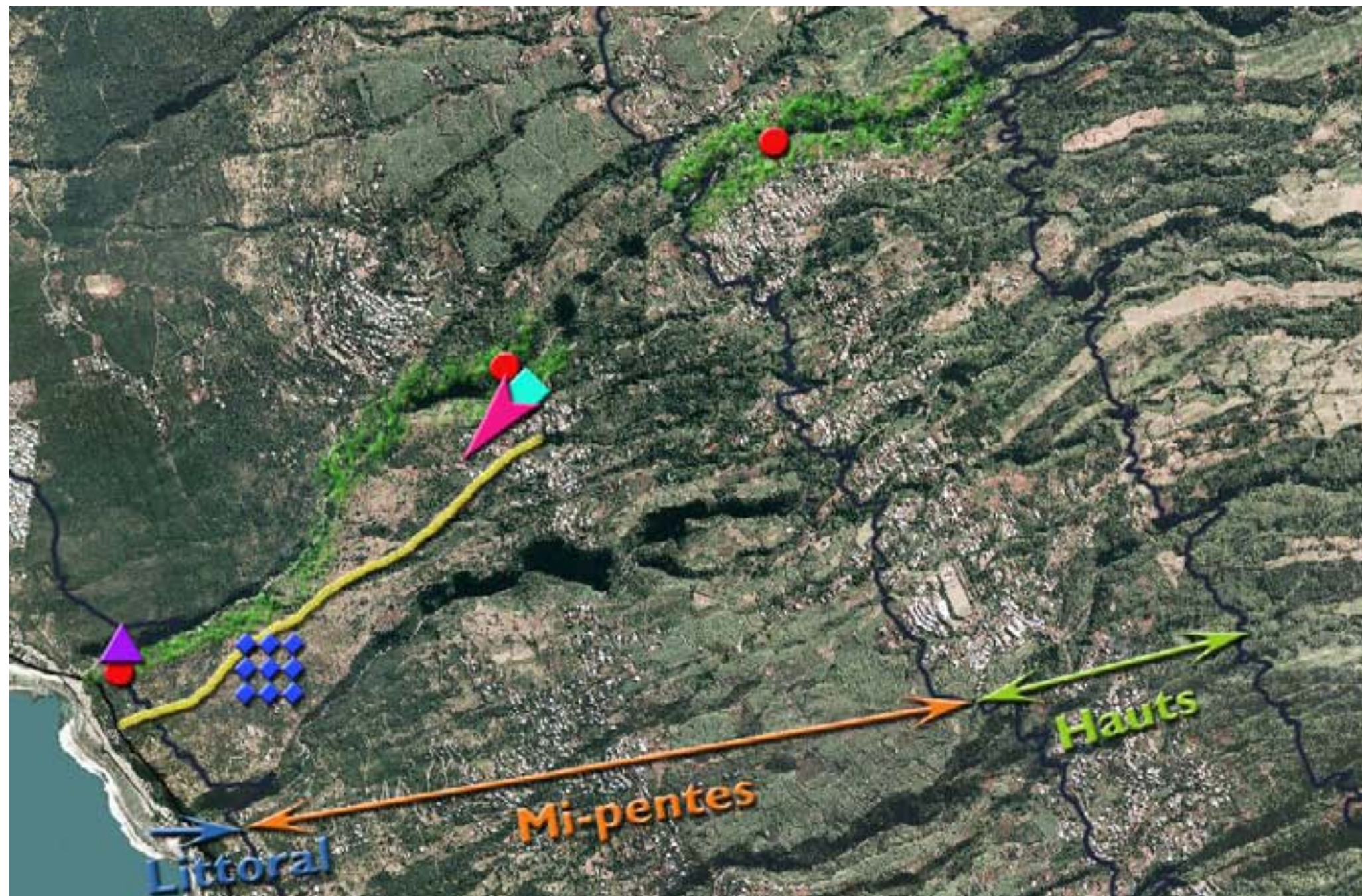
5.19 La ravine des Colimaçons

5.19.1 Carte des fonctions actuelles





5.19.2 Les propositions d'aménagements



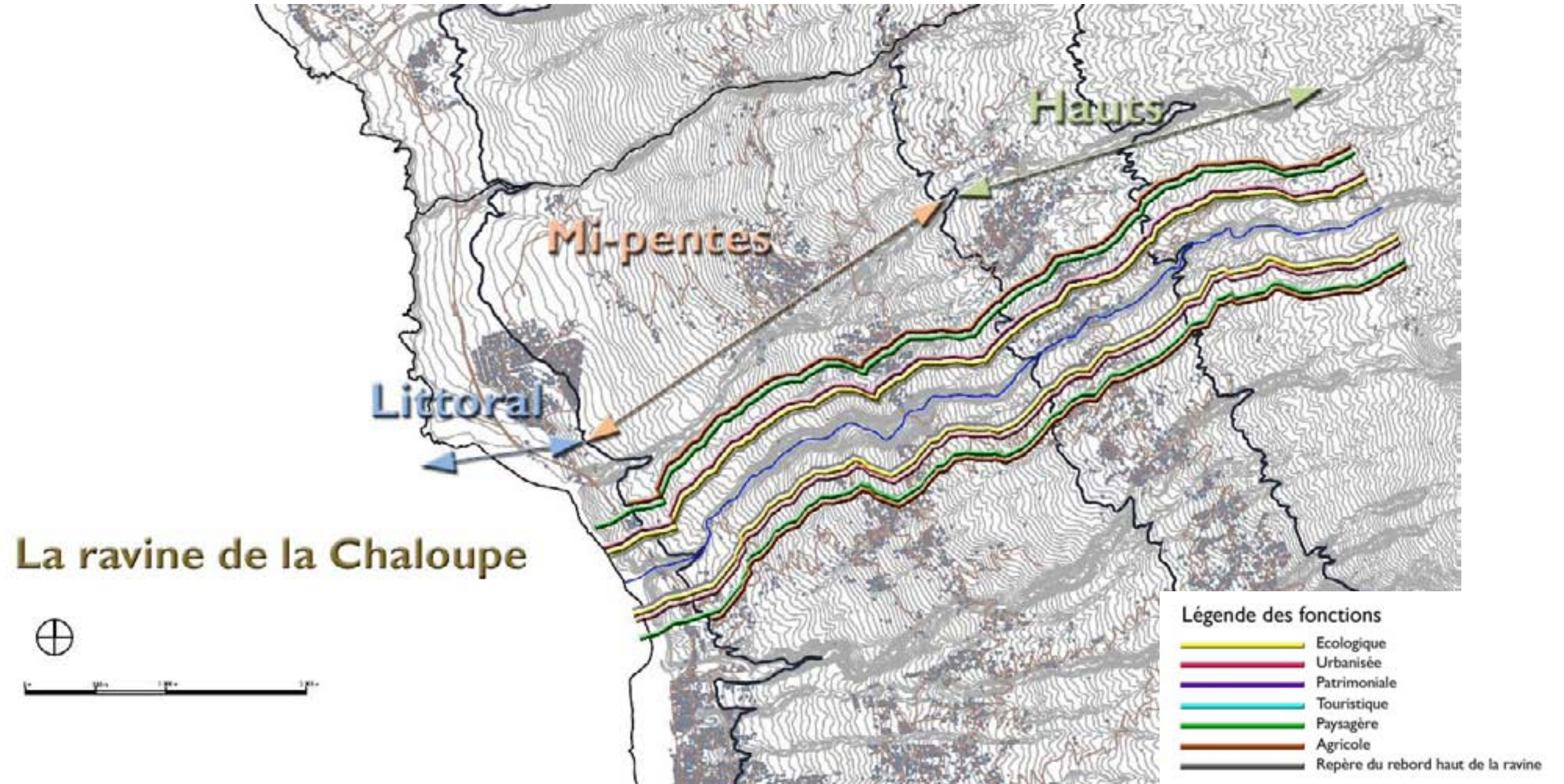
-  Patrimoine à valoriser
 -  Point de vue à aménager
 -  Organiser le stationnement
 -  Limiter les plantations d'ornement le long des délaissés et les remplacer par des essences endémiques adaptées à la zone.
 -  Accompagner les limites d'urbanisation Interdire les constructions au-delà d'une certaine limite
 -  Sentier existant à mettre en valeur
 -  Projets - Voir phase I - Diagnostic
- 0 500 1000 1500 2000 2500 m

La ravine des Colimaçons

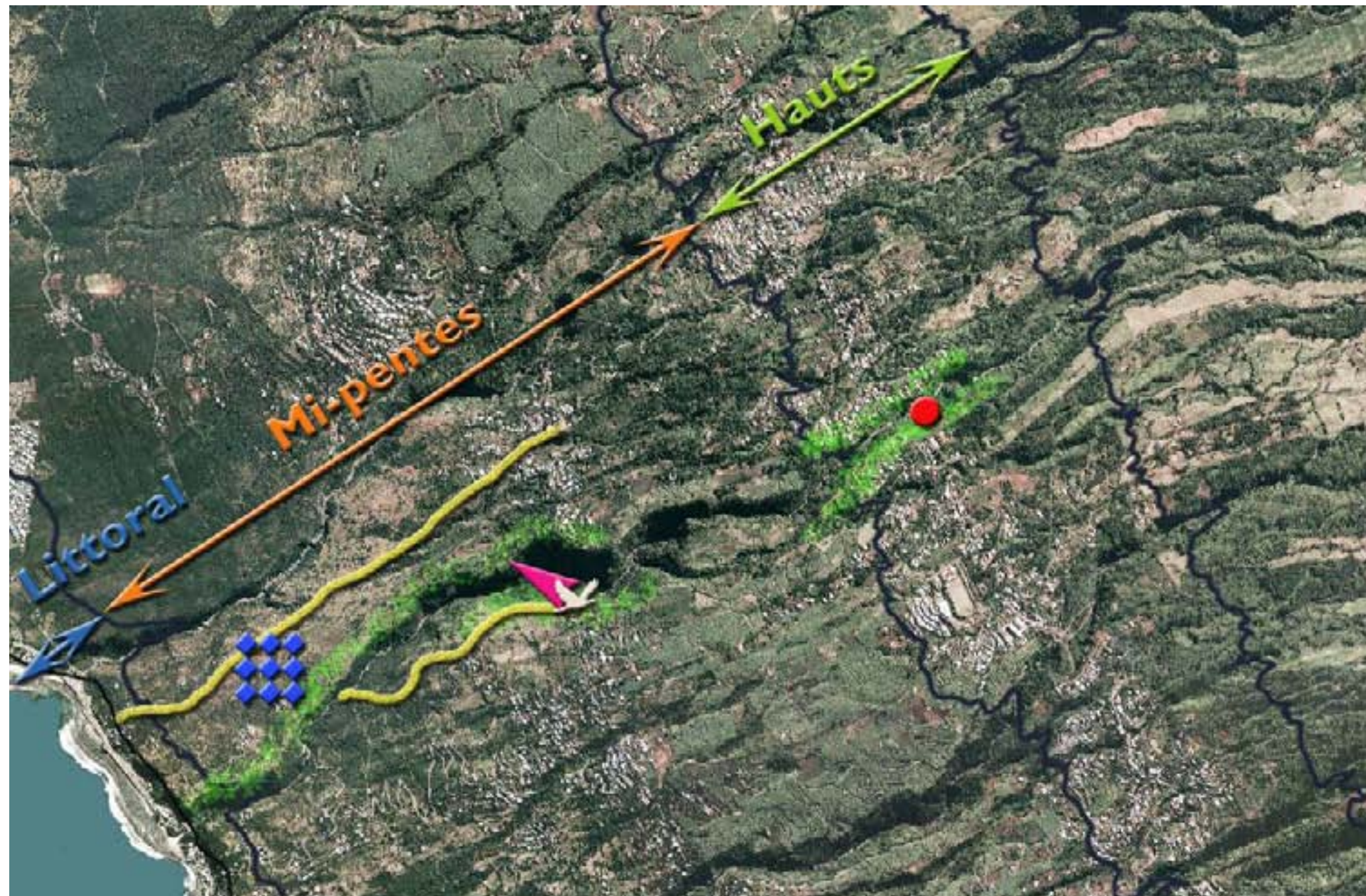


5.20 La ravine de la Chaloupe

5.20.1 Carte des fonctions actuelles



5.20.2 Les propositions d'aménagements



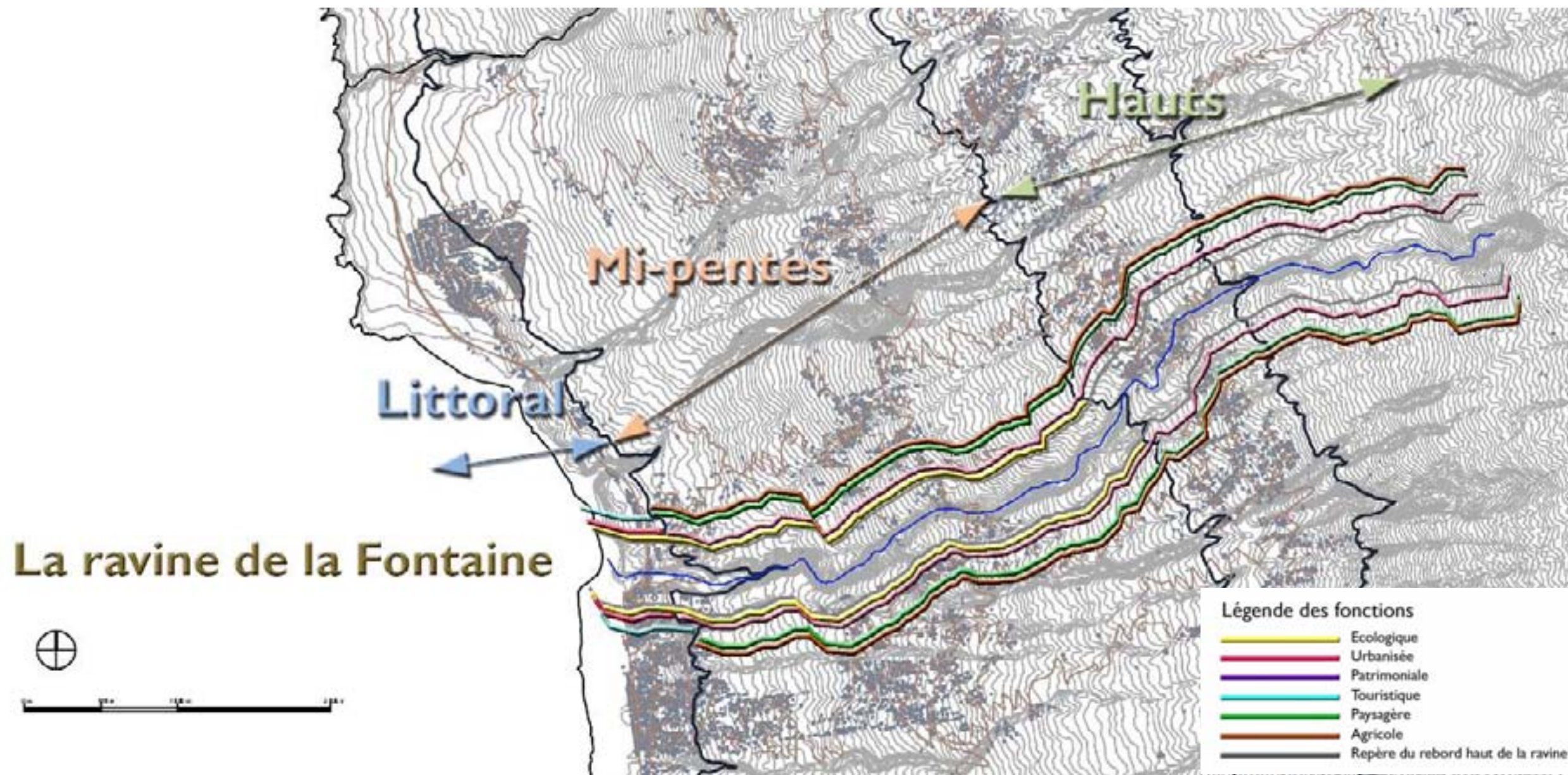
-  Projets - Voir phase I - Diagnostic
 -  Point de vue à aménager
 -  Site d'observation de la faune
 -  Limiter les plantations d'ornement le long des délaissés et les remplacer par des essences endémiques adaptées à la zone.
 -  Accompagner les limites d'urbanisation
Interdire les constructions au-delà d'une certaine limite
 -  Sentier existant à mettre en valeur
- 
0 500 1000 1500 2000 2500 m

La ravine de la Chaloupe



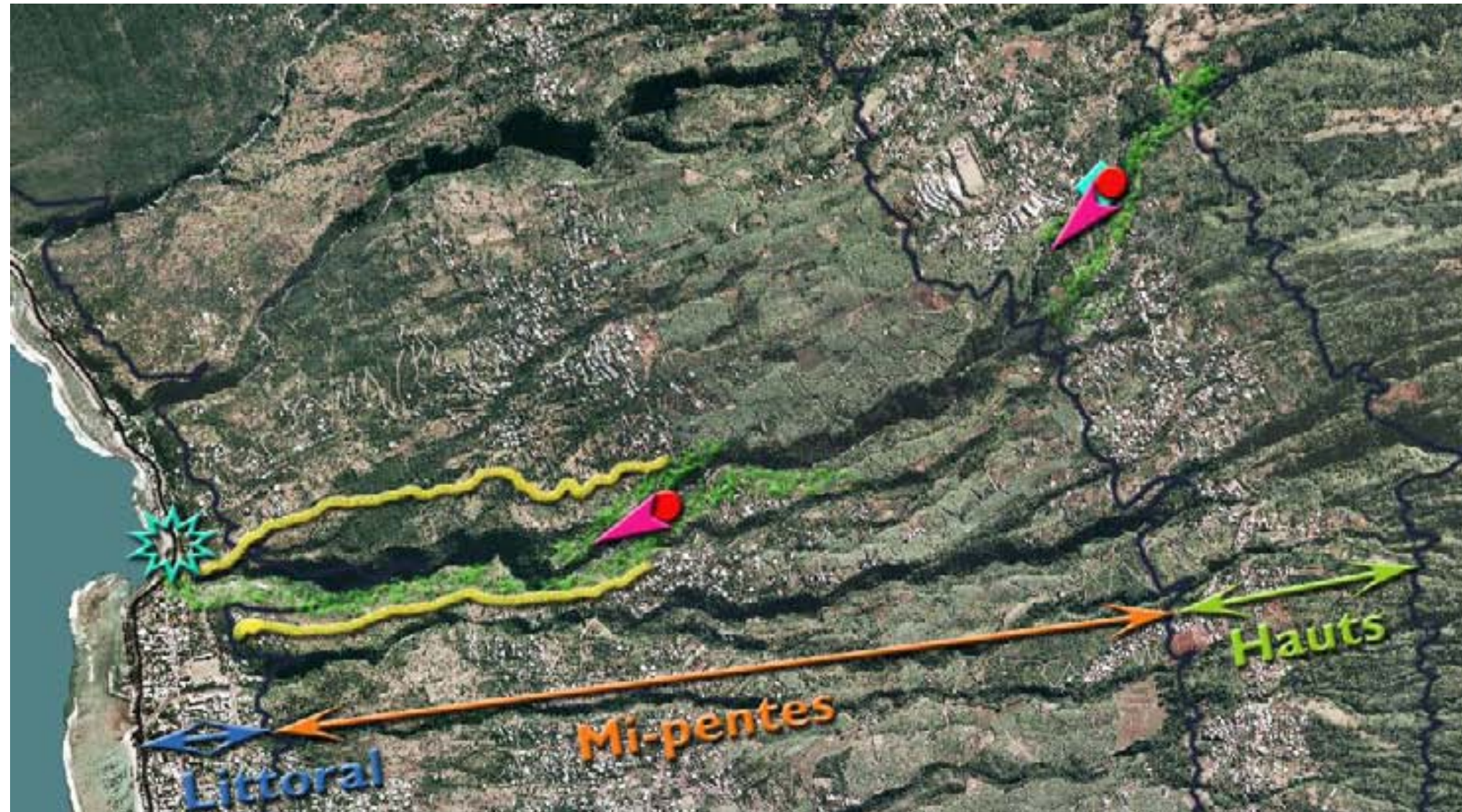
5.21 La ravine de la Fontaine

5.21.1 Carte des fonctions actuelles





5.21.2 Les propositions d'aménagements

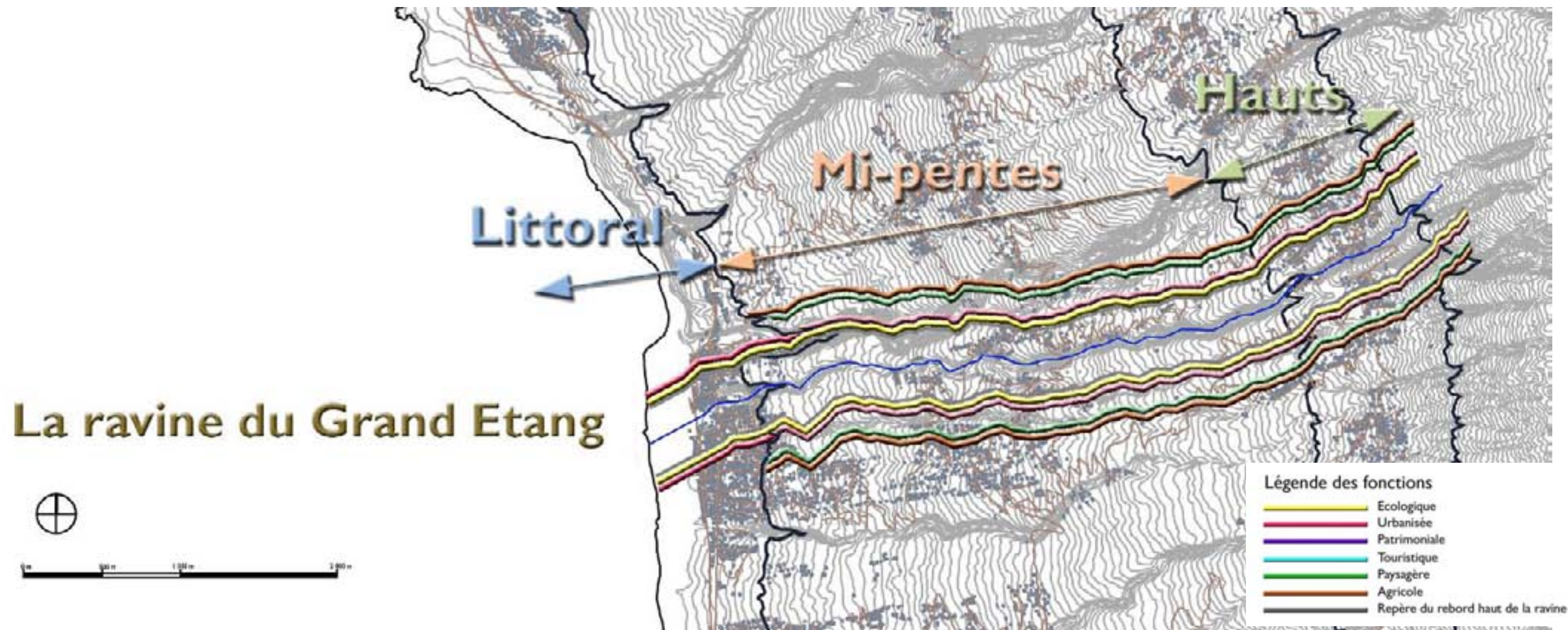


-  Point de vue à aménager
 -  Organiser le stationnement
 -  Limiter les plantations d'ornement le long des délaissés et les remplacer par des essences endémiques adaptées à la zone.
 -  Accompagner les limites d'urbanisation
Interdire les constructions au-delà d'une certaine limite
 -  Sentiers existants en cours de réfection
 -  Embouchure à restaurer
- 0 500 1000 1500 2000 2500 m
- La ravine de la Fontaine



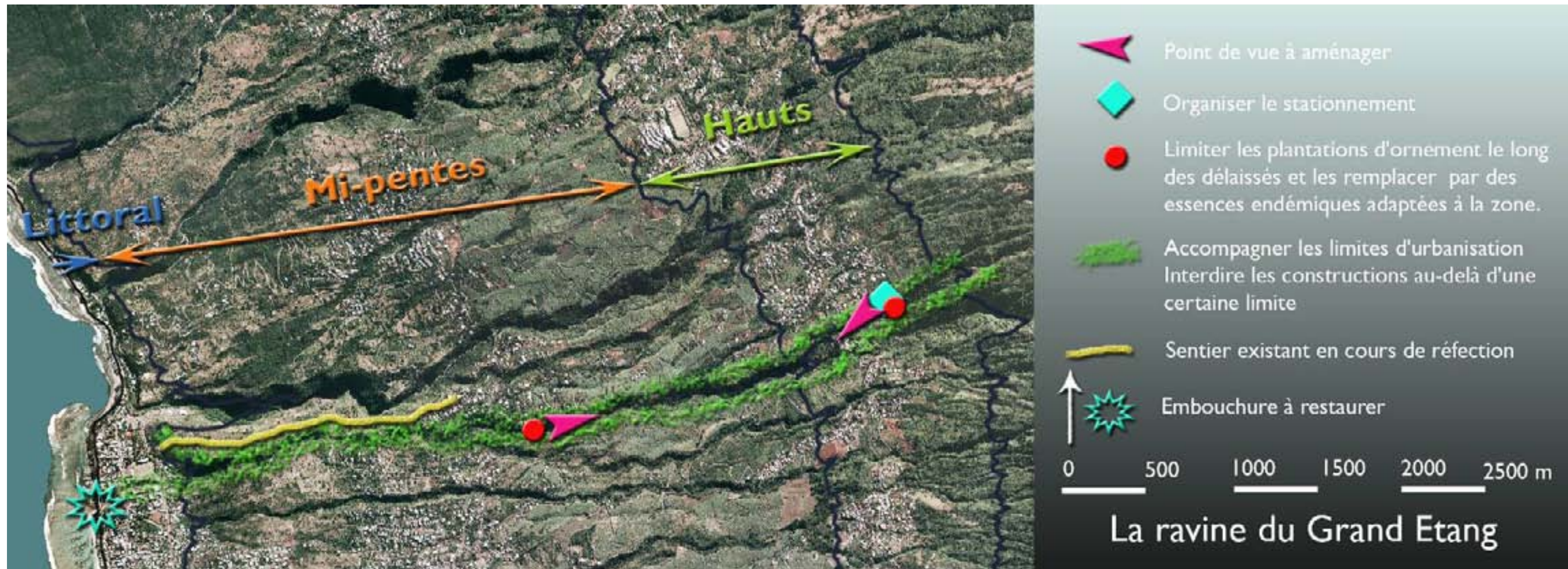
5.22 La ravine du Grand Etang

5.22.1 Carte des fonctions actuelles





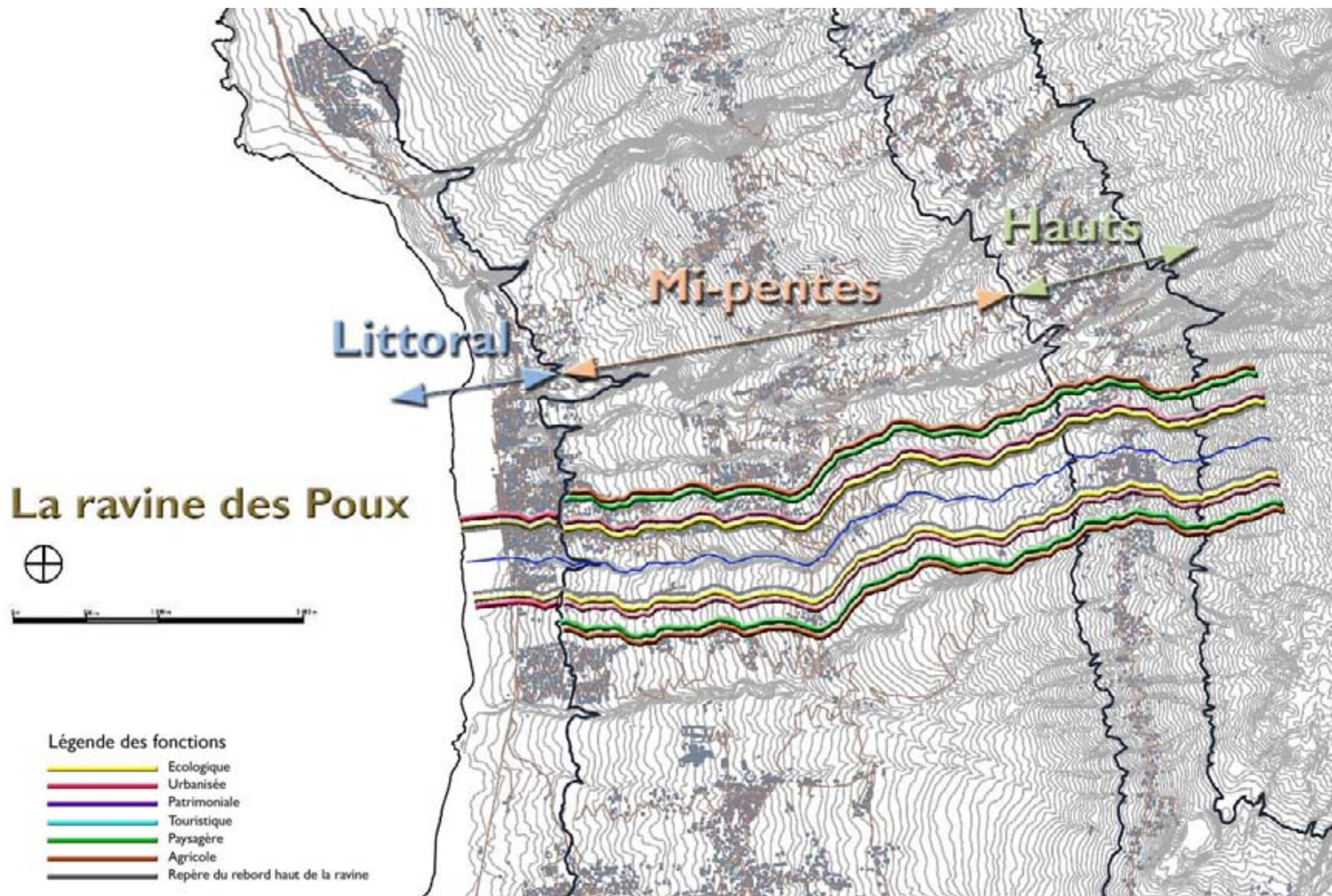
5.22.2 Les propositions d'aménagements





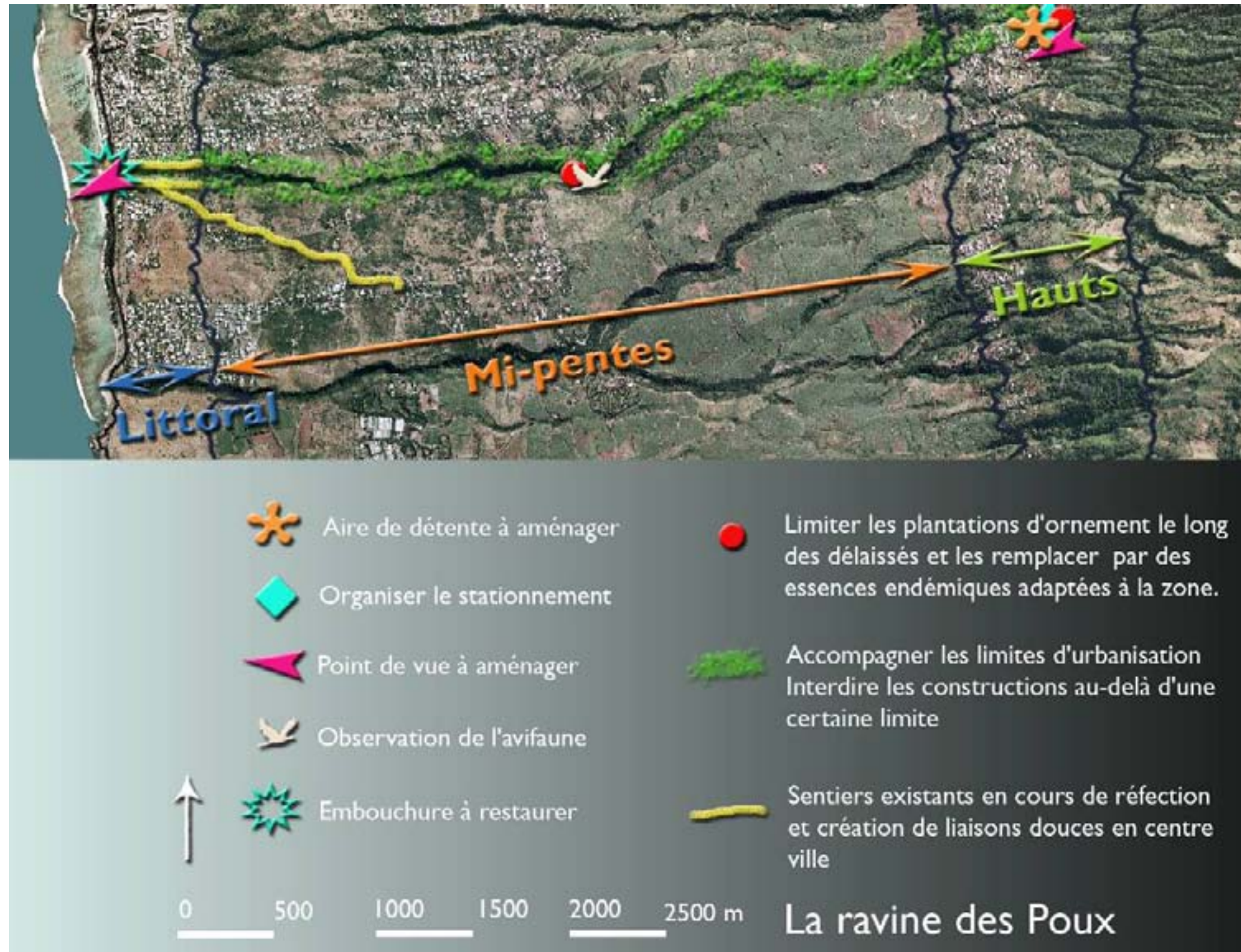
5.23 La ravine des Poux

5.23.1 Carte des fonctions actuelles





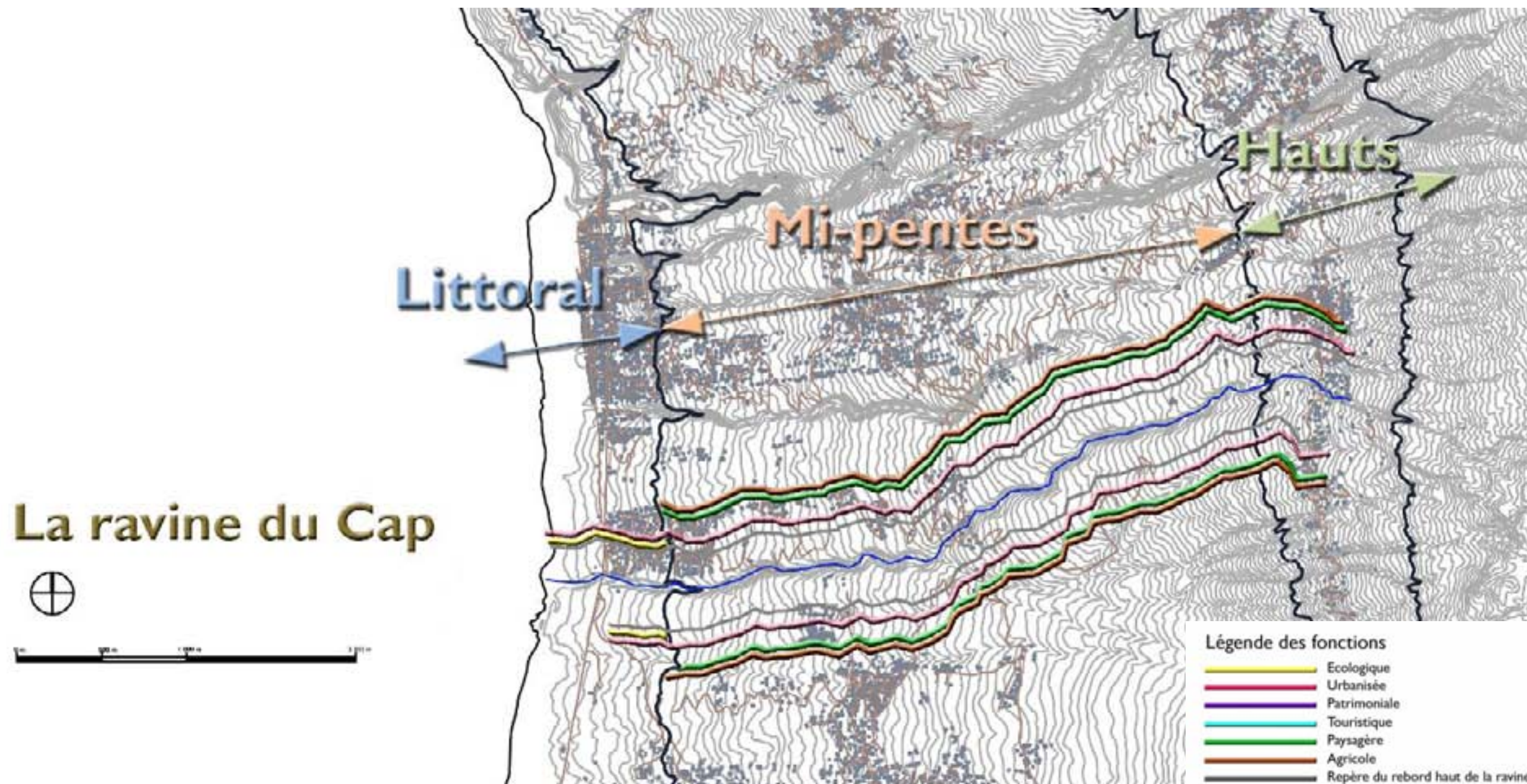
5.23.2 Les propositions d'aménagements





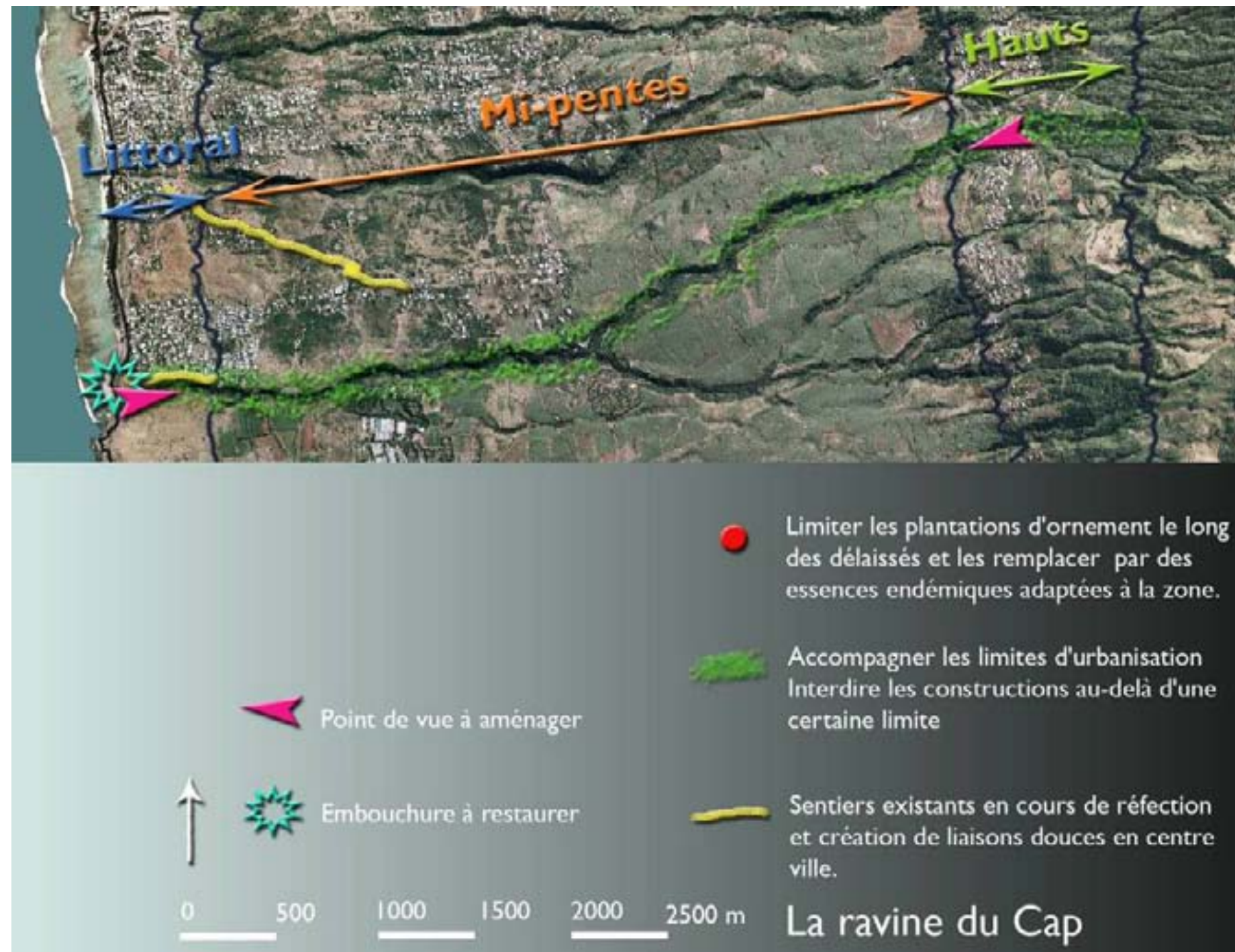
5.24 La ravine du Cap

5.24.1 Carte des fonctions actuelles





5.24.2 Les propositions d'aménagements



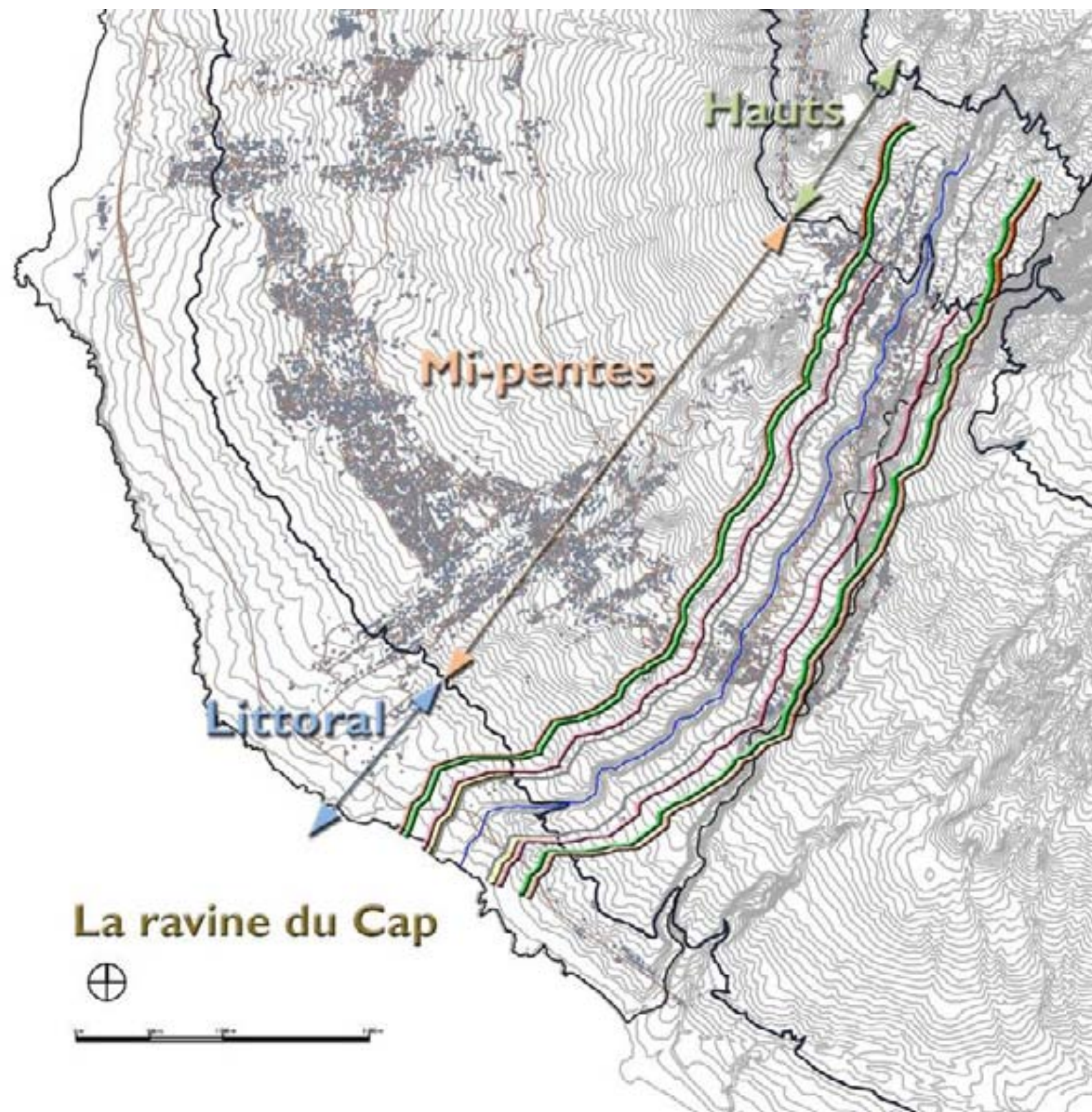


5.25 La ravine du Trou

5.25.1 Carte des fonctions actuelles

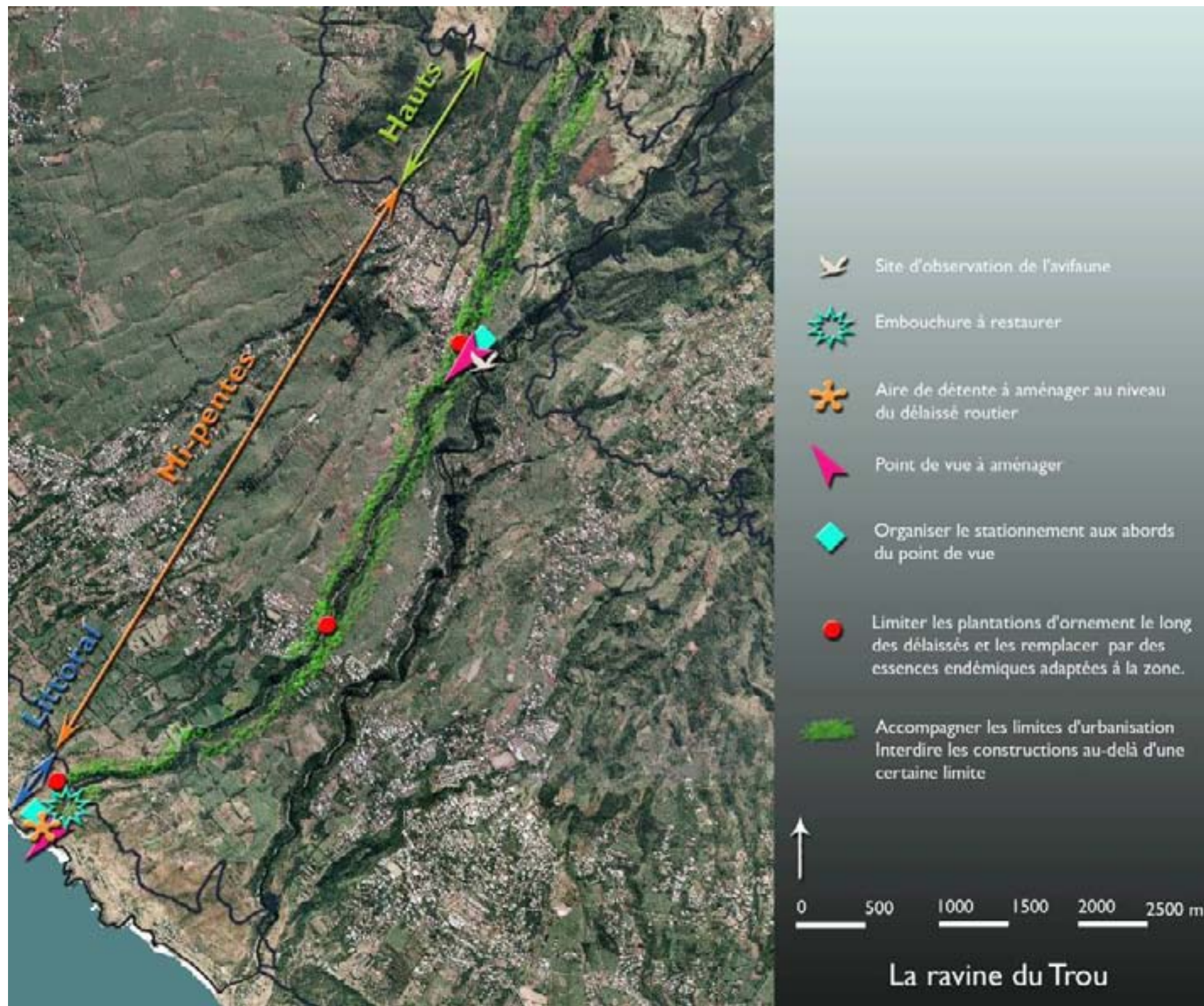
Légende des fonctions

-  Ecologique
-  Urbanisée
-  Patrimoniale
-  Touristique
-  Paysagère
-  Agricole
-  Repère du rebord haut de la ravine





5.25.2 Les propositions d'aménagements





5.26 La ravine des Aviron

5.26.1 Carte des fonctions actuelles

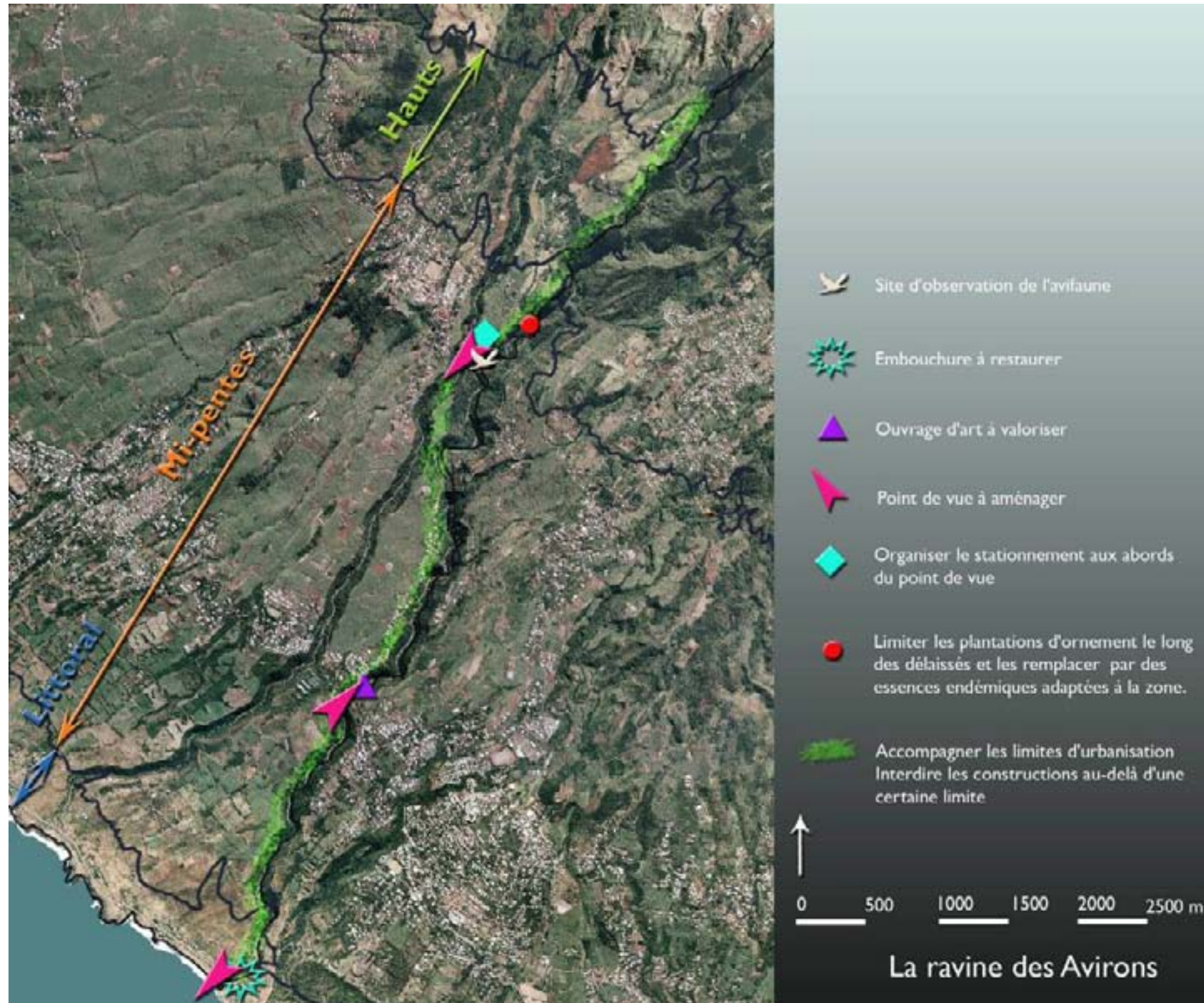
Légende des fonctions

-  Ecologique
-  Urbanisée
-  Patrimoniale
-  Touristique
-  Paysagère
-  Agricole
-  Repère du rebord haut de la ravine





5.26.2 Les propositions d'aménagements







Synthèse des aménagements





1. Ravine de la Grande Chaloupe
2. La Petite ravine des Latanières
3. La grande ravine des Latanières
4. La ravine à Marquet
5. La ravine Balchazar
6. La rivière des Galets
7. La ravine La Pflaine
8. La ravine Laberge
9. La ravine Divoon
10. La ravine Bernica
11. La ravine Fleurimont
12. La ravine Boscun Canot
13. La ravine Saint-Gilles
14. La ravine de l'Ermitage
15. La ravine de la Saline
16. La ravine Trois-Bassins
17. La Grande ravine
18. La Petite ravine
19. La ravine des Collinaçons
20. La ravine de la Chaloupe
21. La ravine de la Fontaine
22. La ravine du Grand-Etang
23. La ravine des Poix
24. La ravine du Cap
25. La ravine du Trou
26. La ravine des Avirens

- Pratiques sportives
- Embouchure à restaurer
- Site d'observation de l'odyssée
- Places en valeur le patrimoine
- Points - Voir aussi : - Objets
- Partenaires à restaurer
- Limiter les plantations d'ornement le long des talus et en remplacer par des espèces indigènes adaptées à la zone.
- Accompagner les locaux d'urbanisation à travers les constructions au-delà d'une certaine limite.
- Axes de drainage à restaurer en valeur
- Plans de voir à restaurer
- Organiser le stationnement
- Utiliser l'abac à créer le long du Tour des Roches
- Sensibiliser à l'entretien en valorisant les sites dans les équipements et les lieux vus, les sentiers balisés et vers les lieux sensibles.
- Projet de sentier littoral, jusqu'à l'étier
- Unités prioritaires